



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
DFASO**



60 Rue du Plat d'Étain, 37000 Tours

Président

Arnaud GIACOMETTI

Copilote

Frédéric DENIS – Doyen de l'UFR Odontologie
Pierre GABETTE – Directeur Général des Services

30 novembre 2023

**VALIDATION DU DOSSIER D'ACCREDITATION
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
DFASO**

Monsieur Arnaud Giacometti

Président de l'université de Tours

Madame Floriane Rivière

Directrice générale du CHRU de Tours

Madame Clara de Bort

Directrice générale de L'ARS Centre-Val de Loire

Sommaire

I – UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D’ODONTOLOGIE

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D’ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE ET EFFECTIFS ET MONTEE EN CHARGE

Bilan du 1^{er} cycle depuis l’ouverture de la formation.

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

Financiers :

Humains :

Locaux :

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

VII - PRESENTATION DE L’EQUIPE DE PILOTAGE

- Comité de pilotage

- Comité pédagogique

VIII – PRESENTATION DE L’EQUIPE ENSEIGNANTE

IX - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Cours magistraux, enseignements dirigés et travaux pratiques :

- Mutualisation des enseignements :

- Stages :

X - DISPOSITIF D’AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L’ETABLISSEMENT OU L’UFR

XI - DISPOSITIF D’EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

XII - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Pour rappel, transmettre les conventions établies entre votre nouveau site de formation et les facultés partenaires.

XIII - AVIS DES INSTANCES

I – UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'ODONTOLOGIE

L'université de Tours est **une université pluridisciplinaire** localisée à Tours. Il s'agit de la plus grande université de la région Centre-Val de Loire (RCVL). Elle **comptait 27 408 inscrits en 2022**. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

L'université de Tours **est présidée par Arnaud GIACOMETTI**. Il est épaulé de cinq vice-présidents et de six vice-présidents délégués. L'établissement dispose d'un budget d'environ 220 millions d'euros.

Conformément au code de l'éducation qui fixe l'organisation légale des universités publiques en France, l'université de Tours se découpe **en plusieurs composantes**. On trouve sept Unités de Formation et de Recherche (UFR), une École Polytechnique Universitaire d'ingénieurs (Polytech Tours), deux Instituts Universitaires de Technologie (IUT), une Ecole universitaire de management (IAE) et le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR). Ci-dessous structure de l'Université de Tours :

9 unités de Formation et de Recherche :

- Arts et Sciences Humaines
- Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance
- Droit, Economie et Science Sociales
- Lettres et Langues
- Médecine
- Sciences et Techniques
- Sciences Pharmaceutiques
- Odontologie
- IAE Tours – Ecole universitaire de management

2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT)

- Blois
- Tours

1 école d'ingénieurs

- Polytech Tours

L'UFR d'odontologie est depuis le 3 juin 2022 la douzième composante de l'université de Tours.

L'université de Tours **est multi sites**. Ses composantes sont implantées sur l'ensemble de la ville de Tours sur une surface bâtie de 220 000 m². Les 31 510 étudiants sont répartis sur 6 campus principaux

- Plat d'Étain (Services de la Présidence et services Centraux)
- Tonnellé (Médecine et Odontologie)
- Portalis (Ecole d'ingénieurs, Droit et Sciences Sociales, IAE)
- Grandmont (Sciences, Pharmacie, IUT GEII)
- Tanneurs (Lettres et Langues, Arts et Sciences Humaines)
- Pont-Volant (Institut Universitaire de Technologie)

Les UFR de Médecine et d'Odontologie **se situent sur le site Tonnellé** : 10, Boulevard Tonnellé, 37032 Tours cedex 1. L'UFR d'Odontologie est située au 5^e étage d'un bâtiment de l'université partagé entre l'UFR de Médecine et d'Odontologie. Elle dispose également d'espaces dédiés au sein de la plateforme régionale de simulation en santé, le MEDISIM situé au 1^{er} étage de ce bâtiment. Les locaux de la faculté d'Odontologie se composent d'une zone administrative, d'une salle pour l'apprentissage pré-clinique par simulation avec une salle des plâtres. Les salles de cours et de réunions sont mutualisées avec la faculté de Médecine ainsi que les services supports : l'antenne financière, l'antenne des ressources humaines, l'audiovisuel, l'informatique et dans une moindre mesure, les services de la scolarité, (*Annexe 1 - Charte UFR Médecine/Odontologie*).

Ainsi la faculté d'Odontologie est **parfaitement identifiée** comme une nouvelle composante de **l'Université de Tours** (figure1).



Figure 1 : Identification de l'UFR d'Odontologie sur le site Tonnellé.

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Dans le but de forger une identité forte pour la faculté d'Odontologie de Tours, concrétisée par un projet pédagogique et de recherche qui lui est propre, il a été créé, par délibération du conseil d'administration de l'université de Tours, **une Unité de Formation et de Recherche (UFR) au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation.**

Cette création a été adossée à une révision des statuts de l'université de Tours prenant acte de cette évolution organisationnelle. La structuration sous la forme d'une UFR a **impliqué la création de statuts propres à cette nouvelle composante**, la constitution d'un conseil chargé de l'administrer, l'élection d'un directeur(rice) par ce conseil et, enfin, l'affectation de moyens humains (enseignants-chercheurs / praticiens hospitaliers, personnels BIATSS) et financiers dédiés à l'unité (*Annexe 2 - Statuts de l'UFR Odontologie*).

Le **conseil de la faculté** est composé depuis les élections du 12 janvier 2023, des collèges suivants :

- Collège A – Professeurs et personnels assimilés 2 sièges
- Collège B – Autres enseignants chercheurs et assimilés 2 sièges
- Collège BIATSS – Personnels administratifs Techniques et de services 1 siège
- Collège des usagers (Etudiants) 2 sièges
- Personnalités extérieures 4 sièges
- 1 représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) des chirurgiens-dentistes
- 1 représentant du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes
- 1 représentant du CHU de Tours
- 1 personnalité nommée à titre personnel sur proposition du Doyen

Le conseil ainsi composé a élu **en son sein son directeur qui porte le titre de doyen ainsi que son bureau décanal le 4 mai 2023** (*Annexe 3 – PV du Conseil de faculté du 4 mai 2023*).

Le bureau décanal de l'UFR d'Odontologie de Tours se compose d'un Doyen, d'un Vice Doyen Assesseur à la vie étudiante, d'un Assesseur à la pédagogie, d'un Assesseur à la Recherche et d'un Assesseur aux Relations territoriales (figure 2).

Cf : Organigramme au 15-11-23 sur le site internet de la faculté d'odontologie de Tours à l'adresse suivante : <https://odontologie.univ-tours.fr/version-francaise/navigation/formation/organigramme>



Figure 2 : Composition de l'équipe du bureau décanal

Enfin, un avenant à **la convention cadre** (Annexe 4 – Convention cadre CHRU Tours / Université de Tours) constitutive qui lie l'université de Tours et le CHRU dans un avenir commun **a été signée le 8 février 2023**. Cette convention permet aux étudiants d'odontologie de réaliser leur **formation clinique dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire (MCBD) du CHU**. Elle fixe également les questions de recherche et d'innovation au cœur des projets stratégiques respectifs

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

Justification de la demande

En Odontologie, **244 étudiants supplémentaires seront à former au niveau national**. Cela représente un défi majeur dans la mesure où les capacités de formation des 15 Facultés d'Odontologie « historiques » sont à saturation. Ainsi, il va falloir innover pour former les chirurgiens-dentistes supplémentaires attendus sur les territoires, sans nuire à la qualité de la formation dispensée.

La région Centre-Val de Loire (RCVL) **ne possédait pas de Faculté d'Odontologie** et souffre d'inégalités territoriales importantes dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle l'Université de Tours, la Faculté de Médecine, l'URPS chirurgiens-dentistes, la Région Centre-Val de Loire, l'ARS Centre Val de Loire, le Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes, Tours Métropole, le CHRU de Tours et le CHR d'Orléans se sont positionnés pour la création d'un cursus complet d'Odontologie innovant et

pragmatique en RCVL, évolution naturelle et opportune de l'antenne hospitalo-universitaire ouverte en 2018.

La région RCVL, région située dans la « diagonale des faibles densités » est **particulièrement impactée par la pénurie de professionnels de santé**. La démographie des chirurgiens-dentistes n'échappe pas à cette conjoncture.

En 2013, l'Observatoire Régional de la Santé de la RCVL pointait une densité de chirurgiens-dentistes (CD) de 45/100 000 vs 67/100 000 pour la moyenne nationale. Parmi les 1302 CD en exercice en 2018, 42.7% d'entre eux ont plus de 55 ans [1]. L'héliocentrisme est marqué, avec une moyenne de 80/100 000 CD pour la métropole de Tours et à peine 20/100 000 dans certaines communes rurales de la région [2].

Une étude de la démographie des CD réalisée en 2018 par l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) CD [3] montrait que l'érosion se poursuivait et les rares installations étaient loin de compenser les départs à la retraite. Au-delà des inégalités territoriales fortes de l'offre de soins, **pérenniser un cabinet dentaire lors du départ à la retraite d'un praticien est devenu un véritable enjeu de santé publique**. Les instances ordinales régionales estiment qu'il faudrait 500 CD de plus pour rendre l'accès aux soins satisfaisant.

Avant la création de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Tours, **le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études en Odontologie à l'issue du dispositif PASS/LAS de l'Université de Tours était de 29**. Ces étudiants poursuivaient leurs études dans les facultés de Nantes, Clermont-Ferrand ou Montpellier. Le taux de retour en RCVL de ces étudiants était très faible puisque moins d'un étudiant sur trois s'installait en RCVL selon les estimations du Conseil Régional de l'Ordre des CD.

Après l'accréditation de l'université de Tours à délivrer le DFGSO sur avis favorable du CNESER le 7 juillet 2022 et sa parution au Bulletin Officiel le 21 juillet 2022, **notre demande concerne désormais l'accréditation de l'université de Tours à délivrer le DFASO**.

[1]- Observatoire Régional de Santé (ORS). 2015. « Les inégalités sociales et territoriales de santé en Centre-Val de Loire ». Edition 2015. Observatoire Régional de Santé et Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire. Décembre 2015 Consulté le 15/12/2018 sur

internet:[http://www.orscentre.org/images/files/publications/inegalites de sante/Rapports/inegalites 2015](http://www.orscentre.org/images/files/publications/inegalites_de_sante/Rapports/inegalites_2015).

[2]- Panorama de la DRESS : Portrait des professionnels de santé - édition 2016. Consulté le 15/12/2018 sur internet:

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-ladrees/article/portrait-des-professionnels-de-sante-edition-2016>.

[3]- Denis F, Guimelli B, Nicolas E, Meymandi-Nejad B, de Fontagalland C, Diot P. Démographie des chirurgiens-dentistes en région Centre-Val de Loire : opportunités et perspectives [Dentistry demographics of Center Val de Loire region: Opportunities and prospects]. Sante Publique. 2019 September-October;31(5):711-714. French. doi: 10.3917/spub.195.0711. PMID: 32372609.

Projet pédagogique

Le projet pédagogique du DFASO se compose de **trois volets qui se conjuguent** : facultaire, hospitalier et recherche.

Volet facultaire

Le projet pédagogique du DFASO de l'UFR d'Odontologie, vise dans le prolongement du DFGSO à construire des enseignements visant **l'approche globale du patient au travers du « savoir-faire » et du « savoir être »** par la transversalité pédagogique dans l'enseignement théorique et pratique des disciplines de l'odontologie. Il vise aussi cette approche par une transversalité de certains enseignements de médecine et/ou de pharmacie dans le but de **déverrouiller le modèle de formation** en silo encore très présent dans nos formations en santé. Ce projet s'inscrit dans les attendus nationaux du corpus de formation en odontologie et des référentiels de connaissances et de compétences tels que tenus à jour par les collèges des disciplines universitaires en odontologie.

De plus, en regard des progrès de la médecine qui sont de plus en plus rapides, nous souhaitons, inculquer à nos étudiants **une capacité réflexive sur le « juste soins »** que doit prodiguer un acteur de santé en fonction des besoins de soins et de santé de leurs concitoyens. Nous souhaitons qu'ils puissent aussi **trouver leur place et du sens dans les nouveaux modes d'exercices** qui se dessinent au sein d'une maison de santé et/ou d'une CPTS, avec pour fil conducteur **l'inter et transdisciplinarité** avec les autres professionnels de santé.

Ces grandes lignes que nous venons d'esquisser constituent les fondations du projet de formation et de santé que porte l'UFR d'odontologie de Tours, en RCVL. Dans ce contexte, notre projet pédagogique s'articule autour de 2 piliers dans sa composante facultaire.

1/L'enseignement « hybride »

Le terme hybride fait référence à un mélange entre l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance en temps réel, en mode synchrone ou asynchrone. En regard du temps nécessaire pour construire une équipe pédagogique ex nihilo, nous capitalisons sur ce modèle de formation en collaboration avec l'ingénieur pédagogique de notre faculté. Une des principales caractéristiques de l'enseignement hybride est **la souplesse** sur plusieurs plans :

- Une plus grande accessibilité à la formation universitaire.
- Moins de contraintes espace-temps.
- Une meilleure gestion étude-travail-vie personnelle.
- Un bon dosage interactions humaines-interactions technologiques.

Dans ce mode pédagogique **l'apprenant est au cœur de l'enseignement** en favorisant la rétroaction, l'autonomie, la variété des styles d'apprentissage et la réflexivité. Ce mode d'apprentissage **redonne un sens à l'enseignement en présentiel en favorisant les échanges entre pairs** avec la transmission de connaissances sur des contenus plus spécifiques décrits et présentés par l'enseignant.

2/La simulation en santé : approche par compétence

La simulation en santé permet d'initier les étudiants à des compétences essentielles comme par exemple : le traitement de lésions dentaires (réalisation de cavité d'accès par fraisage de l'émail et/ou de la dentine de façon raisonnée), la réalisation de traitements endodontiques (préparation de cavités d'accès à l'endodonte et instrumentation canalaire), la taille de piliers dentaires en fonction du type de couronne dentaire... En outre, **la simulation permet d'appréhender une réflexion clinique** et sémiologique.

En dehors de l'apprentissage d'actes techniques et donc du « savoir-faire », nous cherchons à développer chez les apprenants des **compétences visant le « savoir être »**. Ils consistent à immerger des apprenants dans une situation de soin simulée ou relationnelle avec le patient en les confrontant à un problème à résoudre dans le cadre d'un contrat fictionnel (par exemple prendre en charge les troubles bucco-dentaires d'un patient souffrant de psychose, gérer les tensions relationnelles au cours d'une relation de soins). Dans le débriefing qui suit la mise en situation, ils sont invités à s'interroger sur la manière dont ils ont géré ou cogéré le problème. Ce temps de mise à distance et de réflexion sur l'action est essentiel pour identifier des principes opératoires transférables à des situations futures analogues. Tout ce travail doit **préparer nos étudiants à l'Examen Clinique Objectif et Structuré (ECOS)** en fin du DFASO. Il s'inscrit dans le cadre des réformes proposées par la conférence des doyens d'odontologie.

A ce titre, le Dr Renaud assesseur à la pédagogie, participe activement aux réflexions en cours concernant les ECOS au sein du collège des enseignants de prothèse et le sujet de doctorat du Dr Savard, responsable Dentisterie Restauratrice Esthétique (DRE), porte sur les questions de pédagogie en santé bucco-dentaire et leur mode d'évaluation. Le Pr Denis est membre du conseil scientifique de l'internat et participe aux réflexions en cours sur la rédaction d'un référentiel de compétences pour l'épreuve de lecture critique d'article (LCA) et sur le passage aux épreuves dématérialisées nationale (EDN).

Volet hospitalier

Le projet pédagogique du DFASO se décline également au travers des enseignements dits « au lit du malade » qui seront réalisés au sein du service de MCBD.

➤ **Présentation du service de Médecine et Chirurgie Bucco-Dentaire (MCBD)**

Le service de MCBD, initialement nommé « antenne hospitalo-universitaire » est dirigé depuis septembre 2018 par le Pr Denis. Il était composé lors de sa création de 6 salles de soins et situé à l'hôpital Trousseau du CHRU de Tours. Depuis 2018, nous formons tous les ans, dans ce service par convention avec les facultés d'odontologie de Nantes et de Clermont-Ferrand **une trentaine d'étudiants de 3ème cycle court.**

Le 6 novembre 2023, le service a été transféré sur le site Bretonneau (Bâtiments B31). Il est composé à son ouverture de 11 salles de soins et à la rentrée 2024, 18 salles de soins seront disponibles, puis 26 salles en 2025 et 32 en 2032 pour former dans de bonnes conditions des promotions de 50 étudiants de 2ème et 3ème cycle, *figure 2*.

Une **salle de soins de l'hôpital pédiatrique « Clocheville »** est aussi rattachée au service de MCBD avec un accès au bloc opératoire où les Dr Choukri, Montacié et Ennaert y assurent des consultations. Le service prend en charge également les soins dentaires des détenus à la maison d'arrêt de Tours.

Cette filière est sous la responsabilité du Dr Eve Matthierry MCU-PH en chirurgie orale. Cette activité est en lien étroit avec les infirmières du service. Cette activité s'articule sur le bloc opératoire (salle blanche de chirurgie du service) et l'activité de blocs AG de Chinon et de Le Blanc.

- **Une filière « soins spécifiques », îlot 3**, pour les patients les plus fragiles : prothèses maxillo-faciales, patients poly médicamenteux et co-morbides, en situation de handicap et pour les enfants de plus de 12 ans (les enfants de moins de 12 étant pris en charge en pédiatrie à l'hôpital Clocheville).

Cette filière est sous la responsabilité du Dr Pierre Micheneau, Praticien Hospitalier. Il possède une expertise reconnue sur le plan national dans le champ des réhabilitations prothétiques complexes (prothèse maxillo-faciale). Dans cette filière, les Dr Mézari et Dr Choukri assurent respectivement les soins en orthopédie dento-faciale et de pédodontie.

- **Une filière pour les soins non programmés (SNP) et la permanence des soins (PDS)**. Elle est assurée pendant les horaires d'ouverture du service sous la responsabilité des seniors au sein de l'unité fonctionnelle dans laquelle le patient sera orienté.

L'amplitude horaire d'ouverture du service est de 8 h 30 à 18 h.

La configuration du service au 20 novembre 2023 est présentée dans la *figure 3*.



Figure 3 : Ilots de soins du service de MCB

Volet recherche

Le projet pédagogique de notre UFR est indissociable de thématiques et de projets de recherche académiques et cliniques. En effet, la **recherche** nourrit les enseignements de demain et elle est un vecteur d'attractivité pour les HU susceptibles de nous rejoindre. C'est dans cette perspective que **nous soutenons la candidature à un poste PU-PH en 2024 de monsieur Gaël Rochefort, assesseur à la recherche de notre faculté.** (Annexe 6 – Rapport pré-CNU Gaël Rochefort).

Monsieur Rochefort coordonne la recherche académique au sein de notre UFR ainsi que la recherche clinique au sein du service de MCBD en interface avec des fonctions de chargé de projets au sein de la Direction de la Recherche Clinique (DRCI) du CHU de Tours.

- Depuis 2018, environ 800 points SIGAPS ont été produits par l'équipe du service MCBD.
- Deux membres de l'équipe de la Faculté d'odontologie sont affiliés à l'EA 75-05 Education-Ethique-Santé EES de l'université de Tours dont la co-direction est assurée par Le Pr Frédéric Denis.
- Deux membres de l'équipe sont affiliés à l'unité INSERM U1253 – I-Brain de l'université de Tours.
- Un membre de l'équipe est affilié l'unité INSERM U1069 – Nutrition, Croissance et Cancer de l'université de Tours.
- Au sein du service d'odontologie nous avons enclenché une dynamique fructueuse avec le CHRU dans le domaine de la recherche clinique : six essais cliniques en cours dont un PHRC I, un PREPS et un PHRC-N (co-investigateur). Dans le prolongement d'une collaboration à un projet financé dans le cadre d'un FUI, nous projetons de candidater à un RHU sur une thématique d'imagerie ultrasonore des poches parodontales.
- Sur le plan académique un collègue membre de l'EA 75-05 Education-Ethique-Santé EES de l'université de Tours a été lauréat d'une ANR flash COVID.
- A titre de référence, la dotation recherche de notre service était de 98 472 € (95 217 € + 3255€) pour la production SIGAPS/SIGREC en 2022, elle est amenée à progresser (cf. *Annexe 7 – Tableau impact SIGAPS*).

Nos projets de recherche se structurent autour de 4 axes :

- Une recherche à **visée interventionnelle et épistémologique en santé** (au sens large de l'OMS concernant les domaines du sanitaire, du médico-social et du social), prenant en compte également la dimension éthique des pratiques de prise en charge et/ou d'accompagnement au sein du laboratoire EES, EA 75-05.
- Une recherche visant **la conception et la production d'une sonde intra-orale pour l'exploration des tissus mous dans le dépistage de la maladie parodontale**. Ce projet est porté par le CHRU de Tours (CIC-IT, service de MCBD et l'unité INSERM U1253), le Greman UMR7347 et l'industriel Carestream et financé dans le cadre d'un financement FUI par Bpi France. Une lettre d'intention a été retenue pour AOI du CHU 2023. Une équipe émergente est en cours de construction avec l'université de Tours. Pour l'instant cette équipe est hébergée au sein du laboratoire i-Brain, unité INSERM U1253.
- Le développement de **l'ingénierie tissulaire** pour permettre la mise en place de nouvelles thérapies utilisant les cellules souches dans le but d'améliorer ces régénérations avec des matériaux innovants comme le silicium poreux qui semble être une parfaite indication pour la régénération osseuse au sein de l'unité INSERM U1069 – Nutrition, Croissance et Cancer.
- **Le numérique en dentisterie**, pour une amélioration technologique et techniques des processus de prise en charge des patients. Ce projet porté par le Dr Renaud a obtenu un premier financement de l'URPS de 80 000 Euros.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, accroître la position du service de MCBD en matière de recherche clinique est essentielle pour développer des traitements toujours plus performants et concentrer les efforts de nos équipes sur les enjeux de santé publique les plus pressants, pour tenter de répondre aux besoins médicaux non satisfaits et améliorer la qualité de vie liée à la santé orale des patients.

Nos enseignants chercheurs **ont 8 directions de masters recherche et 6 directions de doctorats** en cours.

Pour finir, **un temps d'attaché de recherche clinique (0,50%)** est affecté à notre service pour secondar le Dr Rochefort dans la coordination des projets de recherche cliniques du service et répondre aux appels d'offres.

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE ET EFFECTIFS ET MONTEE EN CHARGE

Le tableau 1 ci-dessous indique le nombre prévisionnel d'étudiants susceptibles d'être accueillis chaque année en Odontologie à Tours validé par la mission d'accompagnement pilotée par l'inspecteur général J.F Picq et le Doyen B. Giumelli le 16 février 2022.

Tableau 1 : Nombre prévisionnel d'étudiants accueillis chaque année en odontologie à Tours – fév. 22

	U Tours	Nantes	Clermont	Montpellier
2021-2022		12	9	8
2022-2023	28	12	9	0
2023-2024	28	12	9	0
2024-2025	28	12	9	0
2025-2026	37	12	0	0
Flux d'étudiants en DSGSO 2 issus des PAAS et LAS de l'université de Tours entre 2021 et 2025				
2026-2027	37	12	0	0
2027-2028	49	0	0	0

Notre montée en charge se veut prudente et progressive, c'est la raison pour laquelle en 2031, date à laquelle notre UFR comptera 245 étudiants, nous diplômerez à Tours 49 étudiants (inscrits en 2027-2028 en DFGSO2).

Nous sommes partis du principe qu'avec 28-37 étudiants nous serons plus agiles qu'avec 49. Nous avons à l'esprit la structuration de la dernière faculté d'odontologie créée, Brest en 1987 qui pendant de nombreuses années a eu des effectifs très réduits d'étudiants (15 étudiants /promotion) dans des **périodes ou les carrières hospitalo-universitaires étaient plus attractives.**

Pour compléter notre propos, le tableau 2 précise le nombre des étudiants inscrits en Odontologie en 2022 et 2023 et le prévisionnel établi lors du dossier d'accréditation du DFGSO.

Tableau 2 : Prévisionnel d'inscription de 2022 à 2028 (validation février 22)

PASS/LAS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2021	28	28	28	28	28		
2022		28	28	28	28	28	
2023			28	28	28	28	28
2024				37	37	37	37
2025					37	37	37
2026						49	49
2027							49
2028							
2029							
Tota	28	56	84	121	158	179	200

En regard de l'expérience positive lors de la mise en place de notre 1^{ère} année du DFGSO2, sur lequel nous reviendrons dans le chapitre suivant, pour la rentrée universitaire 2024, **nous avons acté d'augmenter notre numerus apertus.**

Ainsi en 2024, nous **accueillerons 32 étudiants au lieu de 28**. Le tableau ci-dessous, indique le prévisionnel d'inscription de 2024 à 2028 modifié qui a été validé par les instances des universités de Tours, Nantes et Clermont-Ferrand, (*Annexe 8 – Capacité Accueil Santé Université de Tours*)

Tableau 3 : Prévisionnel d'inscription de 2024 à 2028

	DFGSO2	DFGSO3	DFASO2	DFASO3	TCEO1	TOTAL
2022/2023	28					28
2023/2024	28	28				56
2024/2025*	32	28	28			88
2025/2026**	39	32	28	28		127
2026/2027	39	39	32	28	28	166
2027/2028***	49	39	39	32	28	187
2028/2029	49	49	39	39	32	208
2029/2030	49	49	49	39	39	225
2030/2031	49	49	49	49	39	235
2031/2032	49	49	49	49	49	245

*9-2 à Clermont= 7 et 12-2 à Nantes =10

**On récupère les 7 étudiants de Clermont

***On récupère les 10 étudiants de Nantes

Bilan du 1er cycle depuis l'ouverture de la formation

➤ L'insertion des étudiants

Le bilan que nous présentons **concerne le DFGSO 2**. D'une façon générale, nous avons eu la satisfaction de mener l'ensemble des enseignements de notre maquette, telle que présentée et validée en CFVU (*Annexe 9 : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences 22/23*).

Il faut noter que tous étudiants **en tête de classement PASS/LAS ont fait le choix de faire leurs études à Tours** et nous n'avons rencontré **aucune difficulté pour remplir les places disponibles dans notre filière.**

Nous tenons également à pointer le dynamisme de la 1^{ère} promotion de notre faculté qui s'est organisée avec l'aide du Dr Delpierre, assesseur à la vie étudiante pour :

- La création de leur « corpo » - *Figure 4*,
- créer des liens avec l'Union National des Etudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD),
- organiser leur 1^e Gala dentaire.

Ils ont également participé activement aux :

- Journées Portes Ouvertes (JPO) des formations en santé,
- au tutorat des faculté de médecine et d'odontologie,
- à la rentrée solennelle des formations en santé,

et ils ont parfaitement réussi leur insertion au sein de la communauté médicale.

En ce sens, c'est déjà une grande satisfaction pour le corps enseignant et administratif qui s'est beaucoup investi auprès d'eux.

Corpo étudiants : <https://www.ceot.fr/>



Figure 4 : logo de la « corpo des étudiants de Tours

➤ Bilan pédagogique

Nous avons noté **un véritable enthousiasme** tant de l'équipe enseignante que de l'équipe administrative qui a fait corps autour du projet facultaire et de soins que nous portons. Nous avons noté également **un soutien sans faille de la communauté universitaire de Tours comme de Nantes** et désormais de nos collègues des « sites historiques ». Dans ce contexte, il nous est possible de nous montrer exigeant dans nos recrutements et de fermer la porte à certain(e)s aventuriers qui ne manquent pas de proposer leurs services.

Dans la dispensation de nos enseignements nous avons été **totalelement autonomes** avec notre équipe enseignante pour dispenser les cours des UE 1, 2, 3, 9, 10 et 13 (*Tableau 4*).

Tableau 4 : Maquette pédagogique du DFGSO 2

DFGSO2	CM	TP/ED	ECTS
Semestre 1			
UE 1 - Anatomie - Radiologie dentaire	12 h	27 h	3
UE 2 - Hygiène - Prévention - Ergonomie	33 h	17 h	4
UE 3 - Prothèse (Pré-clinique)	15 h	100 h	8
UE 4 - Biostatistiques	12 h	6 h	3
UE 5 - Biomatériaux	21 h	4 h	3
UE 6 - Sémiologie Générale	20 h		3
UE 7 - Biopathologie moyenne d'exploration	12 h		3
UE 8 - UE Libre	30 h		3
Sous-total	155 h	154 h	30
Semestre 2			
UE 9 - Anatomie tête et cou croissance oro faciale	21 h		3
UE 10 - Histologie dentaire	20 h		3
UE 11 - Génétique	10 h		3
UE 12 - Sciences Humaines et Sociales (SHS)	18 h		4
UE 13 - OCE (Pré-clinique)	12 h	90 h	8
UE 14 - Immunologie	10 h		3
UE 15 - Langue vivante (Anglais)		20 h	2
AFGSU Niveau 1		10 h	1
Stage praticien libéral		50 h	2
Stage soins infirmiers		150 h	1
Sous-total	91 h	320 h	30
Total	246 h	474 h	60

Les UE 6, 7, 8 et 15 (*Tableau 4*) étaient communes aux étudiants en médecine et en odontologie. L'UE 4 a été confiée à un enseignant de Nantes qui a fait ces cours en visioconférence. Pour l'UE 5, une partie des cours (environ 40%) a été mise à disposition par la faculté d'Odontologie de Nantes sous la forme de cours enregistrés. Les autres cours de cet UE ont été réalisés par des collègues de notre composante et des enseignants de la faculté de pharmacie. A noter que ces cours enregistrés sont également dispensés sous cette forme aux étudiants Nantais. Pour l'UE 11, les cours ont été dispensés par un enseignant de la faculté de médecine. Pour finir, les UE 14 et 12 ont été enseignées principalement par des enseignants de la faculté de médecine et de Sciences Humaines et Sociales.

Les sessions de simulation dans notre cabinet dentaire situé au sein du MEDISIM ont été particulièrement appréciées ainsi que les classes inversées réalisées par les enseignants rompus à cette modalité pédagogique.

Pour finir, le stage d'observation de 50 h chez les praticiens a été plébiscité par les étudiants et les maîtres de stages. A ce titre, il faut noter, la qualité de la formation dispensée aux maîtres de stages, bien que créée ex nihilo par le Dr Becquet (assesseur aux relations territoriale et CCA-T Tours/Orléans). Ce premier retour nous conforte dans la pertinence du projet pédagogique de notre faculté.

➤ Retour sur les résultats des examens de l'année universitaire 2022/2023

Sur les 28 étudiants qui se sont présentés aux examens, 61 % ont été admis à la 1^{ère} session et 100 % à la 2^{ème} session.

Les UE dans lesquelles à peu près 1/3 des étudiants a été ajourné et ont repassé la session 2, sont :

l'UE 9 – Anatomie et Croissance oro-faciale

l'UE 14 – Immunologie

Il faut noter que les deux UE communes aux étudiants en médecine sémiologie et biopathologie ont été plutôt bien réussies avec des notes en moyenne identiques aux étudiants en médecine.

Les étudiants les plus en difficultés ont été ceux issus de LAS y compris dans les apprentissages précliniques.

➤ **Retour sur les difficultés**

Les principales difficultés que nous avons rencontrées étaient des contraintes d'organisation et de gestion des plannings étudiants en lien avec un nombre limité de simulateurs ainsi qu'un accès contraint dans le temps aux salles de TP de prothèse mise à disposition par le lycée Victor Laloux de Tours.

Ces contraintes de gestion des emplois du temps ont occasionné une surcharge de travail importante pour notre responsable administrative. Cela nous a conduit à **anticiper le recrutement d'un personnel à mi-temps pour la seconder à la rentrée 2023**, bien que celui-ci n'est prévu qu'en 2025 dans notre budget prévisionnel.

Désormais, avec notre salle de simulation équipée de 21 postes (plus quatre qui seront remontés du R+1 en 2026), ces problèmes d'organisation sont derrière nous et nous avons pu articuler les TP/ED de nos 2 promotions de 1^{er} cycle sans problème particulier. L'organisation mise en place pour les apprentissages pré-cliniques **devrait rester stable jusqu'à notre cible de 49 étudiants en 2027**.

Modifications apportées à la maquette

A l'issue de cette 1^{ère} année du DFGSO 2 des modifications mineures ont été apportées à notre maquette (*Annexe 10 – Modifications votées à la CFVU du 29 juin 2023*)

- Un basculement d'heures de l'UE 2 à l'UE 13 pour rééquilibrer les heures d'enseignements de chacune de ces 2 UE.
- Un rééquilibrage entre les CM/ED et TP des UE 3 et UE 31 sans, au global, de modifications de volume horaire.
- Nous avons introduit la possibilité de deux dettes pour le passage en DGFSO3 à l'exception des UE 3 et 13.
- Ajout d'une UE de Physiologie d'une durée de 16 heures.
- Validation des enseignements complémentaires en semestre.
- Modifications de certains volumes horaires.

Autres modifications à envisager

- Au stade de notre structuration il était important de créer **une commission pédagogique** composée de chaque responsable d'UE et de représentants étudiants de chaque année. Cette commission ayant pour but de donner un éclairage permanent **sur les améliorations à apporter à nos enseignements** et de les adapter aux réformes en cours, R2C et R3C. Notre séminaire pédagogique du 11 juillet 2023, la réunion de pré-rentrée du 31 août 2023 ainsi que les réunions préparatoires des maquettes du DFASO préfigurent cette commission. Sa création a été soumise et validée par le conseil de faculté du 7 décembre 2023 (*Annexe 11 - PV Conseil de faculté du 7.12.23*).
- Certains de nos meilleurs étudiants souhaitent s'engager dans un parcours recherche. Ils ont la possibilité de valider un Master 1 avec les UERB de médecine et de pharmacie à la fin du DFASO 1. Toutefois, nous allons, avec l'UERB « odontologie » mise en place à la rentrée 2023, valoriser dans notre maquette un parcours **recherche spécifique « odontologie »** en parallèle de leur formation initiale.
- Pour accompagner les étudiants dans l'apprentissage de l'anatomie de la tête et du cou nous allons associer aux cours magistraux un parcours de formation médicale high-tech certifié via

l'application AKIVI (15h d'enseignements à distance sous forme de MOOCs interactifs). Nous modifierons la maquette du DFASO 2 en ce sens lors des prochaines instances.

Pour conclure :

Nous tenons à souligner **l'engagement et l'enthousiasme de nos équipes enseignante et administrative**. Elles ont montré de grandes capacités de résilience et d'adaptation au cours de cette première année. Certains de nos membres ont présenté avec succès leur candidature devant le CNU, **preuve en est que nos enseignants sont parfaitement au niveau attendu sur le plan académique**. Cela nous conforte dans notre stratégie de recrutement, qui vise à **accompagner les candidatures locales** qui partagent notre projet dans la construction de leur « Titres et travaux ».

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

Les moyens financiers du volet universitaire ont été exposés dans le dossier d'accréditation du DFGSO, **ils concernaient également le DFASO mais dans une moindre mesure**. En effet, les apprentissages pré-cliniques en DFGSO qui sont coûteux en matériels de simulation ne sont plus nécessaires pour le DFASO. La formation des étudiants du DFASO étant essentiellement clinique, elle se réalise dans un service hospitalier (*cf. chapitre IX*) même si les cours magistraux et certains enseignements dirigés continuent d'être dispensés à la faculté.

Dans ce contexte, nous revenons sur les moyens financiers et humains essentiellement pour en faire un comparatif entre les prévisions budgétaires et l'état des engagements financiers après un an de fonctionnement. Nous apporterons également quelques éléments qui attirent notre vigilance.

Moyens financiers affectés à la formation universitaire

Pour mémoire, nous exposons ci-dessous le tableau des charges prévisionnelles de fonctionnement tel que présenté dans le dossier d'accréditation du DFGSO (*Tableau 5*).

Tableau 5 : Charges prévisionnelles de fonctionnement

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Personnels administratif	29 929	89 787	89 787	99 693	119 505	134 556	164 658
Personnel enseignant	111 558	401 332	569 419	665 073	760 728	905 397	1 021 070
Vacations	18 413	36 826	55 238	73 651	92 064	110 477	128 890
s/Total MS	159 899	527 945	714 444	838 417	972 297	1 150 429	1 314 618
Frais de fonctionnement	20 000	20 000	20 000	21 000	23 000	25 000	25 000
Frais pédagogiques directs (documentation, SI)	8 298	17 077	26 359	39 070	52 497	61 199	70 362
Fournitures pédagogiques, consommables de TP	76 498	107 365	136 013	169 841	188 258	230 292	242 569
Maintenance équipements pédagogiques	23 058	27 814	27 814	28 621	28 621	28 621	29 451
Charges liées aux bâtiments	5 000	15 000	15 500	16 000	16 300	16 700	17 200
Dotations aux amortissements	14 367	73 560	73 552	73 552	73 552	73 552	73 552
S/TOTAL Fonctionnement	147 222	260 817	299 238	348 084	382 227	435 363	458 134
TOTAL	307 121	788 762	1 013 682	1 186 501	1 354 524	1 585 793	1 772 752

Ainsi que le tableau des charges prévisionnelles d'investissement (Tableau 6)

Tableau 6 : Charges prévisionnelles d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux	1 261 500						
Equipements	662 316	913 748					
TOTAL	1 923 816	913 748	-	-	-	-	-
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation ministère 9000€	252 000	504 000	756 000	1 089 000	1 422 000	1 611 000	1 800 000
Total coût fonctionnement	307 121	788 762	1 013 682	1 186 501	1 354 524	1 585 793	1 772 752
Ecart	- 55 121	- 284 762	- 257 682	- 97 501	67 476	25 207	27 248
Ecart cumulé		- 339 883	- 597 565	- 695 066	- 627 590	- 602 383	- 575 135
Coût par étudiant	10 969	14 085	12 068	9 806	8 573	8 859	8 864

Au terme d'un an d'exercice nous avons dressé un bilan de nos dépenses d'investissement qui sont conformes à notre budget prévisionnel (Tableau 7)

Tableau 7 – Récapitulatif financier au 10/11/2023



Projet - Convention pour le financement de la création de l'UFR Odontologie
 ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES AU 10 NOVEMBRE 2023

POSTES DE DEPENSES/FOURNISSEURS	DESIGNATION	N° FACTURE	DATE FACTURE	MT	TVA	TTC
SerVICES de soins dentaires permettant l'enseignement de l'odontologie conventionnés, l'ergonomie, la parodontologie						
PEO	EQUIP ODONTOLOGIE LOT 1 SIMULATEUR 3D	PC1074	11/09/2023	289 138,50	33 841,40	323 000,00
PEO	EQUIP ODONTOLOGIE 21 simulateurs pour l'orthographe	PC002507	05/09/2023	407 089,74	89 507,95	496 597,69
PEO	Extension de garantie lot 1	PC002508	05/09/2023	14 186,06	3 039,28	17 025,34
PEO	MAINT ANNUEL 7 SIMULATEURS ODONTOLOGIE	PC000303	08/09/2023	3 047,50	200,50	3 248,00
SUB-TOTAL				712 461,80	126 489,13	838 950,93
Equipements d'une salle des pièces pour la réalisation des travaux de prothèse						
PEO	LOT 5 PHALANXES SALLE DES PIÈCES	PC002514	05/09/2023	25 594,89	3 129,00	28 723,89
PEO	Extension de garantie lot 5	PC002516	05/09/2023	6 041,67	1 200,33	7 242,00
SUB-TOTAL				31 636,56	4 329,33	35 965,89
SerVICES de soins dentaires permettant l'enseignement des gestes et soins d'urgence en cabinet dentaire lors de la survenue d'une situation critique de type arrêt cardio-respiratoire du patient anesthésié						
CAE REALTEAR	EQUIP ODONTOLOGIE LOT 2 SIMULATEUR MAJIT	148971	11/08/2023	34 289,01	6 879,97	41 168,98
CAE REALTEAR	EQUIP ODONTOLOGIE LOT 2 SIMULATEUR MAJIT	148971	11/08/2023	7 141,33	1 428,26	8 569,59
SUB-TOTAL				41 430,34	8 308,23	49 738,57
Appareils de soins dentaires permettant la réalisation de simulations en santé dentaire réelle pour permettre la réussite des interventions						
ARIS	LOT 3 HODODONTOPHAG	PC00001788	07/09/2023	128 380,00	25 640,00	154 020,00
ARIS	MAINT VIDEOSIMULAFRANCAIS/SCOUTER UNIV/MAINT SERVEUR LMS/MAINT RESEAU INFORMATIQUE/MAINT RACK SUPPORT PERIPHERAL (COMPLÈTE)	2023-43	07/09/2023	13 549,00	2 709,80	16 258,80
SUB-TOTAL				141 929,00	28 349,80	170 278,80
Centrales d'aiguilles et de compresseurs d'air médical						
PEO	EQUIP ODONTOLOGIE LOT 2 LOT AIR COMPRES	PC1285	09/09/2023	85 792,33	7 348,25	93 140,58
PEO	Turbine 2-400Z UNIBOX avec air 5	PC000308	08/11/2023	501,47	100,30	601,77
PEO	Centrique 3-600Z UNIBOX avec 0-0-0	PC000309	08/11/2023	628,71	125,73	754,44
PEO	LOT 2 LOT AIR COMPRES	PC002509	05/09/2023	90 090,57	10 808,12	100 898,69
PEO	Extension de garantie lot 2	PC002510	05/09/2023	3 330,23	666,05	3 996,28
PEO	MAINT ANNUEL LOCAL THERMO ODONTOLOGIE	PC000306	08/09/2023	885,84	181,18	1 067,02
SUB-TOTAL				171 228,37	19 125,53	190 353,90
Boîtes de radiologie et bases cellulaires prothétiques						
PEO	GABRIEL RADIOLOGIE SUPPORT ACIER ELECTRIE	PC1093	08/09/2023	5 731,25	1 146,25	6 877,50
PEO	LOT RADIOLOGIE EXTRA ORAL F 02 2300	PC1091	08/09/2023	2 428,17	485,63	2 913,80
PEO	LOT PLAQUES IMAGINER EXTRA ORAL F 02 2300	PC1092	08/09/2023	5 571,44	734,28	6 305,72
PEO	LOT 3 EQUIP RADIOGRAPHIE	PC002500	05/09/2023	27 709,86	3 057,48	30 767,34
PEO	Extension de garantie lot 3	PC002501	05/09/2023	3 064,23	612,85	3 677,08
SUB-TOTAL				44 404,95	5 212,49	49 617,44

Equipements divers de type dentaire (de dentiste, orthodontiste)						
MF FRANCE	MF ElacOne 280-28 32 Air One E	8847118187	05/09/2023	4 227,83	889,41	9 312,42
NEO	MARBLE DE SOUMÉOLOGIE DENTAIRE 280ES	710001017	10/10/2023	6 650,00	1 130,00	7 990,00
NEO	SEMI OPERATEUR AERL - ODDOMOLOGIE	PC128912	10/10/2023	9 083,33	1 015,84	9 312,84
YVES OLIVIER	Compteur 3 colonnes Elac/Module dentaire	1890211	25/05/2023	700,00	147,81	887,87
ARSO	Matériel informatique/Scaner pro 3 ports	2025 17	10/06/2023	520,00	90,00	650,00
MF FRANCE	Châssis pour 302 27" 124 23	9817118138	06/05/2023	21 980,00	0 878,00	28 258,00
MF FRANCE	Kit participation	9847118108	30/03/2023	90,11	13,81	76,91
NEO	LOT 3 ASSEMBLEMENT	710001019	02/10/2023	29 827,81	0 968,94	30 827,27
ARSO	Matériel informatique/Scaner pro 3 ports	2025 17	10/06/2023	480,00	97,00	598,00
ARSO	Matériel informatique/Matériau SPH 102000	2025 17	10/06/2023	880,00	71,00	1 000,00
ARSO	Matériel informatique/Matériau SPH 102000	2025 17	10/06/2023	480,00	97,00	598,00
ARSO	Matériel informatique/Boite 1011	2025 17	10/06/2023	340,00	73,00	442,00
ARSO	Matériel informatique/Orthodontique divers	2025 17	10/06/2023	250,00	50,00	300,00
ARSO	Matériel informatique/Parfait prestation sur site	2025 17	10/06/2023	1 000,00	110,00	1 200,00
REPOINTELL	Verrières Industrielles Eclairés	18099	05/10/2023	2 825,51	543,20	3 378,81
SUB TOTAL				77 345,56	14 500,11	93 855,07
Frais d'appel d'offre et attribution marchés équipements Odontologie						
JOURNAL OFFICIEL	Publication BOAMP "FACULTÉ DE D'ÉQUIPEMENTS DENT"'	CP02011333	21/02/2023	720,00	111,00	884,00
JOURNAL OFFICIEL	Acte d'attribution BOAMP	CP02005123	09/05/2023	270,00	54,00	324,00
JOURNAL OFFICIEL	Acte d'attribution BOAMP-Serveur machine	CP02004803	09/02/2023	270,00	54,00	324,00
JOURNAL OFFICIEL	Publication BOAMP	CP02000055	06/02/2023	720,00	144,00	884,00
JOURNAL OFFICIEL	Publication acte d'attribution	CP02004991	10/06/2023	270,00	54,00	324,00
JOURNAL OFFICIEL	Publication appel d'offre "FACULTÉ DE D'ÉQUIPEMENTS"	CP02020790	02/05/2023	720,00	144,00	884,00
SUB TOTAL				2 970,00	416,00	3 386,00
TOTAL TTC				80 315,56	14 916,11	95 231,67

Thierry SENEGAS , Agent Comptable, le: 30/11/2023

Notre montée en charge plus rapide que prévu avec un passage dès la rentrée 2024 à 32 étudiants au lieu de 28 (*Tableau 3*), nous donne un « bol d'oxygène » dans nos budgets prévisionnels discutés lors du Dialogue de Gestion avec l'université et nous permettra de **maitriser plus facilement nos dépenses de fonctionnement**.

Point d'attention

- 1- Avec 49 étudiants, sans compter, les possibles redoublement **nous aurons besoin d'espace supplémentaires**. Ces espaces sont nécessaires pour l'aménagement **d'une salle de TP/ED supplémentaire, réorganiser les espaces du décanat et pouvoir mettre à disposition une salle pour la corpo étudiante**. Ce besoin a été porté à la connaissance de la présidence de l'université et du doyen de la faculté de médecine. Des espaces doivent se libérer au 5^{ème} étage de la faculté de médecine à l'horizon 2026 pour permettre ces nouveaux aménagements.
- 2- **Le coût de la trousse étudiant** est un poste de dépenses important et récurrent. Gratuite à ce jour, une démarche auprès de nos financeurs est en cours pour sanctuariser cette gratuité des études qui est très appréciée des étudiants les plus précaires.
- 3- **La charge administrative a été sous-estimée dans les charges de fonctionnement**. Nous avons dû plaider pour la mise en place anticipée d'un soutien administratif à temps partiel pour la rentrée 2023. Renforcement prévu uniquement en 2025.
- 4- Les étudiants du DFASO seront **des externes et leur rémunération** sous ce statut devra être assurée.

Le Tableau 8 ci-dessous présente au 20.11.2023 la composition de l'équipe administrative de l'UFR Odontologie.

La présentation de l'équipe pédagogique est exposée au chapitre VIII ainsi que les perspectives de recrutement.

Tableau 8 : Equipe administrative de l'UFR de Tours

Sophie LAVERGNE	
Responsable Administrative	
Mélissa AMASSANA	Assistante Administrative
Pascal MERMET	Technicien – MEDISIM
Christelle GAUTHIER	Antenne financière Médecine/Odontologie
Sylvain LOO	Ingénieur - MEDISIM
Annabelle BROUSSARD	Responsable Service Audiovisuel Médecine/Odontologie

A noter que la charge administrative a été sous-estimée. **Nous avons dû plaider pour la mise en place anticipée d'un soutien administratif (50%) pour la rentrée 2023** auprès de la présidence de l'Université et la Direction Générale des Services. En effet, un poste supplémentaire pour soutenir notre responsable administrative n'était prévu qu'en 2025. Nous remercions la présidence de l'université pour son soutien et sa compréhension.

Nous recruterons donc un agent administratif de **catégorie C à temps plein en 2025 et un second en 2027** conformément au prévisionnel de recrutement des personnels BIATSS exposé dans le dossier d'accréditation du DFGSO.

Les locaux universitaires affectés à la formation

La formation universitaire est dispensée depuis la rentrée 2023 au R+5 de la faculté de médecine qui comprend une salle de simulation composée de 21 simulateurs de la marque SARATOGA (*figures 4 et 5*) une salle de plâtres (*figure 6*), un cabinet dentaire équipé pour la pédagogie par simulation situé au sein du MEDISIM (*figure 7*) un espace décanal composé du bureau du doyen (*figure 8*) et d'un « open space » administratif (*figure 9*). Ces équipements viennent compléter les 7 autres simulateurs situés au R+1 installés en 2022 dont 4 d'entre eux seront déplacés sur le plateau de simulation du R+5. L'espace libéré par les simulateurs du R+1 permettra **d'aménager une chaîne de stérilisation (fictive)** pour l'enseignement simulé de l'hygiène et de l'asepsie dans un cabinet dentaire.



Figure 4 : Salle de simulation du R+5



Figure 5 : Salle de simulation du R+5



Figure 6 : salle des plâtres du R 5



Figure 7 : le cabinet dentaire équipé pour la pédagogie par simulation situé au sein du MEDISIM



Figure 8 : bureau du doyen



Figure 9 : Espace administratif



Figure 10 : Salle de simulation du R+1

Moyens humains hospitalier (Personnels médicaux)

Les personnels médicaux sont pour la plupart des HU (Cf. chapitre VIII) à l'exception du :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - Dr Pierre MICHENEAU | PH temps plein |
| - Dr Nawal CHOUKRI | PH associé temps plein |
| - Dr Amina MEZARI | PH associé temps plein |
| - Dr Bruno BERTANI | PHC (0.1) |
| - Dr Jean-François MORLOCK | PHC (0.1) |
| - Dr François MONTACIE | PHC (0.1) |
| - Dr Elodie ENNAERT | PHC (0.1) |

Point d'attention

Les recrutements hospitaliers comme les recrutements HU sont une source de préoccupation de tous les instants. A ce titre, nous remercions la Direction des Affaires Médicales du CHRU Tours de la souplesse et de la diligence dont elle fait preuve pour favoriser les recrutements nécessaires pour le fonctionnement du service de MCBD. Des efforts restent à faire en termes de recrutement pour atteindre le taux d'encadrement préconisé par la mission d'accompagnement Picq et Giumelli (cf. préconisations Picq/Giumelli, Annexe 12)

Le service de MCBD

Le service de MCBD a **ouvert ses portes 6 novembre 2023**. A son ouverture il était composé de 11 salles de soins. A la rentrée 2024, 18 salles de soins seront disponibles, puis 26 en 2025 et 32 en 2032 pour former dans de bonnes conditions des promotions de 50 étudiants de 2ème et 3ème cycle.

Une salle de soins de l'hôpital pédiatrique du CHRU de Tours « Clocheville » est aussi **rattachée au service de MCBD** avec un accès au bloc opératoire ou les Dr Choukri, Montacé et Ennaert y assurent des consultations.

Le service prend en charge également **les soins dentaires des détenus de la maison d'arrêt de Tours**. Nous avons des accès déportés au blocs opératoires sur le site Chinon, Loches et Le Blanc.

En dehors des salles de soins de la **salle blanche aménagée pour la chirurgie orale** sous anesthésie locale, des espaces tertiaires (salle de repos, bureaux seniors, salle de réunions) assurent un environnement de travail de très grande qualité (*figure 10*).

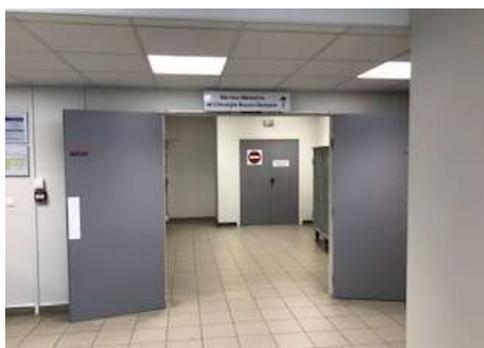




figure 10 : le service de MCB – CHRU Tours

Dans le cadre d'un parcours patient organisé en 4 filières de soins décrites dans le chapitre « Projet pédagogique » toutes les disciplines cliniques de l'odontologie pourront être enseignées à nos étudiants du DFASO sous la responsabilité de référents académiques.

- La Dentisterie Restauratrice Endodontie sous la responsabilité du Dr Savard, MC Associé
- La Prothèse sous la responsabilité du Dr Renaud, MCU-PH.
- La chirurgie orale sous la responsabilité du Dr Malthiery, MCU-PH.
- La parodontologie sous la responsabilité du Dr Delpierre, CCU-AH.
- L'orthopédie dento-faciale sous la responsabilité du Dr Mézari, (PH associée).
- Les soins spécifiques (pédodontie et handicap) sous la responsabilité du Dr Badran MCU-PH (mobilité : septembre 2024).

Point d'attention

La situation budgétaire prévisionnelle du service de Médecine et de Chirurgie Bucco-dentaire (MCBD) laisse apparaître un déficit notable, et rappelle l'enjeu des discussions nationales actuellement en débat. Elles portent aujourd'hui sur l'abondement sans délai de la MERRI Etudiants pour accompagner annuellement la montée en charge du nombre d'étudiants formés, sur la couverture des investissements induits par la création du versant hospitalier de la faculté d'odontologie, et sur la correction d'une sous-valorisation historique de l'activité d'odontologie publique méconnaissant tant les spécificités des patients accueillis que l'enjeu de formation auxquels les MCBD hospitalo-universitaires répondent.

Est ainsi sollicitée une enveloppe d'investissement spécifique pour que le CHU de Tours, comme ses homologues porteurs d'activités hospitalo-universitaires d'odontologie, soient couverts des montants dévolus à la construction comme à la structuration de ces services : pour le CHU de Tours, ce sont 1.6M€ actuellement non couverts, qui pèsent sur le résultat annuel.

Est également débattue une enveloppe de couverture des surcoûts au fauteuil, pour prendre en compte les spécificités de la patientèle d'un service hospitalier et, plus encore, hospitalo-universitaire ; fixée par fauteuil à 40.000€ (moyenne CHU).

VI - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Tours est **le professeur Frédéric DENIS (CNU-56-02)**. Il est aussi le chef du service de MCBD. Il pilote depuis le début le projet de création d'une faculté d'odontologie à Tours, aux côtés du doyen de la Faculté de Médecine de Tours, du Président de l'Université de Tours, du Directeur Général des Services de l'Université de Tours et de la Directrice Générale du CHRU de Tours.

Il est co-directeur de l'équipe de recherche Education Ethique Santé de l'Université de Tours, rédacteur en chef de la revue indexée « Santé publique », membre du conseil scientifique de l'internat et du conseil d'administration du conseil national de médecine bucco-dentaire, de plusieurs sociétés savantes et de comités d'experts (Expert méthodologiste campagne nationale PHRC N/PHRIP pour la DGOS et l'ANR). Il est titulaire du DU « Médecins manager » de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) et de la PEDR (2022). Il coordonne l'unité d'enseignement spécifique « Odontologie » du PASS/LAS ainsi que les enseignants de santé publique de la faculté d'odontologie de Tours. Il participe à des enseignements (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle) au sein de la faculté de médecine de Tours et de la faculté d'odontologie de Nantes.

Il est secondé par le **Dr Renaud, MCU-PH (CNU-58) et assesseur à la pédagogie**. Le Dr Renaud est impliqué dans les groupes de travail de son collègue portant sur la mise en place des ECOS dans sa discipline (CNU 57 prothèse) et sur la rédaction de référentiels de compétences en vue de la réforme des 2^{ème} et 3^{ème} cycle en odontologie. Il est très actif pour le développement de projets de recherche cliniques et l'accompagnement d'étudiants de master et de doctorat aux côtés du Dr Rochefort. Il est responsable des enseignements de prothèse au sein de notre faculté. Il porte un projet de BTS avec les enseignants du Lycée Victor Laloux de Tours et d'enseignements partagés entre l'UFR d'odontologie et le Lycée Victor Laloux de Tours sur les questions du numérique en santé bucco-dentaires. Il

coordonne les maquettes d'enseignements en interface avec les responsables des différentes disciplines de l'UFR d'Odontologie :

- | | |
|---|--|
| ▪ DAOU Maha – PA – temps partiel | CNU 56 – Pédodontie |
| ▪ DENIS Frédéric – PU-PH
de la santé, odontologie légale | CNU 56 – Prévention, épidémiologie, économie |
| ▪ DELPIERRE Alexis – CCA-AHU | CNU 57 – Parodontologie |
| ▪ JORDANA Fabienne – MCU-PH | CNU 58 – Biomatériaux (mobilité 1/01/2024) |
| ▪ MALTHIERY Eve – MCU-PH | CNU 57 – Chirurgie orale |
| ▪ MEZARI Amina – PH associée | CNU 56 – Orthopédie dento-faciale |
| ▪ RENAUD Matthieu – MCU-PH | CNU 58 - Prothèse |
| ▪ ROCHEFORT Gaël – PA - temps partiel | CNU 57 – Biologie orale |
| ▪ SAVARD Guillaume – MCA – temps partiel | CNU 58 – Dentisterie restauratrice, Endodontie |

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par **le Président de l'université** et composé de :

- La Directrice Générale du CHRU de Tours, Mme Floriane Rivière.
- Le Doyen de la faculté d'Odontologie, Pr Frédéric Denis
- Le Directeur Général des Services de l'université, M. Pierre Gabette

Les deux pilotes de ce projet (Pierre GABETTE et Frédéric DENIS) travaillent avec les membres de la mission d'accompagnement et les groupes de travail (travaux, juridiques, pédagogie et CHU). Pierre GABETTE et Frédéric DENIS rendent compte au comité de pilotage et mettent en œuvre les arbitrages de ce comité.

VIII – PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Cf : Organigramme au 15-11-2023

<https://odontologie.univ-tours.fr/version-francaise/navigation/formation/organigramme>

Equipe pédagogique

56^e section : Développement, croissance et prévention

PU PH	Professeur Associé	CCA/AHU	Chargés de cours
Frédéric DENIS	Maha DAOU	Hervé BECQUET	Amina MEZARI
			François BOURZEIX

57^e section : Chirurgie orale, parodontologie, biologie orale

MCU PH	Professeur Associé	CCA/AHU	Chargés de cours
Eve MALTHIERY	Gaël ROCHEFORT	Alexis DELPIERRE	Aude-Sophie ZLOWODSKI
		Agathe LOUISY	Jean-François MORLOCK
		Solène MENNETEAU	Jean GAINET

58^e section : Réhabilitation orale

MCU PH	Maître de conférence Associé	CCA/AHU	Chargés de cours
Mathieu RENAUD	Guillaume SAVARD	Cléa WAGNER	Antony CHANDONNAY
	Bernard DELZANGLES (Consultant)	Alice BODIN	Nawal CHOUKRI
		Carole NAGOT	Pierre MICHENEAU
			Jean KSEB

Perspectives de recrutement universitaire en 2024

Nos perspectives de recrutement sont largement exposées dans **le courrier de préparation de la révision des effectifs hospitaliers et universitaires de l'année 2024** adressé à Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Prévention et à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*Annexe 13 – Lettre révision des effectifs 2024*). Dans l'attente des arbitrages nous exposons ci-dessous le tableau récapitulatif de nos demandes pour 2024 (*Tableau 11*).

Tableau 11 : Révision des effectifs HU 2024

2023 : Postes disponibles	Demandes pour 2024
1 poste PU-PH actuelle occupé par un prof ass temps partiel (non chirurgien dentiste, le Dr Gaël Rochefort)	Candidature du Dr Gaël Rochefort dans une discipline odontologique et mixte (section 57)
1 poste MCU-PH section 57 (chirurgie orale) pour la mise à disposition du Dr Malthiery Univ/CHU Montpellier	Mutation du Dr Malthiery (MCU-PH) de Montpellier section 57 (Chirurgie orale) sur ce poste
1 poste de MCU associé temps partiel section 58 OCE pour le Dr Savard	Maintien du poste MCU associé temps partiel section 58 (OCE) pour le Dr Savard
2024 - Demandes de postes supplémentaires	
Conformément au plan de recrutement exposé dans le dossier d'accréditation validé par le CNESER et les recommandations de la mission Picq/Giumelli	Un poste de professeur associé temps partiel section 56 Pédodontie pour le Dr Daou
	Un poste de MCU associé temps partiel section 58 (OCE) pour le Dr Moussa pendant 3 ans
	Un poste de AHU pour le Dr Mezari section 56 (orthopédie dento faciale)
	Un poste de MCU temps partiel section 56 (santé publique) pour le Dr Becquet à Orléans
2025 - Perspectives	
1 poste PU-PH	
1 poste MCU-PH	

A noter que :

- Le Dr Fabienne JORDANA (MCU-PH, CNU 58 biomatériaux) effectuera une mobilité hospitalo-universitaire dans notre établissement à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une période de 6 mois.
- Le Dr Sahar MOUSSA BADRAN, MCUPH à la faculté d'odontologie de Reims et au CHU de Reims, effectuera une mobilité d'un an à Tours à compter du 1^{er} septembre 2024.

Perspectives de recrutement universitaire jusqu'en 2027 (hors PAST et MAST)

Candidatures en préparation :

- **Dr Amina Mézari** : MCU-PH en Algérie, PhD et titulaire des EVC en orthopédie dento-faciale, le Dr Mézari est en stage de consolidation pour une période d'un an (par convention) au CHU de Tours et au CHU de Nantes. Elle sera auditionnée en pré-CNU (56-02) en 2024 pour une candidature MCU-PH en 2025.
- **Dr Moussa Badran** : En 2024, le Dr Badran, MCU-PH à Reims (CNU 56-01 santé publique avec une valence clinique en OCE) nous rejoindra à Tours pour une mobilité d'un an. Une mutation en 2025 est envisagée.
- **Dr Maha Daou** : Professeure associée temps partiel (CNU 56-02 Pédodontie) à la faculté d'odontologie de Tours depuis 2023 et PhD, elle prépare son HDR. Le Dr Daou présentera sa candidature au pré-CNU en 2024 pour une candidature MCU-PH ou PU-PH en 2026.

- **Dr Alexis Delpierre** : AHU (CNU 57 parodontologie) depuis 2022 à la faculté d'odontologie de Tours et PHU à la rentrée 2024, le Dr Delpierre est titulaire d'un master 2 recherche et de 9 publications internationales (1 en 1^{er} auteurs et 3 en 2^{ème} auteur). Il sera auditionné en pré-CNU en 2024 pour une candidature MCU-PH en 2026.
- **Dr Guillaume Savard** : MCU associé depuis 2023 (CNU 58 OCE) est titulaire d'un Master 2 et inscrit en 1^{er} année de doctorat. Il sera auditionné en pré-CNU en 2024 pour une candidature MCU-PH en 2026.
- **Dr Carol Moussa** : Doctorante à la faculté d'odontologie de Tours et chargée de TP d'OCE, le Dr Moussa sera MCU associée temps partiel à la rentrée 2024. Elle sera auditionnée en pré-CNU en 2025 pour une candidature MCU-PH en 2026 ou 2027.
- **Dr Matthieu Renaud** : AHU en 2022 puis MCU-PH (CNU 58 prothèse) en 2023 à la faculté d'odontologie de Tours, le Dr Renaud prépare son HDR pour une promotion PU-PH en 2026 ou 2027.
- **Dr Eve Malthiery** : MCU-PH - CNU 57-chirurgie orale (mutation de la faculté d'odontologie de Montpellier depuis 2023) prépare son HDR pour une promotion PU-PH en 2026 ou 2027.
- **Dr Giorgiana Hatu** : médecin de santé publique et PhD est candidate à un poste MCU-PH en section 46-01 (poste co-porté avec la faculté de médecine) en 2025 ou 2026.

- **Recrutement hospitalier**

Un PH en cours de recrutement (1^{er} janvier 2024) avec une quotité de 60 % au CHU de Tours et 40 % au CH de Loches (CH support de GHT).

Innover pour recruter, former et soigner mieux

Le projet de formation et de santé porté par la faculté d'odontologie de Tours s'appuie sur le **maillage et la coordination territoriale des acteurs de santé en odontologie en RCVL**. Nous avons pour ambition que les acteurs hospitaliers et libéraux, notamment les maîtres de stage universitaire en odontologie (MSUO), s'organisent pour la gradation des soins avec les centres hospitaliers de la RCVL disposant d'une offre de soins en odontologie. Par conséquent, structurer l'offre de soins hospitalière, universitariser les centres hospitaliers périphériques support de GHT et former les maîtres de stage à enseigner est essentiel pour, in fine, **améliorer la qualité des soins et aller vers une formation initiale d'excellence**.

▪ Les chefs de clinique-territoriaux

Le recrutement de chefs de cliniques territoriaux (CCA-T), **postes financés par la RCVL**, nous ont permis **d'universitariser le service d'odontologie du CHU d'Orléans**.

- Dr Hervé Becquet (CNU 56). Un poste de MCA temp partiel a été sollicité à la révision des effectifs avec le soutien de l'université d'Orléans et le CHU d'Orléans (cf. révision des effectifs, annexe 13)
- Dr Cléa Wagner (CNU 58)
- Dr Carole Nagot (CNU 58)

Ces trois collègues participent activement à l'enseignement académique et clinique des étudiants à Tours tout en préparant le service d'odontologie du CHU d'Orléans pour accueillir nos étudiants en stage dès 2026.

▪ Les assistants spécialistes partagés

Des postes d'assistants partagés ont été mis à la **disposition de l'odontologie par l'ARS de la RCVL** entre le CH de Châteauroux et le CHU de Tours. Cela nous a permis de contribuer au développement de l'activité d'odontologie dans ce CH et de construire **un poste de PH temps plein partagé pour le Dr Micheneau**. Ainsi, le Dr Micheneau, avec ses collègues de Châteauroux et Le Blanc, préparent l'arrivée de nos étudiants en 2026. D'autres postes d'assistants partagés ont été mis à disposition de l'odontologie notamment à Bourges, pour le Dr Pavageau, Cela a conduit à son recrutement sur un poste de **PH temp plein dans ce CH en 2022**. Un recrutement sur ce même dispositif et avec le soutien de l'ARS CVL est en cours début janvier entre **le CH de Loches et le CHU de Tours**. Nous étudions également la possibilité de postes **d'assistants ville hôpital** qui sont particulièrement adaptés à notre spécialité mais pour lesquels les conditions de mise en œuvre restent à assouplir.

▪ Les maîtres de stages universitaires

Le projet de formation et de santé de la faculté d'odontologie de Tours s'appuie également sur **les MSUO pour le DFGSO et le DFASO**. A ce jour, 32 MSUO sont formés pour accueillir des étudiants en stage d'observation (cf. maquette du DFGSO 2) et 16 pour accueillir des étudiants pour des stages tutorés (Cf maquette du DFASO4). Ces collègues sont des ressources précieuses pour dispenser des enseignements cliniques de qualité dans le cadre d'un partage d'expériences, sous la coordination de responsables universitaires (*Figure 11*). A noter, pour le recrutement de ces collègues, le rôle actif des conseils ordinaires départementaux ainsi que le soutien sans faille de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) chirurgiens-dentistes dans la mise en œuvre de ce projet de formation et de santé.

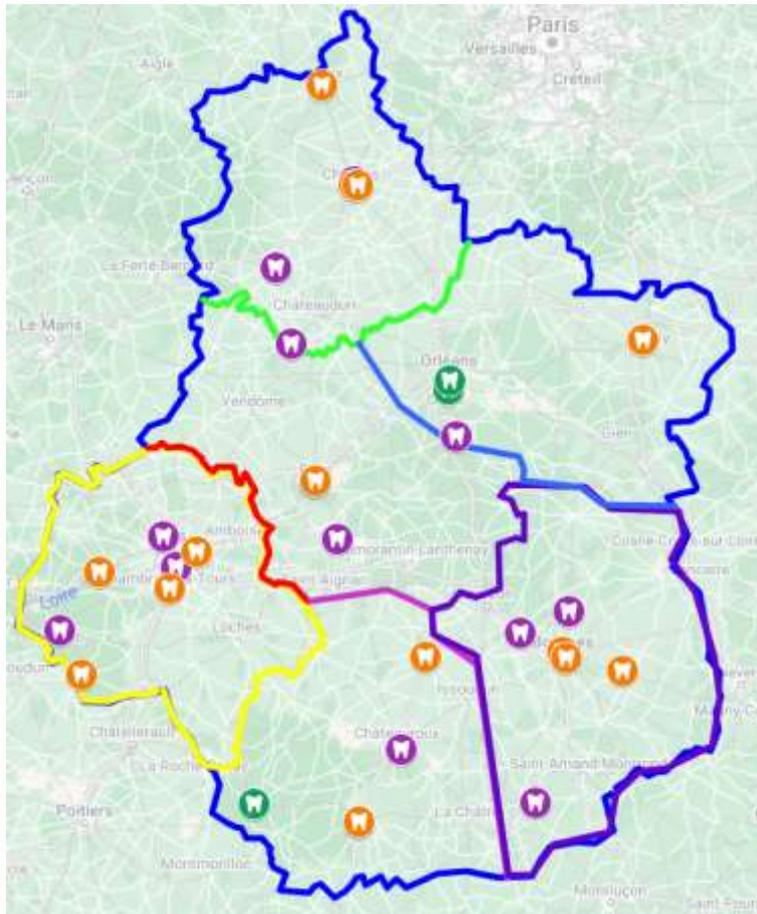


Figure 11 : Répartition géographique des MSUO en R

IX - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Cours magistraux, enseignements dirigés et travaux pratiques :

Nous présentons ci-dessous respectivement les maquettes du DFASO 1, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du DFASO 1. Les maquettes du DFASO 2, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du DFASO 2. Ces maquettes seront présentées devant les instances de l'université au 1^{er} semestre 2024, cf. chapitre XIII.

DFASO1 - Maquette

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 7		30				
UE 1 – Médecine et chirurgie orale	1	4	18			18
UE 2 - Parodontologie	1	3	11		4	15
UE 3 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	4	18	6	24	48
UE 4 – Odontologie pédiatrique	1	3	13			13
UE 5 – Orthopédie dento-faciale	1	3	13			13
UE 6 – Santé publique et vie professionnelle	1	4	19			19
UE 7 – Enseignements complémentaires, UEL, UERB		4		20		20
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	1	5		400		400
VOLUME HORAIRE Semestre 7			92	426	28	546
SEMESTRE 8		30				
UE 8 – Médecine et chirurgie orale	1	5	18			18
UE 9 – Odontologie pédiatrique	1	3	9	9		18
UE 10 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	5	13	6		19
UE 11 – Santé publique et vie professionnelle	1	5	16	4		20
UE 12 – Accompagnement au raisonnement clinique/LCA et préparation aux ECOS/CSCT	1	3		20		20
UE 13 – Enseignements complémentaires, UEL, UERB	1	4		20		20
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	1	5		400		400
<i>Stage MSU</i>				50		50
VOLUME HORAIRE Semestre 8			56	509		565
TOTAL DFASO 1			148	935	28	1111

MCCC – DFASO 1

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL OU REGIME SPECIAL D'ETUDES							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif
SEMESTRE 7	30								
UE 1 – Médecine et chirurgie orale	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 2 – Parodontologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 3 – Réhabilitation orale	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 4 – Odontologie pédiatrique	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 5 – Orthopédie dento-faciale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 6 – Santé publique et vie professionnelle	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 7 – Enseignements complémentaires, UEL, UERB	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	5	Validation							
SEMESTRE 8	30								
UE 8 – Médecine et chirurgie orale	5	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 9 – Odontologie pédiatrique	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 10 – Réhabilitation orale	5	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1h
UE 11 – Santé publique et vie professionnelle	5	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 12 – Accompagnement au raisonnement clinique et préparation aux ECOS	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 13 – Enseignements complémentaires, UEL, UERB	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	5	Validation							
<i>Stage MSU</i>		Validation							

DFASO2

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 9		30				
UE 14 – Médecine et chirurgie orale	1	3	22			22
UE 15 - Parodontologie	1	3	10		5	15
UE 16 - Implantologie	1	3	15		4	19
UE 17 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	3	21		25	46
UE 18 – Orthopédie dento-faciale	1	2	7			7
UE 19 – Biomatériaux appliqués	1	2	9			9
UE 20 – Santé publique et vie professionnelle	1	3	9	16		25
UE 21 – Accompagnement au raisonnement clinique/LCA et préparation aux ECOS/CSCT	1	2		20		20
UE 22 – Enseignements complémentaires, UEL, UERB		4		20		20
Enseignement pratique : Stage Hospitalier	1	5		400		400
VOLUME HORAIRE Semestre 9			93	456	34	583
SEMESTRE 10		30				
UE 23 – Médecine et chirurgie orale	1	5	22			22
UE 24 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	5	12		6	18
UE 25 – Santé publique et vie professionnelle	1	5	10	7		17
UE 26 – Accompagnement au raisonnement clinique/LCA et préparation aux ECOSS/CSCT	1	5		20		20
UE 27 – Enseignements complémentaires, UEL, UERB	1	4		20		20
Enseignement pratique : Stage Hospitalier	1	5		400		400
AFGSU 2				10		10
Attestation de radioprotection		1		10		10
CSCT						
VOLUME HORAIRE Semestre 10			44	467	6	517
TOTAL DFASO 2			137	923	40	1100

MCCC – DFASO 2

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL OU REGIME SPECIAL D'ETUDES							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif
SEMESTRE 9	30								
UE 14 – Médecine et chirurgie orale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 15 – Parodontologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 16 – Implantologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 17 – Réhabilitation orale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 18 – Orthopédie dento-faciale	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 19 – Biomatériaux appliqués	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 20 – Santé publique et vie professionnelle	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 21 – Accompagnement au raisonnement clinique et préparation aux ECOS	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 22 – Enseignements complémentaires, UEL, UERB	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	5	Validation							
SEMESTRE 10	30								
UE 23 – Médecine et chirurgie orale	5	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 24 – Réhabilitation orale	5	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 25 – Santé publique et vie professionnelle	5	ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 26 – Accompagnement au raisonnement clinique et préparation aux ECOS	5	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 27 – Enseignements complémentaires, UEL, UERB	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	5	Validation							
<i>Stage MSU</i>		Validation							
<i>AFGSU 2</i>		Validation CHU CESU Attestation							
<i>CSCT</i>		ET/20 + ECOS	E	1	1h30	ET/20	E	1	1h30
<i>Attestation radioprotection</i>	1	ET/10	E	1	30 min	ET/10	E	1	1h

- Mutualisation des enseignements :

Une convention avec l'université de Nantes fixe annuellement les besoins de supports de cours ou des cours dispensés par les enseignants de Nantes à Tours et en miroir les cours dispensés par les enseignants de Tours à Nantes. Cette convention d'enseignement est présentée chaque année pour approbation au conseil d'UFR de Nantes et de Tours, (*Annexe 14 – Convention enseignements Tours/Nantes*). Cette convention fixe juridiquement les modalités matérielles, humaines et financières de la mutualisation (présentiel, distanciel, examens).

Stages cliniques

400 h / semestre (Frédéric Denis et Matthieu Renaud)

Durée d'une vacation clinique : 4h

DFASO 1 : 8h30-12h30

DFASO 2 : 13h30-17H30

2 groupes d'étudiants établis par binômes. 1 groupe de début de semaine et 1 groupe de fin de semaine.

2,5 vacations par semaine en stage d'**odontologie polyvalente** et staff hospitalo-universitaire

2,5 vacations par semaine en stage d'**odontologie spécifique** :

- Chirurgie orale
- Pédodontie
- Urgences
- Radiologie
- Prise en charge d'un patient avec besoin spécifique (soins spécifiques, prothèse maxillo-faciale, implantologie ...)
- Prise en charge d'un patient au bloc opératoire,
- Prise en charge d'un patient en situation de handicap
- Prise en charge d'un patient en milieu spécifique (maison d'arrêt, maison de retraite ...)
- Télémédecine bucco-dentaire
- Recherche clinique
- Radiologie
- Accueil téléphonique
- Prévention, promotion de la santé bucco-dentaire

Validation du stage clinique selon 3 axes :

- Validation par **compétences** et carnet de stage (un pool de compétences est établi par année)
- **Présentation d'un porte-folio annuel** avec au moins 2 cas cliniques réalisés entièrement
- **Retour d'expérience et analyse d'activité**

L'évaluation sera réalisée sur des critères à 360° visant à définir une trajectoire d'apprentissage sous le spectre :

- Des compétences cliniques et paracliniques à acquérir (savoir-faire)
- Des comportements avec les collègues, les enseignants, l'équipe soignantes et les correspondants du service (savoir être)
- Des compétences relationnelles avec les patients (humanité, empathie) et les futurs confrères dans les règles déontologiques

L'ensemble de ces attendus feront l'objet d'une évaluation argumentée sur la base d'éléments objectifs renseignés dans le cahier de stage. Activité, type de patients prise en charge...

Cette évaluation sera réalisée par :

- Les enseignants responsables des filières de soin du service
 - o Le Dr Renaud,
 - o Le Dr Malthiery,
 - o Le Dr Michenau
- Par les personnels non médicaux sous la responsabilité de la cadre du service
 - o Mme Panneau

A la lumière de tous ces avis, le chef de service prendra la décision de valider ou de ne pas valider le stage.
 Afin d'établir la meilleure trajectoire de développement, un senior référent sera attribué à chaque étudiant pour chaque période de stage afin de communiquer de façon régulière et de lui faire part des difficultés de toutes natures.

Organisation et rotation des binômes d'étudiants DFASO 1 et DFASO 2 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi			
Polyclinique	[Blue]		[Red]		[Red]	Matin	[Blue]	Groupe 1 DFASO 1
Soins spécifiques						Matin		
Polyclinique	[Yellow]		[Green]		[Green]	Après-midi	[Yellow]	Groupe 1 DFASO 2
Soins spécifiques						Après-midi		

Répartition des binômes d'étudiants au semestre 1

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi			
Polyclinique	[Blue]		[Red]		[Red]	Matin	[Blue]	Groupe 1 DFASO 1
Soins spécifiques						Matin		
Polyclinique	[Yellow]		[Green]		[Green]	Après-midi	[Yellow]	Groupe 1 DFASO 2
Soins spécifiques						Après-midi		

Répartition des binômes d'étudiants au semestre 2

Point d'attention 3ème cycle court- ARS

Dans la perspective de notre projet territorial de formation et de santé, **nous projetons d'universitariser avec le soutien de l'ARS de la RCVL les services supports de GHT** pour créer les conditions d'un encadrement de qualité sur les terrains de stages, en phase avec les attendus pédagogiques du notre projet facultaire tout en conjuguant l'objectif d'ancrer nos étudiants en RCVL.

Ainsi, pour des raisons historiques et conjoncturelles et en lien avec la création du CHU d'Orléans, l'universitarisation du service d'Odontologie d'Orléans est une priorité. Ces démarches s'inscrivent dans les **nécessaires réformes que devront apporter la R3C en Odontologie** pour répondre à la structuration de l'offre de recours hospitalière qui à ce stade est embryonnaire à l'échelle de notre territoire. De plus, l'offre de soins de recours dans le parcours de soin du patient en odontologie est souvent vue au travers du spectre des services HU adossés à une UFR dans la plupart des réflexions en cours. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la candidature du Dr Hervé BECQUET sur un poste de Maître de conférences associé à temps partiel au CHU d'Orléans à la rentrée 2024, tout comme nous nous félicitons du poste de PH partagé du Dr Pierre MICHENEAU entre le CHU de Tours et le CH de Châteauroux et un recrutement en cours d'un praticien (CHU de Tours/CH de Loches) et des postes de CCA-T des docteurs Cléa WAGNER et Carole NAGOT (CHU d'Orléans/CHU de Tours).

Cette dynamique de création **de services périphériques « universitarisés »** vise à ce que nos étudiants puissent être accueillis dans des conditions favorables de formation. Dans la mise en œuvre de cette structuration **se pose la question de l'agrément de ces terrains de stages**. Si pour les centres périphériques et pour des étudiants ayant le statut d'externe une commission de notre UFR pourrait valider et donner ces agréments, en revanche la question se pose également pour l'accueil des internes. Or dans ce cas, les agréments seraient sous la responsabilité de la commission de l'inter région grand ouest de l'internat dans laquelle, **à ce jour, ne siège aucun membre de l'UFR de Tours**. Ce schisme doit être pris en compte pour fonctionner correctement dans le futur avec les ARS concernée. (*Annexe 15 – Enquête ONDFP et Annexe 16 : argumentaire : Recueil pour les argumentaires relatifs aux propositions annuelles de postes à ouvrir à l'internat d'odontologie – Rentrée universitaire 2024*)

X - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

La stratégie de la faculté d'odontologie de Tours se construit autour d'un objectif partagé de bien vivre ensemble et de bienveillance vis-à-vis de ses étudiants.

Les étudiants sont rassurés par la taille humaine de la faculté, c'est tout l'enjeu d'une montée en charge progressive et raisonnée. Cela présente l'avantage pour **l'étudiant néo-arrivant de pouvoir rapidement construire ses repères, son appartenance à sa composante et à son site**.

Des dispositifs pédagogiques d'accompagnement, pour faciliter l'intégration des étudiants et prévenir le décrochage sont en place.

Le Dr Alexis DELPIERRE, ancien élu de l'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD) et assesseur à la vie étudiante, est en charge de ce dossier (cf. chapitre IV : Bilan du 1er cycle depuis l'ouverture de la formation page 13).

Dans ce contexte, le projet de mobilité du Dr JORDANA (Janvier à juin 2024) vise à **étudier les besoins d'accompagnement des étudiants en DFGSO 3 qui se préparent à accéder au DFASO**. Ce passage est particulièrement redouté par les étudiants qui vont être confrontés à leurs premiers patients. Dans les facultés « historiques » des discussions avec des étudiants des années supérieures leur permettent de démystifier cette transition. De plus, ils forment un binôme avec des étudiants de l'année supérieure qui servent de tuteur. Le Dr JORDANA **étudiera dans quelles conditions un binômage avec des étudiants de 3^{ème} cycle, qui seront présents dans le service, permettront de les accompagner efficacement à partir de septembre 2024.**

XI - DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Le **Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE)** de l'université de Tours a pour missions : l'évaluation des formations et des enseignements, l'accompagnement à la pédagogie, et l'auto-évaluation des cursus.

Une évaluation des formations et des enseignements sera organisée **au moyen d'enquêtes** auprès des étudiants. Cette évaluation sera organisée dans le respect des dispositions prévues par l'Université **à la fin du 1^{er} cycle en mars 2024** :

- Donner la parole aux étudiants.
- Favoriser les échanges avec ses enseignants.
- Contribuer à l'amélioration continue des enseignements et des formations.
- Devenir acteur de sa réussite.

Les évaluations de la formation et des enseignements **reposent sur un principe d'anonymat** et de respect des personnes et de l'institution : les commentaires nominatifs, sans lien avec l'enseignement ou la formation, voir injurieux n'auront pas leur place dans les réponses aux questionnaires.

Dans cette évaluation nous distinguerons l'évaluation des enseignements d'une part et l'évaluation des formations d'autre part.

L'évaluation des enseignements :

Cela concerne tous les étudiants qui pourront être amenés à évaluer par le biais d'un questionnaire (*Annexe 18*) l'un de leur enseignant. Un retour sur les résultats de l'enquête, sera sur demande communiqué au participant de l'enquête.

L'évaluation des formations

Comme précédemment, les étudiants pourront être amenés à évaluer par le biais d'un questionnaire (*Annexe 19*) la qualité de la formation dispensée. Un retour sur les résultats de l'enquête, sera sur demande communiqué au participant de l'enquête.

XII - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

- Convention avec **le Lycée Victor Laloux de Tours** (*Annexe 17*)
- Convention d'enseignement **avec la Faculté d'Odontologie de l'Université de Nantes** par la mise à disposition de certains supports pédagogiques de Nantes avec l'accord des enseignants et cadré par un contrat pour la **protection de la propriété intellectuelle** (*Annexe 14*).

- Mutualisation de certains cours et certaines UE **avec la Faculté de Médecine de Tours**. Pour cela, le projet pédagogique du 1^{er} cycle de faculté d'odontologie a été présenté à la **commission pédagogique L2/L3** de la faculté de médecine **le 10 mars 2022** pour l'étude de la faisabilité du projet et **l'obtention de l'accord des enseignants**.

Les UE concernées sont les UE médicales (Sémiologie, biopathologie, pharmacologie et stages de soins infirmiers).

Les représentants de la commission L2/L3 de la faculté de médecine seront conviés aux travaux de commission L2/L3 de la faculté d'odontologie dès sa création.

Dans cette organisation on peut estimer que pour le **DFGSO2, 65% des enseignements ont été dispensés par des enseignants d'odontologie de Tours à Tours, 20% par des enseignants d'autres composantes de l'université de Tours** (principalement par des collègues de la faculté de médecine) et **15% sont des ressources propres à Nantes** mises à disposition à Tours.

Pour le **DFGSO 3, 70% des enseignements sont dispensés par des enseignants d'odontologie de Tours à Tours, 15% par des enseignants d'autres composantes de l'université de Tours** (principalement par des collègues de la faculté de médecine) et **15% par des ressources propres à Nantes** mise à disposition à Tours.

Bien que le volume horaire de cours mis à disposition par Nantes soit modeste, il n'en reste pas moins que **l'expertise Nantaise est essentielle** pour nos prises de décisions dans la structuration de notre faculté. L'entretien d'un dialogue permanent avec la communauté universitaire de Nantes est **une aide précieuse** car elle nous permet **d'éviter les faux pas** et d'assurer les ajustements nécessaires dans un temps très court pour mettre en place **une formation de qualité conforme aux attendus nationaux**.

Leur aide nous est également indispensable pour **nous insérer au sein de la communauté hospitalo-universitaire** en odontologie au niveau national

XIII - AVIS DES INSTANCES

DATES DES INSTANCES – UNIVERSITE DE TOURS :

Conseil de la Faculté d'Odontologie	8 février 2024
Demande avis de l'ARS Région Centre Val de Loire	Mars 2024
CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire)	21 mars 2024
Comité Social d'Administration	28 mars 2024
Conseil Académique	9 avril 2024
Conseil d'Administration	15 avril 2024
CNESER	Date transmise en amont

Joindre notamment

- 1- *Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique*
- 2- *Délibération du conseil d'administration*
- 3- *Avis de l'Agence régionale de santé appuyant cette demande d'ouverture de cette formation.*

Dossier à envoyer aux adresses suivantes :

formationsante@enseignementsup.gouv.fr

Copie :

orienne.wagner-ballon@enseignementsup.gouv.fr

katia.siri@enseignementsup.gouv.fr

emilie.bernardin-skalen@enseignementsup.gouv.fr

sriya.lassalle@enseignementsup.gouv.fr

ANNEXES

- Annexe 1 Charte facultés de Médecine et d'Odontologie de Tours
- Annexe 2 Statuts de la faculté d'Odontologie de Tours
- Annexe 3 Procès-verbal conseil de faculté Odontologie 4.5.23
- Annexe 4 Convention cadre CHRU Tours / Université de Tours
- Annexe 5 Projet de Service CHRU Tours
- Annexe 6 Tableau impact SIGAPS
- Annexe 7 Rapport pré-CNU de Gaël Rochefort
- Annexe 8 Capacités Accueil Santé Université de Tours
- Annexe 9 Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences 22/23
- Annexe 10 Modifications DFGSO2 (CFVU) – 2023/2024
- Annexe 11 Procès-verbal conseil de faculté du 7/12/23 – Commission pédagogique
- Annexe 12 Recommandations mission ministérielle Picq / Giumelli
- Annexe 13 Lettre de révision des effectifs 2024
- Annexe 14 Convention d'enseignement Tours / Nantes
- Annexe 15 Enquête ONDPS Internat en Odontologie
- Annexe 16 Argumentaire internat en Odontologie
- Annexe 17 Convention Lycée V. Laloux Tours / Faculté Odontologie Tours
- Annexe 18 Modèle évaluation Licence Enseignement
- Annexe 19 Modèle évaluation Licence formation

Charte de fonctionnement entre les facultés de Médecine et d'Odontologie Sites Tonnellé/La Riche

Entre

La Faculté de Médecine de l'Université de Tours, représentée par son Doyen,
le Professeur Patrice DIOT

Ci-après désignée « La Faculté de Médecine »

Et

La Faculté d'Odontologie de l'Université de Tours, représentée par son Doyen,
le Professeur Frédéric DENIS

Ci-après désignée « La Faculté d'Odontologie »

Préambule

Le 21 juillet 2022 est créée la douzième composante de l'Université de Tours, la Faculté d'Odontologie. Le Doyen de la Faculté de Médecine et le Doyen de la Faculté d'Odontologie se sont accordés pour rédiger une charte destinée à définir la mutualisation des moyens humains et logistiques.

Le Doyen de la Faculté de Médecine et le Doyen de la Faculté d'Odontologie, qui occupent des locaux partagés sur le site Tonnellé, et utilisent des services mutualisés pour mener à bien leurs actions respectives, définissent par la présente leurs rôles respectifs, en distinguant :

1. L'organisation de l'ouverture de certains services de la faculté de Médecine à la Faculté d'Odontologie
2. L'organisation des espaces

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

1. Organisation des services de la faculté de Médecine ouverts à la faculté d'Odontologie :

- L'antenne financière nommée « Antenne financière Médecine et Odontologie »
- Le service des ressources humaines et heures complémentaires
- Le service intérieur
- Le service audiovisuel
- Le service de Formation Continue
- Le service scolarité pour le positionnement des cours et l'organisation des examens concernant les unités d'enseignements mutualisées avec la composante Médecine
- **LE MEDISIM**

Concernant le MEDISIM, il est convenu :

- La mise à disposition d'un technicien à 100 % dépendant fonctionnellement du responsable technique du MEDISIM et hiérarchiquement du doyen de l'UFR d'Odontologie pour contribuer au développement des missions du MEDISIM (simulation en odontologie, impression 3D dentaire et maintenance du matériel).
- Le recrutement, les entretiens professionnels et les congés de ce technicien relèvent de la responsable administrative de la Faculté d'odontologie qui pourra si elle le souhaite s'adjoindre pour avis de la responsable administrative de la Faculté de médecine.

- La mise à disposition du technicien est renouvelable tous les ans par tacite reconduction par validation de la charte de fonctionnement par les conseils d'UFR d'odontologie et de médecine.
- Une prime de 3000 euros à titre de gratification, répartie sur 2022, 2023 et 2024 sera versée au responsable technique et logistique du MEDISIM liée à la mise en place des marchés publics et l'installation des simulateurs.
- L'organisation de réunions biennuelles avec les deux co-enseignants, responsables du MEDISIM

Le service informatique, l'antenne technique, l'imprimerie et la bibliothèque universitaire relèvent quant à eux, des services centraux.

La présente section a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation, de déterminer les modalités et les conditions d'exercice des missions imparties aux services de la faculté de Médecine ouverts à la faculté d'Odontologie.

Ces services sont placés sous l'autorité hiérarchique du responsable administratif de la Faculté de Médecine. Il est précisé que lesdits agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle des responsables de composantes. Les recrutements, les entretiens professionnels et les congés relèvent de la responsabilité du responsable administratif de la Faculté de Médecine qui pourra s'il le souhaite s'adjoindre pour avis la responsable administratif de la Faculté d'Odontologie concernant les services mutualisés.

Le fonctionnement optimal des services susmentionnés donne lieu à des réunions régulières entre les responsables de composantes et, autant que de besoin, avec les responsables des services communs concernés.

2. Organisation des espaces

Le Doyen de la Faculté de Médecine ainsi que la responsable de la composante assurent la sécurité du site. Les exercices de sécurité et d'évacuation sont effectués sous le contrôle des deux responsables de composantes.

Une salle de cours, dédiée à la Faculté d'Odontologie, sera située au 4^{ème} étage du bâtiment Tonnellé (Salle TO 4.1) et trois salles dédiées à la faculté d'Odontologie au MEDISIM (une salle de 7 fauteuils soins dentaires et un cabinet dentaire et une salle de 21 simulateurs au R+5) ainsi que les espaces facultaires ;

Les espaces utilisés en commun sont les suivants :

- L'ensemble des salles de cours, TP et des amphithéâtres du site Tonnellé et du site La Riche
- Les espaces de travail des services mutualisés
- La salle des actes
- Le Faclab
- Le Centre de Ressources en Langues (CRL)
- La cafétéria
- Les locaux associatifs
- Les circulations (halls, couloirs)
- Les extérieurs

Cl s de r partition

Il est pr vu des cl s de r partition financi res dans le budget de la facult  d'Odontologie pour contribuer aux charges de personnel et de fonctionnement de la facult  de M decine dans le cadre de ce partage de locaux (Chauffage,  lectricit , eau, maintenance des b timents, m nage, gardiennage). Les deux composantes se r uniront chaque ann e pour fixer le montant de cette contribution en amont du dialogue de gestion.

Dur e, r vision et renouvellement de la charte

Les responsables de composantes organiseront   la fin de l'ann e universitaire et avant la fermeture estivale, une r union de bilan sur l'application de la pr sente charte.

A la demande d'un des deux doyens, une r vision de la pr sente charte est r alisable. Toute r vision de la charte est soumise au vote des conseils des deux composantes. Elle est adopt e en termes identiques.

La pr sente charte fonctionnera d s le 1^{er} septembre 2023 et sera reconduite tacitement chaque ann e universitaire

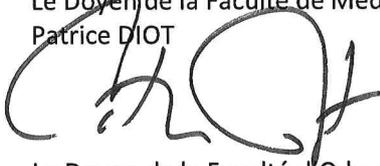
Entr e en vigueur

La pr sente convention entre en vigueur au 1^{er} septembre 2023

Elle est annex e aux statuts de chaque composante.

A Tours, le 1^{er} septembre 2023

Le Doyen de la Facult  de M decine de Tours
Patrice DIOT



Le Doyen de la Facult  d'Odontologie de Tours
Fr d ric DENIS



STATUTS DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE D'ODONTOLOGIE DE TOURS

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

ARTICLE 1 – Présentation de la composante

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) d'Odontologie de Tours est la 12^{ème} composante de l'Université de Tours créée en application des dispositions du Code de l'Education et a reçu son accréditation à délivrer la formation le 7 juillet 2022 au CNESER et publié au Bulletin Officiel le 21 juillet 2022.

Elle est située sur le site Tonnellé – 10 Boulevard Tonnellé à Tours.

Le Directeur prend la dénomination de Doyen conformément aux usages en vigueur.

L'U.F.R. d'Odontologie est signataire de la convention cadre avec le Centre Hospitalier Régional Université de Tours, définissant l'accord cadre déterminant les compétences mises en commun entre le CHRU et l'Université.

ARTICLE 2 – Son administration

L'U.F.R. d'Odontologie est administrée par un Conseil d'U.F.R. élu, dirigée par un Directeur élu qui prend le nom de Doyen, assisté d'un vice-Doyen et de quatre assesseurs, un assesseur en charge de la pédagogie, un assesseur en charge de la recherche, un assesseur en charge de la vie étudiante et un assesseur en charge des relations territoriales.

ARTICLE 3 – Missions de la composante

L'U.F.R. d'Odontologie a pour mission d'assurer :

↳ L'enseignement théorique, pratique, clinique de l'odontologie ainsi que la formation à et par la recherche.

↳ La formation continue des enseignants, des praticiens et éventuellement des personnels para-professionnels.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique de formation et de recherche de l'Université de Tours et du projet d'établissement de celle-ci, politique et projet d'établissement auxquels elle apporte sa contribution.

Pour remplir ses missions, l'U.F.R. d'Odontologie bénéficie des moyens financiers et logistiques que lui assure l'Université de Tours. L'U.F.R. contribue également à la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur et développe des actions de coopération internationale, dans le domaine de la formation et/ou de la recherche. A ce titre, elle peut notamment conclure des accords et conventions avec d'autres institutions d'enseignement supérieur ou de recherche, sous couvert de l'Université de Tours. Elle organise également des séminaires, colloques et congrès dans des actions de formation continue et de recherche.

TITRE 2 – COMPOSITION DE L'U.F.R. D'ODONTOLOGIE

ARTICLE 4 – Composition générale

L'U.F.R. d'Odontologie est composée de l'ensemble des personnels enseignants-chercheurs, des enseignants et des personnels ingénieurs, administratifs et techniciens qui y sont affectés, ainsi que les usagers (étudiants et stagiaires de formation continue).

ARTICLE 5 – Périmètre de l'offre de formation

L'U.F.R. d'Odontologie organise les enseignements et les recherches conduisant à la délivrance des formations et des diplômes nationaux, pour lesquels l'Université de Tours a reçu l'accréditation ministérielle, ou des diplômes d'université, validés par les instances de l'université.

ARTICLE 6 – Instances

Pour sa direction et son pilotage, l'U.F.R. d'Odontologie est constituée des organes suivants :

- Un Conseil d'U.F.R. ;
- Un Doyen et son équipe de direction dénommés Bureau.

TITRE 3 – LE CONSEIL DE L'U.F.R.

L'U.F.R. d'Odontologie, conformément à l'article L. 713-9 du code de l'éducation, est administrée par un conseil d'U.F.R. élu.

ARTICLE 7 – Composition du conseil de l'U.F.R. d'Odontologie

La Conseil de l'U.F.R. d'Odontologie est composée de 11 membres élus ou désignés ayant voix délibératives dont la répartition est fixée ainsi qu'il suit, conformément aux articles L713-9 et L719-2 du code de l'éducation :

- | | | |
|--|-----------|----------|
| - Professeurs et personnels assimilés | Collège A | 2 sièges |
| - Autres enseignants chercheurs et personnels assimilés | Collège B | 2 sièges |
| - Personnels administratifs Techniques et de services – Collège BIATSS | | 1 siège |
| - Collège des usagers | | 2 sièges |
| - Personnalités extérieures | | 4 sièges |

↳ 7 Membres élus

Les membres élus du conseil de l'U.F.R. d'Odontologie se répartissent comme suit parmi les enseignants, enseignants-chercheurs, et assimilés, les personnels administratifs et techniques exerçant leur activité au sein de l'U.F.R. d'Odontologie, et dont les listes sont réglementairement établies.

4 membres élus parmi les enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés

⇒ 2 Professeurs et personnels assimilés (Collège A)

Ce collège reprend la composition prévue dans les conditions prévues à l'article D. 719-4 du code de l'éducation.

⇒ 2 autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (Collège B)

Ce collège reprend la composition prévue dans les conditions prévues à l'article D. 719-4 du code de l'éducation.

Les enseignants-chercheurs ou assimilés des collèges A et B en situation de contrat à durée indéterminée sont électeurs de plein droit à condition d'effectuer un nombre d'heures effectives d'enseignement au moins égal au tiers des obligations statutaires d'enseignements de référence des personnels enseignants-chercheurs sur l'année universitaire.

Les enseignants-chercheurs ou assimilés des collèges A et B en situation de contrat à durée déterminée sont électeurs à la double condition d'effectuer un nombre d'heures effectives d'enseignement au moins égal au tiers des obligations statutaires d'enseignement de référence des personnels enseignants-chercheurs sur l'année universitaire et de faire la demande d'inscription sur les listes électorales.

⇒ 1 personnel administratif et technique (Collège des BIATSS)

Ce collège comprend les personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de services affectés à l'U.F.R. d'Odontologie.

⇒ 2 membres élus parmi les usagers (Collège des usagers – 2 titulaires + 2 suppléants)

Ce collège comprend :

- Les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement au titre de la formation initiale ;
- Les stagiaires de la formation continue.

↳ 3 MEMBRES DESIGNES AU TITRE DES PERSONNALITES EXTERIEURES et 1 NOMME A TITRE PERSONNEL

A ces membres du Conseil d'U.F.R. représentant la communauté hospitalo-universitaire, s'ajoutent 4 membres extérieurs avec voix délibératives, choisis en vertu de l'intérêt qu'ils portent aux études en odontologie, de leur volonté de contribuer à leur accomplissement et de leur représentativité, par les fonctions professionnelles qu'ils exercent ou les organisations auxquelles ils appartiennent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 719-3 du code de l'éducation, les trois personnalités extérieures et la personnalité nommée à titre personnel par le Doyen, appelées à siéger au conseil de l'U.F.R sont désignées dans les conditions suivantes :

- 1 représentant de l'URPS (et un suppléant) ;
- 1 représentant du Conseil de l'Ordre (et un suppléant) ;
- 1 représentant du CHRU de Tours (et un suppléant) ;
- 1 personnalité nommée à titre personnel sur proposition du Doyen.

La désignation des membres siégeant au titre des personnalités extérieures se fait conformément aux articles D. 719-47-1 et suivants du code de l'éducation visant à assurer la stricte parité entre les femmes et les hommes.

Assistent de droit au conseil de l'U.F.R (sans voix délibérative) :

- Le responsable administratif de l'U.F.R. d'Odontologie ;

ARTICLE 8 – Mode d'élection des membres du conseil de l'U.F.R.

Les électeurs sont convoqués par arrêté du Président de l'Université de Tours.

Les listes électorales sont établies sous la responsabilité du Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie. Le Doyen est chargé de l'organisation matérielle des élections.

Pour l'élection des membres du conseil de l'U.F.R., autres que les personnalités extérieures, les électeurs des différentes catégories sont répartis dans les collèges électoraux sur les bases définies aux articles D. 719-4 du code de l'éducation et 7 des présents statuts.

Les élections ont lieu par scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort du reste, sans panachage, ou au scrutin uninominal à un tour majoritaire lorsqu'un seul siège est à pourvoir. Dans le cadre des scrutins de liste, chaque liste doit respecter les règles relatives à l'alternance des sexes. Les listes peuvent être incomplètes à condition de respecter la règle de l'alternance.

Pour les usagers, les listes peuvent être incomplètes à condition de comporter un nombre de candidats au minimum égal à la moitié des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et au maximum un nombre égal à la totalité des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Les listes doivent respecter l'alternance des sexes.

Les membres du conseil de l'U.F.R., en dehors des personnalités extérieures, sont élus au scrutin secret par collège distinct et au suffrage direct.

Les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux ainsi que les modalités d'éventuels recours contre les élections, sont fixées par le code de l'éducation.

Les dates des élections sont arrêtées par le Président de l'Université, sur proposition du Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie.

Lorsqu'un membre du conseil de l'U.F.R. perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou si un siège devient vacant, il est remplacé par le candidat suivant élu de la même liste, pour la durée du mandat restant à courir.

Dans l'hypothèse où la liste est épuisée, il est procédé à une élection partielle, suivant les modalités arrêtées par le président de l'Université. Aucune élection partielle ne peut avoir lieu dans les six mois précédents le renouvellement des sièges du collège concerné par la vacance. En cas d'élection partielle organisée afin de pourvoir un siège vacant, l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

ARTICLE 9 – Durée des mandats

La durée des mandats des membres élus est fixée à quatre ans, à l'exception des usagers (étudiants, y compris les doctorants, personnes bénéficiant de formation continue) pour lesquels la durée du mandat est fixée à deux ans.

La durée du mandat des personnalités extérieures est de quatre ans.

Le mandat des membres du conseil de l'U.F.R. court à compter de la proclamation des résultats des élections. Il prend fin par démission, cessation des fonctions ou perte de qualité en vertu de laquelle la personne était membre du conseil.

ARTICLE 10 – COMPETENCES DU CONSEIL DE L'U.F.R

Compétences du conseil plénier

Le conseil de l'U.F.R. d'Odontologie exerce les compétences administratives, financières, pédagogiques et scientifiques concernant l'U.F.R. d'Odontologie, sous réserve des compétences propres des conseils et commissions de l'université et dans le respect de la politique de l'Université de Tours et des législations et réglementations en vigueur. Il définit la politique générale de l'U.F.R. d'Odontologie et en contrôle sa mise en œuvre. Plus précisément, il examine et statue sur toutes les questions suivantes :

- Modifications statutaires ;
- Election du Doyen et du bureau ;
- Définition des objectifs d'enseignement et des orientations pédagogiques de l'U.F.R. ;
- Demandes de transformation ou création d'emplois hospitalo-universitaires ;
- Organisation interne de l'U.F.R. ;
- Rapports avec les organismes universitaires et extra-universitaires ;

- Organisation pratique des enseignements et du contrôle des connaissances et des compétences ;
- Organisation de la formation continue ;
- Définition des objectifs et des orientations de recherche.

Il veille au respect des obligations statutaires de l'ensemble des personnels.

Il veille à la garantie des libertés universitaires, syndicales et politiques.

Il vote le budget de l'U.F.R. d'Odontologie.

Il définit l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances des formations de deuxième cycle des études odontologiques, qui est ensuite approuvée par le Président de l'Université.

Il donne au Doyen mission d'appliquer ces décisions et d'agir au mieux des intérêts de l'U.F.R.

Compétences du conseil en formation restreinte aux enseignants-chercheurs

Lorsqu'il se prononce sur toutes les questions concernant la carrière individuelle des personnels enseignants-chercheurs (recrutement, titularisation, renouvellement des fonctions, avancement, promotion), le conseil de l'U.F.R. siège en formation restreinte aux seuls représentants des enseignants-chercheurs et enseignants d'un rang au moins égal à celui de cette catégorie.

ARTICLE 11 – Fonctionnement du conseil de l'U.F.R.

Le conseil de l'U.F.R. se réunit en formation plénière au moins tous les deux mois, sur convocation du Doyen et une réunion supplémentaire est possible, au besoin, sur demande écrite d'au moins un tiers de ses membres. Le Doyen établit l'ordre du jour qui est joint aux convocations adressées, par courriel, au moins huit jours avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit sans jamais pouvoir être inférieur à trois jours francs. L'urgence doit être motivée.

Le conseil de l'U.F.R. délibère valablement si au moins la moitié de ses membres en exercice avec voix délibérative est présente ou représentée en début de séance. Si le quorum n'est pas atteint, le Doyen propose une date ultérieure de réunion du conseil de l'U.F.R. sur le même ordre du jour, qui ne peut être inférieure à huit jours ; aucune condition de quorum n'est alors requise.

Tout membre en exercice du conseil de l'U.F.R. peut donner procuration pour la séance ou en cours de séance à un autre membre du conseil en exercice. Nul ne peut avoir à sa disposition plus de deux procurations. Les procurations doivent être écrites.

Les décisions sont prises à main levée, à la majorité simple des suffrages exprimés, à l'exception des modifications des statuts, du règlement intérieur et du budget qui sont approuvés à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote à bulletin secret est obligatoire si l'un des membres du conseil de l'U.F.R. en fait la demande avant le début du scrutin.

Les séances du conseil de l'U.F.R. font l'objet d'un compte rendu qui est soumis à l'approbation des membres du conseil de l'U.F.R. lors de la réunion suivante.

Les séances du conseil de l'U.F.R. ne sont pas publiques. Toutefois, en fonction de l'ordre du jour, des personnalités extérieures au conseil peuvent être invitées par le Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie qui préside le conseil de l'U.F.R.

Le conseil de l'U.F.R. siège en formation restreinte aux enseignants-chercheurs chaque fois que l'avis du conseil de l'U.F.R. est sollicité, pour toute question énoncée au dernier alinéa de l'article 10. Le conseil restreint est présidé par le Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie. Si ce dernier ne relève pas du corps des professeurs des universités et assimilés, un président de séance est désigné lorsque le conseil restreint se prononce sur des questions relatives à la carrière individuelle des professeurs des universités et assimilés.

TITRE 4 – LE DOYEN – LE BUREAU

ARTICLE 12 – Le Doyen

Election du Doyen

Le conseil de l'U.F.R. en séance plénière élit le Doyen parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans l'U.F.R. d'Odontologie.

Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice au premier et deuxième tour, à la majorité simple ensuite si un troisième tour est nécessaire. Son mandat dure cinq ans ; il est renouvelable une fois.

Les candidatures doivent être déposées au décanat de l'U.F.R. d'Odontologie au moins cinq jours francs avant la date de l'élection. L'administration délivre un récépissé et assure la diffusion auprès des membres du conseil de l'U.F.R. des candidatures ainsi que des programmes éventuellement déposés par les candidats.

En cas de démission ou de vacance définitive constatée du Doyen, le conseil de l'U.F.R. plénier doit procéder dans les meilleurs délais à l'élection d'un doyen. Durant ce délai, l'intérim est assuré par le Vice-Doyen.

Les attributions du Doyen

- ⇒ Il dirige l'U.F.R. d'Odontologie ;
- ⇒ Il propose et met en œuvre la politique de l'U.F.R. d'Odontologie ;
- ⇒ Il assure la gestion des ressources humaines ;
- ⇒ Il prépare la révision des effectifs ;
- ⇒ Il représente l'U.F.R. d'Odontologie à l'extérieur ;
- ⇒ Il prépare et préside les délibérations du conseil de l'U.F.R. ;
- ⇒ Il assure l'exécution des décisions du conseil de l'U.F.R. ;
- ⇒ Il propose le budget et engage les dépenses de l'U.F.R. tout au long de l'année
- ⇒ Il conclut les conventions qui ont pour objet de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement avec les CHU, conformément aux dispositions de l'article L. 713-4 du code de l'éducation. Il a qualité pour signer ces conventions au nom de l'Université, sous réserve qu'elles soient approuvées par le Président de l'Université de Tours et votées par le conseil d'administration de l'Université de Tours.

ARTICLE 13 – Le Bureau

Le Doyen, le Vice-Doyen et les assesseurs constituent le Bureau de l'U.F.R.

Sur proposition du Doyen, le conseil de l'U.F.R plénier de l'U.F.R. d'Odontologie élit, parmi les enseignants-chercheurs titulaires, enseignants-chercheurs en fonction qui participent à l'enseignement au sein de l'U.F.R. d'Odontologie, un Vice-Doyen chargé de l'assister. La durée du mandat de Vice-Doyen est égale à celle du mandat du Doyen.

Le Doyen et le Vice-Doyen sont assistés d'assesseurs élus par le conseil d'U.F.R sur proposition du Doyen : un assesseur en charge de la pédagogie, un assesseur en charge de la recherche, un assesseur en charge de la vie étudiante et un assesseur en charge des relations territoriales.

Les assesseurs, s'ils ne sont pas membres élus du Conseil, sont admis à siéger à titre consultatif. Les fonctions des assesseurs cessent en même temps que celles du Doyen.

TITRE 5 – MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'U.F.R D'ODONTOLOGIE

ARTICLE 15 – Modification des statuts

Les modifications des statuts peuvent être proposées à l'initiative du Doyen de l'U.F.R. d'Odontologie ou de la moitié des membres du conseil en exercice. Elles sont adoptées par le conseil à la majorité absolue des membres (présents ou représentés) et soumises à l'approbation du conseil d'administration de l'Université de Tours, après avis, le cas échéant, du Comité Social d'Administration de l'Université de Tours.

Les présents statuts ont reçu un avis favorable du conseil provisoire de l'U.F.R. d'Odontologie en date du 3/11/2022

Les présents statuts ont reçu un avis favorable du conseil de l'U.F.R. d'Odontologie en date du 28/02/2023

Les présents statuts ont reçu un avis favorable du Comité Social d'Administration de l'Université de Tours en date du 30/03/2023

Les présents statuts ont été adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université de Tours en date du 3/4/2023

CONSEIL DE FACULTE

Réunion plénière du 4 mai 2023

Président : Frédéric DENIS

PRESENTS : F. DENIS – S. EL GUERMA – S. LAVERGNE – B. MEYMANDI – M. MILLEY – ML. ORLOWSKI – M. RENAUD – F. SPINHIRNY

PRESENT INVITE : A. DELPIERRE

ABSENTS : C. ROMAGNA – D. SELIMOVIC – B. GIUMELLI
C. ROMAGNA a remis procuration à M. RENAUD
B. GIUMELLI a remis procuration à F. DENIS

Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 28 février 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Election du Doyen de l'UFR d'Odontologie

Frédéric DENIS présente aux membres du conseil sa candidature au poste de Doyen de l'UFR d'Odontologie pour approbation pour un mandat d'une durée de cinq ans.

*Avis favorable à l'unanimité
Frédéric DENIS est élu Doyen de la Faculté d'Odontologie*

Election du Vice-Doyen de l'UFR d'Odontologie

Alexis DELPIERRE présente aux membres du conseil sa candidature au poste de Vice-Doyen de l'UFR d'Odontologie pour approbation pour un mandat d'une durée de cinq ans.

*Avis favorable à l'unanimité
Alexis DELPIERRE est élu Vice-Doyen de la Faculté d'Odontologie*

Election des Assesseurs sur proposition du Doyen

Frédéric DENIS présente aux membres du conseil les assesseurs proposés pour les différentes commissions de l'UFR d'Odontologie pour un mandat de cinq ans :

- Assesseur à la pédagogie : Matthieu RENAUD
- Assesseur à la Recherche : Gaël ROCHEFORT
- Assesseur à la vie étudiante : Alexis DELPIERRE
- Assesseur aux relations territoriales : Hervé BECQUET

Avis favorable à l'unanimité
Matthieu RENAUD est élu Assesseur à la Pédagogie
Gaël ROCHEFORT est élu Assesseur à la Recherche
Alexis DELPIERRE est élu Assesseur à la vie étudiante
Hervé BECQUET est élu Assesseur aux relations territoriales

Approbation participation financière Corporation Dentaire Tours

Aubin BECQUET-PERIGON, étudiant de 2^{ème} année et VP Partenariat présente une demande de participation financière de 700 euros pour le gala de fin d'année.

Avis favorable à l'unanimité

Le Doyen,
Frédéric DENIS


 université
de TOURS } Faculté d'odontologie

CONVENTION CADRE

ENTRE LE CHU DE TOURS ET L'UNIVERSITE DE TOURS

ENTRE D'UNE PART :

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours,
Etablissement public de santé dont le siège est situé 2 Boulevard Tonnellé 37044 TOURS cedex 9,
Représenté par sa Directrice Générale, Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

Ci-après dénommé « CHU »,

ET D'AUTRE PART :

L'Université de Tours,
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Située au 60 rue du Plat d'Étain BP12050, 37020 TOURS Cedex 1,
Représentée par son Président, Monsieur Arnaud GIACOMETTI,

Ci-après dénommée « Université »,

DONT :

L'Unité de Formation et Recherche de Médecine de l'Université,
Située au 10, Boulevard Tonnellé, 37032 TOURS CEDEX 1,
Représentée par son Directeur, Monsieur le Pr Patrice DIOT,

ci-après dénommée « UFR de Médecine »,

DONT :

L'Unité de Formation et Recherche de Pharmacie de l'Université,
Située au 31, avenue Monge 37200 TOURS
Représentée par son Directeur, Monsieur le Pr Denys BRAND,

ci-après dénommée « UFR de Pharmacie »,

DONT :

L'Unité de Formation et Recherche d'Odontologie de l'Université,
Située au 10, Boulevard Tonnellé, 37032 TOURS CEDEX 1
Représentée par son Directeur par intérim, Monsieur le Dr Frédéric DENIS,

ci-après dénommée « UFR d'Odontologie »,

Etant entendu que les trois UFR sont ci-après désignées collectivement « Université », et que l'ensemble des signataires sont ci-après désignés individuellement « Partie » ou collectivement « Parties »,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6142-1 et suivants, ainsi que les articles R.6142-1 et suivants ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.632-1 et suivants, R. 632-1 et suivants et L.713-4 et suivants ;

Vu la convention du 8 juin 1973 entre l'UFR de Médecine de l'Université de Tours et le CHU de Tours ;

Vu la convention de coordination territoriale du 4 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université en date du 14 novembre 2022 ;

Vu l'avis préalable favorable de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 17 janvier 2023, l'avis préalable favorable du Comité Social d'Etablissement en date du 6 février 2023, la concertation en Directoire du 9 décembre 2022, ainsi que la délibération du Conseil de Surveillance du CHU en date du 20 janvier 2023,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le CHU et l'Université souhaitent réaffirmer les principes qui fondent leurs relations dans le cadre des activités de soins, d'enseignement-formation, et de recherche-innovation.

La présente convention et ses avenants éventuels (dont l'ensemble est ci-après désigné « Convention ») ont ainsi pour objet de conforter et redéfinir le périmètre de ces relations et collaborations conformément à l'obligation prévue par l'article L.6142-3 du code de la santé publique.

Elle intervient en lieu et place de l'ancienne convention en date du 8 juin 1973, renouvelée en 1974.

Elle est élaborée en cohérence avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens mentionné à l'article L. 6114-1 du code de la santé publique, le projet d'établissement mentionné à l'article L. 6143-2 du code de la santé publique, le contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 711-1 du code de l'éducation, ainsi que le contrat de projet Etat-région.

La présente Convention prévoit ainsi une actualisation des engagements des Parties et des modalités de leur collaboration dans les domaines susvisés, ayant pour objectifs de permettre :

- D'assurer la cohérence des axes stratégiques et les modalités de mise en œuvre de la politique hospitalo-universitaire entre l'Université et le CHU ;
- De renforcer la coordination de la politique des deux établissements dans le domaine des soins, de l'enseignement et de la recherche.

En conséquence, les Parties s'engagent dans une vision partagée et co-construite, porteuse d'une dynamique hospitalo-universitaire territoriale et régionale ayant pour objectif de contribuer au rayonnement du CHU et de l'Université dans la région Centre-Val de Loire, au niveau interrégional au sein du Groupement de Coopération Sanitaire « Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO) », ainsi qu'au niveau national et international.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention traduit la volonté des deux établissements d'adopter une démarche de développement concerté dans le domaine de la biologie-santé en tant qu'objectif prioritaire, et de mettre en œuvre tous leurs moyens et leurs compétences pour y parvenir.

Les compétences mises en commun entre le CHU et l'Université concernent les domaines et actions suivants :

- Gérer les infrastructures et les outils communs
- Améliorer la qualité de l'enseignement proposé aux futurs professionnels de santé et aux étudiants ;
- Accompagner le développement de la recherche en santé.

Par référence à la réglementation applicable en la matière, la présente Convention porte en particulier sur la politique de recherche impliquant la personne humaine de l'Université et les modalités de son déploiement au sein du CHU, ainsi que les modalités de participation du CHU à l'enseignement universitaire et postuniversitaire.

Les Parties s'engagent à examiner tout projet les impliquant dans un cadre concerté, en référence à la présente Convention.

ARTICLE 2 : GOUVERNANCE

Le CHU et l'Université s'accordent pour confier au **Comité de Coordination Hospitalo-Universitaire (COCOHU)** en place, qui siègera à cet effet en séance extraordinaire, la détermination des priorités, des orientations et des objectifs, l'évaluation de leur mise en œuvre, la proposition d'adaptations éventuelles et la validation des propositions d'actions. En outre, le COCOHU procèdera à la validation du Règlement Intérieur commun (ci-après désigné « Règlement Intérieur » ou « Règlement ») relatif aux modalités d'application de la présente Convention.

Le COCOHU est composé des personnes suivantes :

- Le Président de l'Université (ou son représentant) ;
- Le Directeur Général du CHU (ou son représentant) ;
- Le Directeur de l'UFR de Médecine de l'Université (ou son représentant) qui le préside ;
- Le Directeur de l'UFR de Pharmacie de l'Université (ou son représentant) ;
- Le Directeur de l'UFR d'Odontologie de l'Université (ou son représentant) ;
- Le Président de la CME du CHU (ou son représentant).

D'un commun accord, les Parties pourront inviter à ces séances du COCOHU toute personne dont la contribution sera jugée nécessaire.

Parallèlement, les Parties conviennent de poursuivre leur concertation en ce qui concerne les instances en place. Ainsi, le CHU et l'Université coordonnent leurs stratégies de recherche en santé, en se retrouvant au sein des instances suivantes :

- **Le conseil de surveillance du CHU** (visé aux articles L.6143-1 et suivants du code de la santé publique)
- **Le conseil d'administration de l'Université**
- **Le comité territorial de la recherche en santé**
- **La commission d'éthique et de déontologie**

Conformément aux articles L. 6142-11 et suivants, et aux articles R.6142-19 et suivants du code de la santé publique, il est instauré une **Commission de conciliation** chargée d'examiner les difficultés qui s'élèvent à l'occasion de la conclusion ou de l'application de la présente Convention. La composition et le fonctionnement de cette Commission sont détaillés dans le Règlement Intérieur susvisé.

ARTICLE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN SANTE

Le CHU, acteur de la recherche, est partie prenante des unités de recherche en santé du site. Il y consacre des moyens en termes de personnel, d'équipements et de locaux.

Les Parties s'engagent à coordonner les axes de leur politique de développement, dans le domaine de la recherche et de l'innovation en santé afin de :

- Favoriser et développer une recherche interdisciplinaire d'excellence en santé sur le site ;
- Organiser ensemble des temps forts favorisant la dynamique recherche du site ;
- Promouvoir une politique de recherche du fondamental à la recherche impliquant la personne humaine, d'une part, et la recherche partenariale, d'autre part, en utilisant l'ensemble des dispositifs du territoire, du Programme Investissements d'Avenir (PIA) et les nouveaux outils offerts dans le cadre du programme Horizon Europe de la Commission Européenne ;
- Structurer la recherche en soins ;
- Développer les collaborations entre chercheurs aux plans régional, interrégional (HUGO), national et international, et renforcer la visibilité et l'attractivité internationale du site ;
- Encourager et soutenir les projets scientifiques et à haute valeur ajoutée portés dans le cadre de HUGO (FHU/entrepôt de données de santé/ plateforme génomique) ;
- Faciliter et renforcer les collaborations de haute qualité scientifique entre les équipes, les enseignants et les chercheurs sur le site ;
- Intensifier les partenariats avec l'Inserm, les autres EPST, les écoles et les collectivités ;
- Accentuer le leadership international des secteurs d'excellence du site, en mettant en exergue l'approche intégrée « Formation / Recherche / Soins / Innovation » ;
- Favoriser l'attractivité étudiante ;
- Mettre en œuvre une signature commune des publications scientifiques ;
- Favoriser la mise en commun des abonnements aux revues professionnelles ;
- Valoriser les travaux des chercheurs par une mutualisation des moyens.

Les Parties s'engagent en conséquence à mutualiser les moyens à leur disposition pour favoriser et diffuser une production scientifique de qualité, faciliter le développement et le suivi de projets européens portés par les Parties et les unités de recherche du site, développer des partenariats internationaux, et adopter une stratégie concertée avec une mutualisation des moyens en matière de transfert de l'innovation et de valorisation de la recherche publique.

ARTICLE 4 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION DES FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTE ET DES ETUDIANTS

Le CHU et l'Université s'engagent à se coordonner dans l'organisation des politiques dans le domaine de la formation et de l'enseignement intégré des futurs professionnels de santé et des étudiants.

Dans ce cadre, les Parties s'attacheront à :

- Poursuivre le plan d'universitarisation des formations paramédicales en veillant à leur caractère professionnalisant ;
- Créer des postes universitaires pour les enseignants- chercheurs paramédicaux ;
- Développer les formations pluri-professionnelles ;
- Garantir le caractère professionnalisant des stages pratiques dispensés au sein du CHU, et s'attacher à promouvoir de nouveaux terrains de stage ;
- Développer des espaces partagés et des outils propres à l'enseignement intégré ;
- Promouvoir les pratiques pédagogiques innovantes ;
- Promouvoir l'émergence de formations interdisciplinaires permettant une ouverture vers les besoins en compétences de la santé du futur ;
- Favoriser le lien entre les disciplines universitaires de santé et les autres disciplines ;
- Co-construire une offre de formation continue au profit des professionnels de santé et de l'innovation pédagogique ;
- Encourager le recours à l'offre de formation continue de l'Université ;
- Développer la formation à la recherche et par la recherche ;
- Favoriser l'accueil d'étudiants internationaux dans les formations en santé ;
- Permettre d'accueillir au sein du CHU des étudiants doctorants ou post doctorants dans des structures ayant fait au préalable l'objet d'une labellisation par une école doctorale.

ARTICLE 5 - GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES

Article 5.1 - La gestion conjointe des effectifs hospitalo-universitaires et des personnels de recherche

L'Université et le CHU s'engagent dans une gestion conjointe des effectifs hospitalo-universitaires et des personnels de recherche non médicaux. Pour cela, ils s'efforceront de :

- Poursuivre la prospective pluriannuelle des emplois hospitalo-universitaires ;
- Assurer la diffusion d'informations à destination des responsables des unités de recherche ;
- Définir des règles de gestion des personnels de recherche (hors personnel des organismes de recherche), en tenant compte des contraintes et des spécificités de chaque Partie.

Article 5.2 - La gestion conjointe des locaux, des équipements et des plateformes dédiées à la recherche en santé

La proximité géographique et le décloisonnement des métiers de la santé sont un facteur majeur de l'excellence en matière médicale. Les praticiens/chercheurs/enseignants et les internes/doctorants/étudiants doivent pouvoir passer le plus facilement possible du secteur clinique (lit du malade) au lieu d'enseignement, ou au laboratoire de recherche.

Dans ce cadre, l'Université et le CHU assureront une gestion concertée des locaux, des équipements et des plates-formes dédiées à la recherche en biologie-santé conformément au règlement intérieur commun évoqué à l'article 2 de la présente Convention.

L'Université de Tours et le CHU se sont concertés et ont coordonné leur schéma directeur immobilier.

Entre 2026 et 2040 :

- Les activités conjointes d'enseignement demeureront sur le site de Bretonneau ;

- Les activités de recherche seront réparties entre le site de Bretonneau (« Recherche en technologies et santé ») et le site de Trousseau (« Recherche en biologie et santé ») où sera notamment construit un bâtiment regroupant les activités de biologie clinique du CHU et un bâtiment de recherche attenant pour l'Université.

Après dévolution de son patrimoine, l'Université de Tours définira avec le CHU :

- Les modalités de construction des bâtiments universitaires implantés sur le site du CHU, avec la possibilité de conclure des conventions de co-maîtrise d'ouvrage ;
- Le régime de propriété de ces bâtiments ou des terrains sur lesquels ils sont implantés.

Article 5.3 - Le renforcement de l'interopérabilité des deux systèmes d'information

Concernant les systèmes d'information, l'Université et le CHU s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour renforcer l'interopérabilité de leurs systèmes d'information afin de faciliter le travail des personnels ayant une bi-appartenance.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Article 6.1 – Dépenses à la charge de l'Université

Est supporté par l'Université l'ensemble des dépenses exposées pour l'entretien des bâtiments à usage universitaire et pour l'achat du mobilier ou d'instruments destinés aux besoins de l'enseignement à l'exclusion de toute utilisation à des fins hospitalières.

Sont également supportées par l'Université les dépenses de fonctionnement afférentes aux activités d'enseignement et de recherche dans le cas où elles peuvent être déterminées isolément.

Les dépenses sont soit payées directement, soit remboursées intégralement au CHU. Les modalités de remboursement sont précisées dans le Règlement Intérieur.

Article 6.2 – Dépenses à la charge du CHU

Le CHU supporte l'ensemble des dépenses afférentes à l'activité hospitalière.

Dans la mesure où le CHU utilise à des fins hospitalières les services des unités de formation et de recherche, il rembourse à l'Université les dépenses exposées par elle. Les modalités de remboursement sont précisées dans le Règlement Intérieur.

ARTICLE 7 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RENOUVELLEMENT

Toutes autres dispositions qu'il apparaitrait nécessaire de prendre seront traitées dans le cadre de conventions particulières. En particulier, conformément à l'article L.6142-3 du code de la santé publique, des établissements de santé ainsi que des établissements publics à caractère scientifique et technologiques ou autres organismes de recherche pourront être associés à la présente Convention pour toute ou parties de ses clauses.

La présente Convention prendra effet à compter de sa signature par les Parties après approbation des instances statutaires des deux Parties.

Elle est conclue pour une **durée de deux ans renouvelable** par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des Parties, par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de quatre mois. En tout état de cause, elle sera révisée au moins tous les 5 ans.

La présente Convention pourra être modifiée par voie d'avenants.

Dans le cadre de cette même préoccupation, les Parties s'engagent à réexaminer, à l'occasion de la préparation concertée de leurs projets respectifs d'établissement, l'ensemble des dispositions et, le cas échéant, à les adapter par voie d'avenants, compte tenu :

- Des enseignements qui seront tirés de la mise en pratique des dispositions de la présente Convention ;
- Des bilans d'exécution du contrat quinquennal de l'Université ;
- Des rapports HCERES des deux établissements ;
- Des nouveaux enjeux apparus ;
- Des priorités stratégiques de leurs futurs projets d'établissement.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

En cas de dommage causé par l'Université, ses étudiants, les personnels relevant de son autorité ou toute personne participant à l'enseignement post-universitaire organisé sous sa responsabilité au CHU, à ses personnels, aux malades et à leurs visiteurs, l'Université rembourse au CHU le montant des primes afférentes à l'assurance contractée à cette fin et le cas échéant, le montant des dommages non couverts par l'assurance.

En cas de dommage causé par le CHU à l'occasion des activités hospitalières aux unités de formation et de recherche concernées, aux étudiants et personnels de celles-ci, le CHU rembourse à l'université le montant des primes afférentes à l'assurance contractée à cette fin et le cas échéant, le montant des dommages non couverts par l'assurance.

À ce titre, l'Université et le CHU souscrivent respectivement une assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable afin de couvrir les dommages mentionnés aux alinéas précédents. Les Parties supportent les dépenses y afférant.

ARTICLE 9 : RÉOLUTION DES LITIGES

En cas de difficulté intervenant à l'occasion de l'application ou du renouvellement de la présente convention, ou de la conclusion des avenants à la présente convention, les Parties ou, à défaut, une d'elle, saisit la commission locale de conciliation énoncée aux articles L. 6142-11 et R. 6142-19 du code de la santé publique.

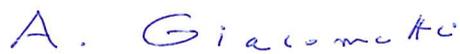
À défaut d'accord intervenu dans les deux mois qui suivent la réunion de la commission locale de conciliation, le préfet saisit les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé, sous couvert de la commission nationale de conciliation. Ces derniers statuent sur la difficulté à l'origine du litige en se fondant sur l'avis de la commission nationale de conciliation. La décision des ministres

s'impose aux Parties. En cas de désaccord, la partie la plus diligente peut former un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision des ministres auprès du Conseil d'État.

Fait à Tours, en cinq (5) exemplaires originaux

Le 8 février 2023

Le Président de l'Université de Tours



Arnaud GIACOMETTI

La Directrice Générale du CHU de Tours



Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

Le Directeur de l'UFR de Médecine

Le Directeur de l'UFR de Pharmacie

Le Directeur par intérim de l'UFR d'Odolontologie

Pr Patrice DIOT



Pr Denys BRAND



Dr Frédéric DENIS



Richard Dalmasso
Directeur Général par intérim
dq@chu-tours.fr

Violaine Mizzi
Directrice de la Stratégie
v.mizzi@chu-tours.fr
Tél. : 02 47 47 70 20

Références à rappeler :
RD/VM/CB-DSTRAT-2023-034

Copie :

- Trio de pôle Reconstruction
- Trio de pôle Pharmacie
- Trio de pôle Imagerie médicale
- Trio de pôle Biologie médicale
- M. le Pr B.LAURE
- Membres du Directoire
- Equipe de direction
- Mme CHUPE Direction générale
- Mme HERVOCHON DAM
- Mme TILLOUX DRH

Madame le Docteur GEORGESCOU
Chef de pôle Reconstruction
TROUSSEAU

Monsieur le Docteur DENIS
Doyen de l'UFR d'odontologie
Chef de service Centre universitaire
d'odontologie
TROUSSEAU

Tours, le **26 JUIN 2023**

Objet : Projet de création d'une faculté d'odontologie en région Centre Val de Loire – Directoire du vendredi 26 mai 2023

Madame le chef de pôle, Monsieur le doyen,

Les membres du directoire, réunis le 26 mai dernier, se sont prononcés en la faveur du volet hospitalier du projet de création de la faculté d'odontologie en région Centre Val de Loire (CVL) que vous avez présenté.

Je tiens d'abord à vous remercier pour votre investissement dans ce projet et votre détermination à le voir aboutir. Vous voudrez bien transmettre ces remerciements à tous vos collaborateurs. Ces remerciements s'étendent à l'ensemble de l'équipe projet qui a associé de nombreux représentants de pôles et de directions.

Vous avez rappelé au préalable le contexte : la région CVL ne possédait pas de faculté d'odontologie et elle souffre d'inégalités territoriales d'accès aux soins importantes en chirurgie dentaire.

L'université de Tours et ses partenaires se sont positionnés pour la création d'un cursus complet d'odontologie innovant et pragmatique, évolution naturelle et opportune de l'antenne hospitalo-universitaire ouverte le 1^{er} septembre 2018 dont le fonctionnement hospitalo-universitaire est régi par la convention du 6 novembre 2019 signée avec les universités de Tours, Clermont-Ferrand et Nantes et l'URPS CVL.

Le CNESER¹ a accrédité l'université de Tours à délivrer le DFGSO² par décret le 21 juillet 2022.

L'université de Tours a validé le Conseil provisoire de la faculté d'odontologie le 26 septembre 2022, puis en séance plénière le 3 novembre 2022. Ses statuts ont été approuvés par le conseil de faculté le 28 février 2023 et présentés le 30 mars 2023 au Comité Social d'Administration de l'Université et, pour approbation, au Conseil d'Administration de l'Université le 3 avril 2023.

L'élection du Doyen et de son bureau a eu lieu le 4 mai 2023 en conseil de faculté.

¹ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

² Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques.

Par ce processus, l'UFR d'odontologie est ainsi devenue la 12^{ème} composante de l'université de Tours. La convention HU liant le CHRU de Tours et l'université de Tours a été actualisée, présentée en conseil de surveillance du CHRU de Tours le 17 décembre 2022 et signée le 8 février 2023.

Comme les cinq autres projets de création d'UFR en odontologie le projet a bénéficié d'un accompagnement par la mission nationale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, animée par monsieur le Pr B. GIUMELLI et de monsieur J.F. PICQ et est conforme au cahier des charges national des formations hospitalo-universitaires en odontologie de décembre 2022.

Alors que le centre universitaire d'odontologie se trouve actuellement sur le site de Trousseau, le service de Médecine et chirurgie bucco-dentaire (1300 m²) sera situé dans le bâtiment B31 à Bretonneau. Il sera organisé en 3 filières de soins, placées chacune sous la responsabilité d'un des membres de votre équipe médicale :

- Odontologie polyvalente,
- Filière soins spécifiques,
- Filière odontologie chirurgie.

La Faculté d'odontologie de Tours a accueilli ses 28 1^{ers} étudiants à la rentrée 2022-2023 (septembre 2022). Il est prévu une montée en charge du nombre d'étudiants par promotion avec 2 autres paliers à 37 étudiants (2025) et 49 étudiants (2027). Les étudiants tourangeaux de 6^{ème} année seront en stage dans les centres hospitaliers de la région CVL.

L'arrivée des étudiants et des enseignants se faisant de façon progressive, les aménagements des salles de soins seront réalisés en 4 temps, l'ensemble des fauteuils étant lui-même activé par phase.

- 18 salles des soins en 2023 (15 + 2 + 1) : phases 1 et 2
 - Îlots 2 et 3 du projet dessiné, soit 15 fauteuils dentaires (7 dans l'îlot 2, 8 dans l'îlot 3), 2 fauteuils pour les box de consultation (1 dans chaque îlot) et le fauteuil de l'implantologie.
 - Les installations seront activées en deux phases :
 - o Phase 1 : Novembre 2023 – août 2024 : 11 fauteuils
 - o Phase 2 : Septembre 2024 – août 2025 : 18 fauteuils
- 26 salles de soins en 2025 (15&7 + 2&1 + 1) : phase 3
 - Îlot 1 du projet dessiné, soit 7 fauteuils dentaires (sur les 7 prévus), 1 fauteuil pour un box de consultation.
 - Cette période durera de septembre 2025 à août 2030.
- 32 salles de soins (22 + 3 + 1 + 6 fauteuils dentaires) : phase 4.
 - Îlot 4 : ajout de 6 fauteuils dentaires sur le site de Bretonneau.
 - Cette période débute en septembre 2030.
- 36 fauteuils de soins (28 + 3 + 1 à Bretonneau ; les 3 fauteuils de chirurgie stomatologique et orale de Trousseau accueillant des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle d'odontologie + 1 fauteuil à Clocheville).
 - En effet, le besoin en salles de soins est estimé par la mission nationale d'appui à 36 à terme (cf. cahier des charges national page 25).

A ce nombre croissant d'étudiants, il faut ajouter les enseignants titulaires supplémentaires : 3 PU-PH dont l'actuel chef de service ; 5 MCU-PH, 8 enseignants contractuels temps plein (AHU), 1 MCF³ associé, des praticiens hospitaliers⁴ ainsi que les praticiens attachés qui participeront à l'enseignement et à l'activité hospitalière du service.

EC/BIATSS	Corps/Grade	rentrée 2022	rentrée 2023	rentrée 2024	rentrée 2025	rentrée 2026	rentrée 2027	rentrée 2028
EC	PU-PH	1	2	2	2	2	3	3
EC	MCU-PH	1	2	3	4	5	5	5
ss tot titulaire		2	4	5	6	7	8	8
EC	AHU	3	3	4	4	6	8	8
EC	MCF ass	1	1	1	1	1	1	1
ss tot ems contractuel		4	4	5	5	7	9	9
total enseignants		6	8	10	11	14	17	17
BIATSS	B	2	2	2	2	2	2	2
BIATSS	C				1	1	2	2
ss total BIATSS		2	2	2	3	3	4	4
Total personnel		8	10	12	14	17	21	21

Source : projet de la Faculté d'odontologie de Tours, version du 23/06/2022, page 11.

³ Maître de conférences.

⁴ Un praticien hospitalier est en poste partagé CH de Châteauroux – CHRU de Tours. En vue de favoriser le développement de la faculté « hors les murs », ces postes ont vocation à se développer notamment avec le CH de Blois. L'ARS CVL a annoncé le financement d'un poste de PH dont la mise en œuvre est encore à l'étude.

Ce projet nécessite de recruter des personnels paramédicaux, administratifs et techniques qui sont décrits dans le tableau ci-dessous, les dates de mise en œuvre s'échelonnant de septembre 2023 à septembre 2027 :

	sept-23	nov-23	janv-24	sept-24	nov-24	sept-25	sept-26	sept-27	sept-28	sept-30	sept-32	
Fauteuils	Nbr cumulé de fauteuils à Trs	6 dont 1 de chirurgie dans le service de Maxillo faciale	9 en maxillo faciale (ceux de 2014)	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Nbr cumulé de fauteuils à Clocheville	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Nbr cumulé de fauteuils achetés pour Bretonneau	15	15	15	15	15	23	23	23	23	32	
	Nbr cumulé de fauteuils transférés de Trousseau à Bretonneau (fauteuils de 2018)	0	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
	Nbr cumulé de fauteuils mis en service à Bretonneau (neufs + transférés)	/	11 dont les 3 transférés depuis Trs : après ouverture service et avant fin 2023 (date à préciser)	11	18	18	26	26	26	26	32	32
	dont fauteuils de soins pour seniors + étudiants	/	9 dont (x ilot 2 + y ilot 3)	9 dont (x ilot 2 + y ilot 3)	15 dont (7 ilot 2 + 8 ilot 3)	15 dont (7 ilot 2 + 8 ilot 3)	22 dont (7 ilot 1 + 7 ilot 2 + 8 ilot 3)	22 dont (7 ilot 1 + 7 ilot 2 + 8 ilot 3)	22 dont (7 ilot 1 + 7 ilot 2 + 8 ilot 3)	22 dont (7 ilot 1 + 7 ilot 2 + 8 ilot 3)	28	28
	dont fauteuils consults pour seniors (2 transferts)	/	1	1	2 dont (1 ilot 2 + 1 ilot 3)	2 dont (1 ilot 2 + 1 ilot 3)	3 (1 dans chaque ilot)	3 (1 dans chaque ilot)	3 (1 dans chaque ilot)			
dont fauteuil en salle d'implantologie pour seniors (transfert)	/	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Etudiants et seniors	Nbr cumulé d'étudiants à Brt	21 utilisant 9 fauteuils avec les seniors	21 utilisant 9 fauteuils	49 utilisant x fauteuils	49 utilisant x fauteuils	68 utilisant x fauteuils	68 utilisant x fauteuils	93 utilisant x fauteuils	102 utilisant x fauteuils			
	dont étudiants de Tours de 4e année	0	0	0	28	28	28	28	37	37		
	dont étudiants de Tours de 5e année	0	0	0	0	0	28	28	28	37		
	dont étudiants de Tours de 6e année	0	0	0	0	0	28	28	28	28		
	dont étudiants de Nantes de 6e année	12	12	12	12	12	12	12	0	0		
	dont étudiants de Clermont de 6e année	9	9 transmis au Ministère (peut varier à 6)	9	9	9	0	0	0	0		
	Activité en région : les 6e années (êts supports de GHT hors CHRU Tours)	0	0	0	0	0	28 étudiants sur 14 fauteuils	28 étudiants sur 14 fauteuils	28 étudiants sur 14 fauteuils			
Nbr cumulé de seniors à Brt	8	8	8	10	10	11	14	17	17	17		
Activité	1,5 X activité actuelle	1,5 X activité actuelle	1,5 X activité actuelle	2 X activité actuelle	2 X activité actuelle	2,66 X activité actuelle	2,66 X activité actuelle	5 X activité actuelle	5 X activité actuelle	?	?	
RH PNM	Nbr cumulé de cadre de santé pour Bretonneau	0 1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	
	Nbr cumulé d'IDE pour Bretonneau	0 1,3 ETP	1,3 ETP	1,3 ETP	1,3 ETP	1,3 ETP	2,6 ETP	2,6 ETP	2,6 ETP	2,6 ETP	2,6 ETP	
	Nbr cumulé d'AS pour Bretonneau	6,5 ETP dont 2 postes redéployés mais non déterminés en nbr d'ETP	6,5 ETP	6,5 ETP	6,5 ETP	6,5 ETP	9,10 ETP	9,10 ETP	9,10 ETP	9,10 ETP	9,10 ETP	
	Nbr cumulé de secrétaires AMA à Bretonneau	0 1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	
	Nbr cumulé de secrétaires AA à Bretonneau	0 2,90 ETP dont 1,90 ETP redéployé	2,90 ETP	4,20 ETP	4,20 ETP	4,20 ETP	4,20 ETP	4,20 ETP	4,20 ETP	4,20 ETP	5,5 ETP	
	Nbr manipulateur radio à Bretonneau pour cone beam	0 0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	0,3 ETP	
	Nbr cumulé de technicien OP pharmacie de Trousseau	0	0	0 0,15 ETP en mai	0,15 ETP	0,15 ETP	0,25 ETP en mai	0,25 ETP	0,55 ETP en mai	0,55 ETP	0,55 ETP	
	Nbr cumulé de préparateur pharmacie - PPH - de Trousseau	0	0	0	0	0	0	0	0,20 ETP en mai	0,2 ETP	0,2 ETP	
	Nbr cumulé de préparateur pharmacie - PPH - de Bretonneau	0	0	0	0	0	0	0	0 0,20 ETP	0,2 ETP	0,2 ETP	
	Nbr cumulé OP stérilisation Bretonneau	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	2 ETP	2 ETP	2 ETP	
	Nbr cumulé d'OP à la Logistique Hôtelière Trousseau	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0,15	0,15	
	Nbr cumulé d'OP au service Environnement-Salubrité	0	0,1	0,1	0,15	0,15	0,15	0,15	0,2	0,2	0,2	
	Nbr cumulé d'adjoint administratif - AA - à la DAM	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	
	Nbr prothésiste dentaire : partenariat lycée Victor Laloux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nbr cumulé de TSH au Dépt Patrimoine et maintenance ASH => Elio	0,4 ETP	0,4 ETP	0,4 ETP	0,4 ETP	0,4 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP		

Source : Annexe 10_Odontologie_Synthèse_2023 06 21 v5

J'ai noté qu'était envisagé la délégation d'actes auprès des assistantes dentaires. Il est acté la création d'un temps de manipulateur en électroradiologie (0,3 ETP) à Bretonneau au 1^{er} novembre 2023 pour la gestion du Cône Beam de Bretonneau (qui est acquis en 2023) eu égard à l'avis de l'ASN⁵ transmis par le chef de pôle d'imagerie.

Dès septembre 2023, un poste d'adjoint administratif est créé au sein de la direction des affaires médicales en vue de favoriser la gestion de l'équipe hospitalo-universitaire qui sera conséquente et les étudiants chirurgiens-dentistes. J'ai bien noté votre demande de mise à disposition d'un mi-temps d'adjoint administratif pour renforcer la scolarité de l'UFR d'odontologie. Votre demande est à l'étude par mes services de même que la création d'un poste de prothésiste-dentaire au 1^{er} janvier 2025 formulée récemment en raison du projet de création d'un BTS prothésiste dentaire au lycée V. Laloux de Tours et du projet Empreintes numériques porté par un de vos confrères.

Les horaires d'ouverture du service sont prévus sur une amplitude de 8h30 à 18h afin de permettre 2 vacations hospitalières/jour pour optimiser l'occupation des salles de soins en regard du nombre d'étudiants à former et de l'activité de soins à réaliser pour équilibrer au mieux les charges financières générées par cette organisation. Le dernier patient sera convoqué à 17h.

Les étudiants de la faculté d'odontologie de Tours réaliseront leur 6^{ème} année de formation dans les autres CH support de GHT de la région CVL, faisant de cette faculté une « faculté hors les murs ». Aussi, ce projet nécessite donc la mise en place d'un schéma directeur régional d'équipement hospitalier qui décrit, pour ces établissements (Blois, Bourges, Châteauroux, Chartres et Orléans) :

- le nombre de fauteuils actuels,
- le nombre de fauteuils prévus et leur ouverture,
- le coût de ces fauteuils,
- le coût de restructuration des locaux à distinguer du coût d'installation des fauteuils,
- la montée en charge de l'équipe de chirurgiens-dentistes futurs encadrants des étudiants en stage.

L'universitarisation du site d'Orléans est engagée depuis 2022 et est un axe fort.

En vue d'établir puis de coordonner la mise en œuvre du schéma directeur régional d'équipements hospitaliers, l'ARS CVL a mis en place un comité de pilotage que vous animez avec la directrice de la stratégie. Avec les conférences hospitalo-universitaires d'odontologie, qui se sont réunies pour la 1^{ère} fois en 2022, il prépare utilement la réflexion régionale sur l'offre publique de soins en odontologie.

Les 1^{ers} étudiants en 6^{ème} année effectueront leurs stages en région CVL à la rentrée de septembre 2026. A terme, les CH de la région devront disposer, au minimum, de 14 fauteuils pour les accueillir. La formation sur ces sites nécessite la présence au minimum de 1,7 ETP de PH.

Les 1^{ers} internes issus d'un cursus tourangeau devraient être nommés en 2027.

Dès 2023-2024, nous devons compter en plus des 17 salles de soins (15 fauteuils ; 2 fauteuils pour les box de consultation), un bloc de chirurgie orale pour les actes à réaliser sous AL (Anesthésie Locale) (cf. fauteuil d'implantologie) et des vacations de bloc opératoire pour des actes à réaliser sous AG (Anesthésie Générale) au sein du GCS de Chinon. En effet, actuellement, l'activité d'odontostomatologie est réalisée à la clinique de Chinon ; cette solution permet de prendre en charge certains patients polymédicamentés et présentant de nombreuses comorbidités.

Le service aura de plus besoin d'une plage au bloc opératoire de B2A tous les 15 jours. Ce sujet n'a pour l'instant pas fait l'objet d'une discussion avec les pôles bloc opératoire et anesthésie-réanimations. Il devra être travaillé au fond.

Il en est de même pour les indicateurs du projet. Les critères d'évaluation du projet sont à formaliser dans les meilleurs délais afin que vous puissiez, avec vos équipes, en assurer le suivi dès l'installation à Bretonneau. En effet, je souhaite qu'une évaluation de ce projet puisse être réalisée à l'horizon d'un an après sa mise en œuvre, pour que l'ensemble des membres du directoire puisse connaître la réalisation de vos objectifs. Ce projet fera de plus l'objet d'un suivi régulier au plan régional et national.

⁵ Autorité de Sûreté Nucléaire.

Ce projet nécessite des investissements très importants pour lesquels le CHRU de Tours a sollicité et obtenu des co-financements auprès de la région CVL (2,5 M€) et de la métropole de Tours (1,8M€). Il a sollicité un accompagnement financier de 1,7M€ auprès de l'ARS CVL en vue d'annuler le résultat prévisionnel déficitaire. Votre discipline est régie par des règles de cotation qui conviennent à l'activité libérale et ne favorisent pas l'équilibre financier des structures hospitalières publiques. Ce constat est national et mobilise la conférence des directeurs généraux de CHU. Le travail de fond sur l'activité engagé par vos services en lien avec la DFCG doit être poursuivi. De plus, la prise en charge des patients en gradation ambulatoire est envisageable pour des profils de patients bien particuliers (patients souffrant des troubles de l'hémostase ; patients âgés de plus de 75 ans ; patients souffrant de handicaps ; patients pris en charge en Oncologie – Radiothérapie). Je souhaite que cette organisation soit mise en place en 2024.

Les services numériques aux patients et aux professionnels n'ont pas été décrits dans le projet. J'attends des compléments sur ce point pour la fin août 2023 au plus tard.

Nous examinerons fin juin 2023 le projet de chirurgie orale présenté par monsieur le Pr B. LAURE. La chirurgie orale est une discipline chirurgicale commune entre la médecine et l'odontologie, les étudiants y accédant par le concours de l'internat de médecine ou d'odontologie. Une structure de chirurgie stomatologique et orale (avec trois fauteuils dentaires) identifiée au sein du CHRU de Tours permettra d'assurer la formation chirurgicale des internes de cette spécialité issus des deux filières. Elle permettra aussi de développer des activités spécifiques à la frontière entre la chirurgie maxillo-faciale et l'odontologie comme par exemple, les réhabilitations prothétiques complexes de la sphère oro-faciale qui nécessitent des compétences croisées. Les expertises conjuguées de vos deux spécialités permettront de conforter l'offre de soins d'excellence de notre CHRU et d'élargir son offre de formation.

Au terme des débats qui sont intervenus, les membres du directoire ont donné un avis favorable pour une mise en œuvre à partir de septembre 2023. En conséquence, je confie le suivi de ce projet à la Direction de la Stratégie, laquelle nous tiendra informés de son état d'avancement et des éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer.

Je vous prie de croire, Madame le chef de pôle, Monsieur le doyen, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général par intérim
du CHU de Tours



Richard DALMASSO

Projet de service
Service d'odontologie

CHRU de Tours
27/01/2022

Dr. Fr d ric DENIS

SOMMAIRE

CONTEXTE

MOYENS

1-Effectifs

1-1-Personnel médical

1-2-Personnel non médical

1-3-Organisation

1-4-Activité de 2018 à 2022

1-5-Activité au Bloc opératoire à la clinique de Chinon (GCS Chirurgie)

OBJECTIFS

1-Activite de soins

1-1-Projet médical

1-2- Organisation des équipes

2-Permance des soins

3-Coopération avec les autres structures internes ou externes au CHU de Tours en vue d'améliorer la prise en charge de patients

3-1- Coopération avec les partenaires internes du CHU

3-2- Coopération avec les partenaires externes du CHU

4-Gouvernance

4-1-Modalités de management du service

4-2-Modalités de coordination avec le chef de pôle

4-3- Le management participatif

5- Enseignement et recherche

5-1- Formation médicale initiale

5-2-Formation médicale continue et 3ème cycle

5-3- Formation paramédicale

5-4-Développement de la recherche

5-4-1-Au CHU de Tours

5-4-2-Le développement de la recherche clinique en Odontologie au niveau régionale

IMPACT MÉDICO-ÉCONOMIQUE

1-Mise place d'un codage efficient

2-Activité prévisionnelle

2-1-Effectifs hospitalo-universitaire et hospitalier en 2028

2-2-Budget prévisionnel

Points Clefs :

- La création de 3 unités fonctionnelles
- Une fédération inter-hospitalière d'odontologie
- Le management participatif

CONTEXTE

Le projet dont je suis porteur a été développé en collaboration avec les équipes médicales et paramédicales de l'antenne hospitalo-universitaire du CHU de Tours. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'annonce du 1^{er} ministre Jean Castex intervenue fin décembre 2021 sur la nécessité de former 200 étudiants supplémentaires en odontologie pour combler le déficit dans cette spécialité.

Pour cela, il décidait d'ouvrir huit nouveaux sites de formation en odontologie supplémentaires, dont celui de Tours.

Dans ce contexte, le 5 septembre 2022, 28 étudiant(e)s faisaient leur pré-rentrée en 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO), pour un cycle d'études de six années conduisant à la profession de chirurgien(ne)-dentiste omnipraticien(ne) à la faculté d'odontologie de Tours. Après un apprentissage pré-clinique au sein de la faculté ces étudiants commenceront leur formation clinique dans le service à la rentrée 2024.

Depuis septembre 2018, je dirige l'antenne hospitalo-universitaire située à l'hôpital Trousseau du CHU de Tours. Avant cette date, l'activité d'odontologie hospitalière était réalisée sur 3 salles de soins rattachées au service de chirurgie maxillo-faciale (CMF) dirigée par le Pr Goga puis le Pr Laure. L'activité d'odontologie hospitalière est désormais réalisée sur 6 fauteuils (5+1 réservé à l'activité de nos collègues CMF). Elle est organisée sous la forme d'une entité distincte du service de CMF et autonome. Chaque année, au sein de l'antenne « hospitalo-universitaire d'odontologie » nous formons par convention avec les facultés d'odontologie de Nantes et de Clermont-Ferrand une trentaine d'étudiants de 3^{ème} cycle court.

Ce projet a donc pour objectif de proposer une organisation permettant l'apprentissage clinique d'étudiants d'odontologie de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle. Nous veillerons dans ces organisations à ce que les étudiants puissent bénéficier d'un taux d'encadrement conforme à ce qui est observé dans d'autres services de consultations et traitements dentaires associés à une faculté d'odontologie d'une part mais aussi de tendre vers une trajectoire d'équilibre entre les recettes et les dépenses d'autre part.

A la rentrée 2023, l'antenne « hospitalo-universitaire d'odontologie » amenée à être renommée « service d'odontologie du CHU de Tours » sera transférée sur le site de Bretonneau (Bâtiments B31) sur un plateau de 1400 m². Il sera d'abord composé de 18 salles de soins en 2023, puis 26 en 2025. A l'horizon 2030 (recommandations de la DGOS) nous devons pousser le nombre de nos salles de soins à 32 pour former dans de bonnes conditions des promotions de 50 étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle à l'horizon 2027.

MOYENS

MOYENS

1-Effectifs

1-1-Personnel médical

Actuellement, l'équipe médicale est composée d'un praticien hospitalier (nommé en janvier et partagé avec le CH de Châteauroux 40 %, le Dr Micheneau), d'une assistante spécialiste partagée (Tours-Blois), le Dr Canon, de 4 praticiens attachés, le Dr Bertani (0,1), le Dr Morlock (0,1), le Dr Zlowodzki (0,1) et le Dr Savard (0,2), d'un AHU temps partiel, le Dr Delpierre d'un AHU temps plein, le Dr Renaud, d'un professeur associé temps partiel 80 % PHC, le Dr Roamagna et d'un MCU-PH (Dr Denis). Un 2^{ème} AHU temps partiel rejoindra l'équipe en février sur un poste resté vacant, le Dr Menneteau. Pour compléter l'équipe et universitariser le service d'odontologie d'Orléans, deux CCA-T temps partiel ont pris leur fonction, le Dr Becquet et le Dr Wagner.

1-2-Personnel non médical

L'équipe paramédicale se compose de 4 aides-soignantes (dont une est en arrêt maladie de longue durée), de 2 secrétaires et d'une cadre mutualisée avec les autres unités de consultations de Trousseau.

Un technicien d'étude clinique intervient lorsque des études sont mises en place dans le service.

1-3-Organisation

L'antenne hospitalo-universitaire est sous la responsabilité du chef de service le Dr Frédéric DENIS auquel est associé un cadre de santé, Madame Sophie Fradin.

L'antenne hospitalo-universitaire déploie ses missions d'offres de soins, de formations et de recherche dans l'ensemble des champs de la chirurgie dentaire de l'adulte principalement. Le fauteuil de soins dentaires de Clocheville ainsi que la gestion des soins aux enfants étant restés sous la responsabilité de la CMF.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. En dehors de ces créneaux horaires la permanence des soins est assurée par les internes de gardes du service de CMF.

L'activité s'organise sous la forme d'une offre de soins en direction des patients hospitalisés et pour ceux suivis en ambulatoire, comorbides et polymédicamentés. Dans cette activité, les patients de ville sont en volume peu représentés.

1-4-Activité de 2018 à 2022

Nous avons mis en place depuis 2018 de nombreux circuits patients en support de nombreuses disciplines du CHU (cardiologie, greffe hépatique, hématologie, traumatologie, dermatologie, CMF, Ermitage, MIG, urgences, psychiatrie, CORAD ...).

Des soins plus spécifiques à réaliser par exemple sous anesthésie générale sont effectués par des praticiens seniors, secondés par des étudiants sur le site de Chinon à raison d'une fois par semaine dans le cadre du GCS « chirurgie » soit 2 ½ journées et sur le site de Le Blanc (1 fois/mois, une journée)).

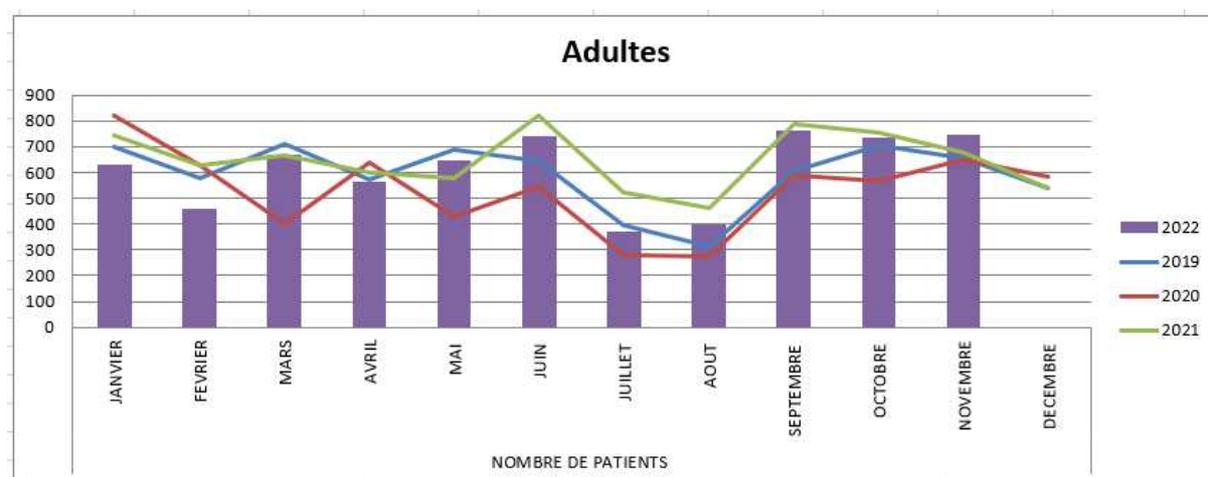
Nous assurons la prise en charge des patients de l'Unité de soins de la Maison d'Arrêt (USMA) ainsi que la consultation de médecine préventive d'Odontologie du service de médecine préventive de l'université.

Nous avons développé des expertises dans des domaines spécifiques comme la prothèse maxillo-faciale, la parodontologie/implantologie, la dermatologie buccale, les réhabilitations prothétiques complexes, la télémédecine bucco-dentaire et l'éducation thérapeutique bucco-dentaire, la prise en soins de patients à risques hémorragiques et cancéreux.

L'équipe médicale prend en soins en moyenne entre 6500 et 7500 patients par an (Tab.1, Tab. 2)

Tableau 1 : activité en nombre de patient de 2018 à 2022

	NOMBRE DE PATIENTS												TOTAL
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	
2018	372	315	311	360	322	366	219	123	707	756	606	518	4 975
2019	701	575	708	571	687	645	395	314	606	706	653	540	7 101
2020	818	626	400	641	431	542	278	276	590	565	648	585	6 400
2021	744	627	667	598	578	822	523	462	785	753	679	538	7 776
2022	629	461	671	566	649	739	373	400	762	737	744		



Sources Mme Calandria, direction Pôle Finances, Facturation et Contrôle de Gestion

Tableau 2 : Activités en nombre d'Actes de 2019 à 2022

	Nombre d' Actes												TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
2019	981	761	890	692	905	808	496	382	717	893	789	675	8989
2020	1015	789	518	708	503	680	371	365	789	783	910	774	8205
2021	968	811	836	744	712	1031	659	582	1035	984	902	1476	10740
2022	998	636	978	779	820	1035	493	530	1074	970	1068		9381

Sources Mme Calandria, direction Pôle Finances, Facturation et Contrôle de Gestion

On observe une certaine stabilité de l'activité depuis 2019 avec une légère inflexion pendant la période covid. Cette faible perte d'activité est due en grande partie à l'investissement massif des praticiens libéraux pour assurer la PDS pendant cette période directement dans le service ainsi que les efforts de la DAM pour avoir rendu possible cette articulation avec nos collègues libéraux.

1-5-Activité au Bloc opératoire à la clinique de Chinon (GCS Chirurgie)

Nous notons une augmentation continue depuis 2021 de cette activité qui est soutenue par une demande forte malgré la contrainte pour les patients de devoir se déplacer à Chinon. En 2022, 118 patients ont été opérés à Chinon soit 10% de plus qu'en 2021.

La consultation d'anesthésie par télé-médecine serait la bienvenue pour simplifier le parcours de soins de ces patients.

Bien que la plupart des patients puissent être opérés à Chinon, il n'en reste pas moins que des plages opératoires sanctuarisées pour l'odontologie sont nécessaires pour celles et ceux dont les comorbidités rendent impossible leur prise en charge à Chinon.

OBJECTIFS

OBJECTIFS

1-Activite de soins

1-1-Projet médical

Ce projet a pour objectif de proposer une organisation structurée et agile dans le prolongement de l'activité mise en place dans le précédent projet de service. Ce nouveau projet s'inscrit dans les adaptations organisationnelles et structurelles nécessaires à la formation d'étudiants de 2^{ème} cycle en plus de la formation d'étudiants de 3^{ème} cycle de Nantes et Clermont-Ferrand que nous continuerons de former jusqu'en 2026 (Tableau 3). L'arrivée dans le service d'étudiants de 2^{ème} cycle va profondément modifier l'organisation qui à ce jour était destinée à des étudiants de 3^{ème} cycle. Si pour des étudiants de 3^{ème} cycle un encadrement en « autonomie supervisée » est la règle, en revanche les étudiants de 2^{ème} cycle doivent être tutorés dans leurs apprentissages par des enseignants en nombre suffisant et disponible (1 enseignant pour 7 étudiants cf. recos missions d'accompagnement).

Sur le plan organisationnel, ce projet est fondé sur la création d'unités fonctionnelles afin d'identifier des secteurs d'activité dans les différents champs de la discipline et sous la responsabilité de médecins référents. Ceci pour assurer une organisation concertée avec le chef de service la plus fine possible de l'activité de soins des étudiants et des seniors du service, dans le souci de fluidifier les circuits patients tout en tenant compte des obligations de recherche, de soins et d'enseignements des seniors.

Tableau 3 : Effectifs étudiants de 2022 à 2027

	U Tours	Nantes	Clermont	Montpellier
2021-2022		12	9	8
2022-2023	28	12	9	0
2023-2024	28	12	9	0
2024-2025	28	12	9	0
2025-2026	37	12	0	0
Flux d'étudiants en DSGSO 2 issus des PAAS et LAS de l'université de Tours entre 2021 et 2025				
2026-2027	37	12	0	0
2027-2028	49	0	0	0

1-2- Organisation des équipes

Pour répondre à nos nouvelles missions de soins et de formations, les activités seront organisées en 4 filières.

- Une filière de soins en odontologie polyvalente pour les soins les plus courants réalisés dans le cadre d'une activité de dentisterie généraliste (Odontologie Conservatrice Endodontie (OCE), prothèse, extractions dentaires simples, détartrage...),

- Une filière pour la dermatologie buccale, la chirurgie orale, la parodontologie chirurgicale, l'implantologie,
- Une filière pour les patients les plus fragiles : prothèses maxillo-faciales, patients poly médicamenteux et co-morbides, en situation de handicap et pour les enfants de plus de 12 ans (les enfants de moins de 12 étant pris en charge en pédiatrie à Clocheville).
- Une filière pour les soins non programmés (SNP) et la 1^{ère} consultation, les avis interservices, la télé-médecine bucco-dentaire, l'ETP et la médecine bucco-dentaire préventive.

Pour clarifier les missions de soins, elles seront organisées en 3 unités fonctionnelles. Ces UF correspondront aux 3 îlots de soins prévus dans le nouveau service. Un fauteuil de consultation sera sanctuarisé pour la filière « SNP ou de 1^{ère} consultation » au sein de la filière Odontologie polyvalente.

1-3-1- La filière odontologie polyvalente

Cette filière sera sous la responsabilité du Dr Renaud Matthieu qui sera nommé MCU-PH en septembre 2023. Le Dr Renaud est également assesseur à la pédagogie de l'UFR d'odontologie. A ce titre il a une vision transversale entre les plannings de formation universitaire et l'organisation hospitalière. Dans ce cadre et sous ma responsabilité il travaille déjà activement à la structuration de cette unité pour l'accueil des étudiants en 2024. En outre, le Dr Renaud porte le projet « O-centre » qui vise l'utilisation et le développement du numérique en dentisterie (voir partie 5-4-1). Ce projet doit permettre de faire le lien entre les différentes activités d'odontologie des unités fonctionnelles du service d'odontologie : numérique et soins externes, numérique et soins internes, numérique et chirurgie. L'emploi à terme d'un technicien de laboratoire (prothésiste dentaire) temps plein est attendu pour la montée en charge de ce projet.

1-3-2- La filière odontologie chirurgicale

Cette filière sera transitoirement sous ma responsabilité. Je travaillerais néanmoins en étroite collaboration avec le Dr Alexis Delpierre AHU et responsable de l'activité de parodontologie en attendant la mutation du Dr Eve Matlhierry MCU-PH en chirurgie orale en septembre 2023. Cette activité se structurera aussi en lien étroit avec l'infirmière du service.

Cette activité sera articulée pour une bonne part sur le bloc opératoire (salle blanche de chirurgie du service) et l'activité de bloc AG de Chinon et de Le Blanc.

1-3-3- La filière de soins spécifiques

Cette filière sera sous la responsabilité d'un binôme composé des Dr Pierre Micheneau, praticien hospitalier et du Dr Canon assistant hospitalier (Tours/Blois). Le Dr Micheneau possède une expertise reconnue dans le champ des réhabilitations prothétiques complexes (Prothèse maxillo-faciale) et s'articule dans sa pratique au quotidien avec la CMF, la Chirurgie Orale et la cancérologie.

Le Dr Canon développe une consultation d'odontologie pédiatrique (enfant de plus de 12ans à Trousseau/Bretonneau et moins de 12 ans à Clocheville) qu'elle a déjà assuré avec brio à Clocheville.

Ces deux collègues pourront coordonner efficacement le flux des patients nécessitant des soins spécifiques et recruter une équipe efficace pour assurer la prise en soins de ces patients. En

collaboration avec l'infirmière du service ils rédigeront les protocoles pour la prise en charge des patients sous Kalinox, voir sous Midazolam (Hypnovel®). Le Midazolam (Hypnovel®) est largement utilisé en anesthésie et réanimation à des fins sédatives est encore peu utilisé en France en odontologie. Il constitue une voie prometteuse dans la sédation pour l'usage dentaire que nous devons développer [1]. Dans ce contexte, nous allons étudier avec le médecin DIM Bruno Aesch la possibilité de coter une partie de l'activité de consultation externe en ambulatoire pour les soins réalisés dans la salle blanche de petite chirurgie.

2-Permanence des soins

La permanence des soins sera assurée pendant les horaires d'ouverture du service sous la responsabilité des seniors au sein de l'UF dans laquelle le patient sera orienté. L'amplitude horaire d'ouverture du service sera étendue de 8h30 à 18h. En dehors de ces horaires, la PDS sera sous la responsabilité des internes d'odontologie de garde lorsque des internes seront présents dans le service en nombre suffisant à l'horizon 2025-2026. Ils seront dans ce cadre sous la responsabilité d'un senior d'astreinte. En attendant la mise en place de cette organisation les internes de CMF assureront la PDS.

3-Coopération avec les autres structures internes ou externes au CHU de Tours en vue d'améliorer la prise en charge de patients

3-1- Coopération avec les partenaires internes du CHU

Nous avons mis en place depuis 2018 de nombreux circuits patients en support de nombreuses disciplines du CHU (cardiologie, greffe hépatique, hématologie, traumatologie, dermatologie, CMF, Ermitage, MIG, urgences, psychiatrie, CORAD ...).

Nous assurons la prise en charge des patients de l'USMA ainsi que la consultation de médecine préventive d'Odontologie du service de médecine préventive de l'université. Nous avons développé des expertises dans des domaines spécifiques comme la prothèse maxillo-faciale, la parodontologie/implantologie, la dermatologie buccale, les réhabilitations prothétiques complexes, la télémédecine bucco-dentaire et l'éducation thérapeutique bucco-dentaire, la prise en soins de patients à risques hémorragiques et cancéreux.

Depuis début janvier nous intervenons à Clocheville pour la prise en soins d'enfants hospitalisés âgés de moins de 12 ans. Une consultation pour les enfants de plus de 12 ans est ouverte à Trousseau également depuis la fin de l'année 2022. Toutefois, dans le cadre de notre investissement sur la consultation d'odontologie pédiatrique va se poser très vite l'accès au bloc opératoire pour la prise en soins des enfants avec de lourdes pathologies qui ne sont pas opérables à Chinon.

[1]-Stéphanie Le Gall. La sédation consciente par le midazolam : mise en place d'un protocole au sein du Service d'odontologie pédiatrique du CHU de Brest. Autre [q-bio.OT]. 2012. (dumas-00844469)

3-2- Coopération avec les partenaires externes du CHU

Nous pilotons avec la direction des affaires médicales du CHU et l'ARS de la région Centre-Val de Loire un groupe de travail pour conduire la structuration de l'offre des soins hospitalière dans une logique d'offre de recours, de parcours de soins et de mutualisation des plateaux techniques. Ceci dans une perspective d'accueil de nos étudiants de troisième cycle court (TCC) et de nos internes dans les centres hospitaliers périphériques. Pour cela nous cherchons à structurer et/ou augmenter le nombre de fauteuils dentaires dans les services d'Orléans, Chartres, Châteauroux, Bourges et Blois pour développer leurs activités en respectant l'équilibre entre l'offre de soins hospitalière et ambulatoire. Nous contribuons à construire des postes d'assistants hospitaliers partagés entre le CHU et les CH support de GHT. C'est ainsi que deux de ces postes ont pu déboucher sur la création de postes de PH (Un temps plein au CH de Bourges et un temps plein partagé avec le CHU (60%) et le CH de Châteauroux 40%). Nous avons également construit deux postes de CCA territorial avec le CH d'Orléans pour l'universitarisation de ce site en prévision de l'accueil de nos étudiants de TCC.

L'ensemble de ces questions est également discuté au sein des conférences hospitalo-universitaire en odontologie que nous animons afin de porter au niveau de l'ARS un projet de formation et de santé cohérent et équilibré entre la ville et l'hôpital avec en tête de pont la faculté d'odontologie de Tours.

Nous animons depuis 2022 ces réflexions au sein de cette conférence, réflexions qui servent de base à la construction du PRS 2023-2027 sur les questions de soins non programmés, de permanence des soins, d'accès aux soins pour les personnes les plus fragiles, les questions de prévention et de promotion de la santé orale dans le cadre d'une approche inter et transdisciplinaire.

Nous contribuons également à déployer la télémédecine bucco-dentaire en appui de l'organisation du parcours de soins des patients institutionnalisés dans le cadre d'un plan d'action régional financé par l'ARS Centre-Val de Loire.

Des soins plus spécifiques à réaliser par exemple sous anesthésie générale sont effectués par des praticiens seniors, secondés par des étudiants sur le site de Chinon à raison d'une fois par semaine dans le cadre du GCS « chirurgie » et sur le site de Le Blanc (1 fois/mois) et peut-être Vierzon d'ici peu. Ce parcours « chirurgie en Odontologie » se construit dans une logique de parcours de soins structuré au niveau régional entre tous les acteurs (libéraux et hospitalier) de la santé bucco-dentaire.

Ainsi au titre des dispositions de l'article L. 6135-1 du CSP : *« En vue du rapprochement d'activités médicales, deux ou plusieurs centres hospitaliers peuvent, par décision conjointe de leurs directeurs prise après avis de la commission médicale et du comité technique de chacun des établissements concernés, décider de regrouper certains de leurs pôles d'activité clinique ou médico-technique ou certaines des structures internes de ces pôles, en fédérations médicales interhospitalières. Cette décision définit l'organisation, le fonctionnement et l'intitulé de la fédération. Elle précise notamment la nature et l'étendue des activités de la fédération, les modalités d'association des personnels des établissements concernés à ces activités ainsi que les conditions de désignation et le rôle du praticien hospitalier coordonnateur sous la responsabilité duquel elles sont placées. Le coordonnateur est assisté par un cadre paramédical ou un membre du personnel soignant et par un membre du personnel administratif »*,

Nous souhaitons nous engager dans la structuration d'une fédération **médicale interhospitalière en odontologie** afin d'organiser un rapprochement des activités d'odontologie entre centres hospitaliers pour favoriser :

- Le regroupement de certaines structures internes en odontologie des établissements partenaires,
- Le rapprochement et la collaboration entre les praticiens,
- Le travail en réseau dans le domaine de la prise en charge des patients,
- Les échanges et les formations entre les personnels soignants impliqués,
- L'enseignement et la recherche clinique,
- Les relations entre les services supports et entre ceux-ci et les acteurs extrahospitaliers,
- Le partage des obligations d'accueil et de prise en charge par les équipes médicales et soignantes concernées et les établissements.

4-Gouvernance

4-1-Modalités de management du service

Le service d'odontologie sera sous la responsabilité du chef de service le Dr Denis auquel sera associé un cadre de santé. Pour répondre aux missions de soins, les activités seront organisées en 3 modalités

- ✓ Patients ambulatoires et soins externes,
- ✓ Patients hospitalisés du CHU et CH périphériques,
- ✓ Patients hospitalisés pour chirurgie ambulatoire ou conventionnelle (Chinon - Clocheville)

et 3 filières correspondant à 3 UF (la filière SNP étant insérée dans UF odontologie polyvalente) qui seront chacune sous la responsabilité d'un médecin référent responsable d'UF.

Le chef de service est responsable de l'organisation générale du Service et coordonne l'action des responsables d'unité. Il représente le service au niveau des instances du pôle et de l'établissement selon les règles de représentation déterminées. Par délégation du chef de service et en accord avec celui-ci, chaque responsable d'unité médicale gère l'unité avec le cadre de santé du service et est présent à toute réunion le concernant ainsi qu'au bureau de pôle.

Des entretiens individuels avec chaque médecin sont réalisés de façon annuelle afin d'analyser la satisfaction au travail, l'activité, les projets et les besoins de formation.

Nous rappelons ici notre projet qui a pour objectif de proposer une organisation structurée et agile, repositionnant et responsabilisant chacun dans ses missions afin de faciliter leur implication. La meilleure performance qui en découlera, tant au niveau des soins, de la recherche que de l'enseignement, sera au bénéfice des équipes avec un contexte de travail plus adapté permettant l'épanouissement des jeunes talents et au bénéfice des patients avec une offre de soins plus personnalisée.

Il nous faut pour cela créer des temps de rencontre et d'échanges afin de coordonner nos activités puisque nos activités respectives ne nous le permettent pas et que nous faisons le plus souvent que de nous croiser :

- Les réunions hebdomadaires : staffs et RCP.
- Les réunions mensuelles Médecins- Cadres- PNM sont organisées pour favoriser la transversalité du fonctionnement du service en harmonisant les pratiques et les procédures.
- Les réunions trimestrielles PM sont organisées pour la coordination des activités d'enseignement et de recherche.
- Enfin, 2 réunions annuelles de service sont organisées à destination de l'ensemble du personnel :

- Une réunion de fin d'année civile en décembre,
- Une réunion de fin d'année universitaire avant la période de congés estivale.

4-2-Modalités de coordination avec le chef de pôle

Le chef de service et/ou les médecins responsables des unités participent au bureau de Pôle trimestriel et, en fonction des besoins, peuvent demander à rencontrer le trio de Pôle. Les projets issus du service sont présentés au trio de pôle pour l'élaboration des fiches projets, tout en s'inscrivant dans la nouvelle procédure relative aux projets de Pôle. Un entretien professionnel annuel est prévu avec le Chef de Pôle au 4^{ème} trimestre de chaque année. Cela n'empêche pas des échanges réguliers avec le chef de pôle selon les besoins.

4-3- Le management participatif

Le management participatif est l'un des axes du projet d'établissement 2019-2023. Il s'inscrit dans le prolongement des valeurs choisies collectivement en 2019 : le respect, l'ambition collective, l'esprit d'équipe et la loyauté. La démarche au quotidien permet de réunir des équipes autour d'une vision commune, d'établir des rituels d'échanges et de partages, d'agir sur les irritants du quotidien et ainsi améliorer la qualité de vie au travail. Développer la démarche du management participatif est une ambition que nous portons pour favoriser la fidélisation et l'attractivité des professionnels dans la mesure où la qualité de vie au sein d'une équipe constitue un élément essentiel, sans décrier pour autant les autres aspects plus institutionnels et sociologiques de cet enjeu.

Je souscris totalement à la démarche du management participatif qui s'inscrit dans le prolongement de ma formation "Médecin manager" à l'EHESP. L'ouverture du nouveau service est une réelle opportunité pour le management participatif ou mieux encore le management participatif est une opportunité pour accompagner l'ouverture du nouveau service.

Pour cela, il y aurait un intérêt majeur à anticiper le recrutement de notre futur cadre pour accompagner les équipes dans la co-construction de nouvelles organisations.

5- Enseignement et recherche

5-1- Formation médicale initiale

Nous participons chacun selon ses compétences aux enseignements du premier, deuxième et du troisième cycle des études d'odontologie, au premier cycle, des études médicales et du Master 2 Management, Ethique et Education en Santé.

Les Dr Renaud est particulièrement investi à la Faculté d'odontologie de Tours au sein de commission pédagogique du premier et du second cycle qu'il préside. Il réalise actuellement la révision des maquettes du DFGSO 2 et DFGSO 3 et anticipe la construction des maquettes du DFASO.

Le Dr Delpierre, préside la commission vie étudiante de la faculté d'odontologie de Tours et est très actif sur les dispositifs pédagogiques d'accompagnement, pour faciliter l'intégration des étudiants et prévenir le décrochage.

Le Dr Becquet assure le lien universitaire avec le service d'Odontologie d'Orléans. Il en est de même avec le Dr Micheneau sur le site de Châteauroux. Ils sont tous deux les préfigureurs de

l'universitarisation de ces deux sites dans le cadre du projet territorial de formation et de santé que nous construisons en collaboration avec les CH supports de GHT, le CHU et l'ARS.

Je participe activement aux enseignements et commissions de la PASS/LAS. Je coordonne notamment l'UE « odontologie » et aux enseignements du Master 2 Management, Ethique et Education en Santé.

5-2-Formation médicale continue et 3ème cycle

Avec le Dr Renaud, nous sommes tous deux titulaires d'un DES de médecine bucco-dentaire et à ce titre candidats à l'accueil et l'accompagnement d'internes de cette spécialité dans le service.

Le Dr Eve Mathierry, MCU-PH en chirurgie orale à Montpellier est attendue à l'université de Tours et au CHU de Tours (mutation en septembre 2024 mais arrivée en 2023 dans le cadre d'une mise à disposition) pour assurer la responsabilité de l'enseignement de l'odontologie chirurgicale à nos futurs internes de Chirurgie orale aux côtés du Dr Agathe Louisy (CCA médecine en chirurgie orale), future responsable de l'UF de chirurgie orale au CHU Trousseau.

Nous participons tous les ans aux journées de FMC de la faculté de médecine.

Le Dr Becquet est responsable des stages hors CHU. A ce titre, il contribue au développement de la politique régionale de notre projet de formation et de santé en lien avec les praticiens libéraux. Il s'occupe également de la formation des maîtres de stage universitaires.

5-3- Formation paramédicale

L'universitarisation des écoles paramédicales représente des nouvelles charges d'enseignements qui nous incombent.

A ce titre le Dr Renaud a été sollicité pour participer à la formation initiale des masseurs kinésithérapeutes. De plus, la formation dans le champ de santé orale est attendue dans le cursus des études infirmiers.

Je participe à la formation des étudiants cadre infirmier dans le cadre du master Management, Ethique et Education.

5-4- Développement de la recherche

5-4-1-Au CHU de Tours

Dans le cadre de la montée en charge des effectifs universitaires, le service d'odontologie va se voir doté dans les 5 ans à venir de plusieurs hospitalo-universitaires avec pour certains d'entre eux une expérience de la Recherche Scientifique localement très investis dans des équipes de recherche : U1069 (Inserm), EA 75-05 (université de Tours), U1253 (Inserm- axe imagerie Ultra-son). La conjonction de ces deux paramètres va donc nécessiter une réorganisation spécifique de la Recherche Académique en odontologie au sein du CHRU de Tours mais aussi dans l'espace d'HUGO.

Le service d'odontologie du CHU de Tours est essentiellement investi dans la recherche clinique depuis 2018. A titre de référence, pour la période 2019-2022, le nombre de publications scientifiques issues de cette recherche s'élève à 41, représentant 564 points SIGAPS.

Quatre thématiques principales de recherche se détachent :

- Une recherche à visée interventionnelle et épistémologique en santé (au sens large de l'OMS concernant les domaines du sanitaire, du médico-social et du social), prenant en compte également la dimension éthique des pratiques de prise en charge et/ou d'accompagnement.
- Le projet OralUS2 (financement FUI par Bpi France) qui a pour but la conception et la production d'une sonde intra-orale pour l'exploration des tissus mous dans le dépistage de la maladie parodontale. Ce projet est porté par le CHU de Tours (CIC-IT, service d'odontologie), le Greman UMR7347 et l'industriel Carestream. Dans le prolongement de cette étude nous préparons notre candidature à un appel d'offre RHU pour la vague 2022-2023.
- Le développement de l'ingénierie tissulaire pour permettre la mise en place de nouvelles thérapies utilisant les cellules souches dans le but d'améliorer ces régénérations avec des matériaux innovants comme le silicium poreux qui semble être une parfaite indication pour la régénération osseuse.
- Le projet O-centre est un projet hospitalo-universitaire pour l'utilisation du numérique en dentisterie, pour une amélioration technologique et techniques des processus de prise en charge des patients. Il est porté par le Dr Renaud, et a déjà obtenu un premier financement de l'URPS de 80 000 Euros. La mise en place de ce dispositif dans la filière odontologie va permettre l'installation de l'empreinte numérique au quotidien de l'activité pour plus d'efficacité (réduction des coûts de matériel consommable et amélioration des techniques de soins). Une seconde étape est attendue avec l'investissement d'une usineuse et d'une imprimante 3D dans le local de prothèse prévu, pour la modélisation et la production de prothèses dentaires extemporanées permettant de satisfaire le besoin en réhabilitation prothétique des patients immédiatement (patients hospitalisés, patients et bloc opératoire, gestion des patients suivis pour chimio et radiothérapie, gestion de l'urgence prothétique...) ainsi que pour la mise en place des techniques de chirurgie guidée en implantologie (production de guide chirurgicaux et d'éléments implanto-prothétiques post-chirurgicaux immédiats). Parallèlement, un projet de recherche clinique associant le Dr Pierre Micheneau est en cours de rédaction, pour la validation et l'utilisation du numérique en prothèse maxillo-faciale, faisant le lien avec d'autres disciplines (ORL, CMF, odontologie).

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, accroître la position du service d'odontologie en matière de recherche clinique est essentielle pour développer des traitements toujours plus performants et concentrer les efforts de nos équipes sur les enjeux de santé publique les plus pressants, pour répondre aux besoins médicaux non satisfaits et améliorer la qualité de vie liée à la santé orale des patients.

Un autre enjeu essentiel pour le développement de nos activités de recherche clinique est celui de son financement qui repose essentiellement sur l'obtention des crédits MERRI. Ces crédits découlent directement des scores SIGAPS et SIGREC réalisés au cours de quatre dernières années. C'est la raison pour laquelle, au-delà du nombre et de l'intérêt des projets et des études cliniques que nous menons, leur valorisation à travers des publications de qualité devient un impératif incontournable. Il est donc

capital que chacun d'entre nous puisse faire valoir et potentialise ses activités en améliorant et en accroissant le nombre de ses publications.

5-4-2-Le développement de la recherche clinique en Odontologie au niveau régionale

Suite à la 1ère conférence hospitalo-universitaire avec les centres hospitaliers supports de GHT (Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux et Orléans) nous travaillons à la mise en place d'un guichet unique pour la recherche clinique en odontologie en région Centre-Val de Loire pour simplifier et accélérer la mise en place des recherches à promotion industrielle dans les services d'odontologie supports de GHT. Avec cette convention unique, le CHU coordonnera et négociera le montant des surcoûts hospitaliers avec le promoteur. Les sommes perçues pourront servir à rémunérer des personnels médicaux et non médicaux, acheter des matériels et équipements, payer des frais de déplacement, d'inscription à des congrès scientifiques ou des frais de publications scientifiques.

IMPACT MÉDICO-ÉCONOMIQUE

1-Mise place d'un codage efficient

Le logiciel « LOGOS » permet de renseigner les actes d'odontologie qui sont ensuite transférés pour facturation. Des actions correctrices sont en cours sous la responsabilité de Mme Nathalie GANÉ, Responsable de la facturation des soins externes, pour optimiser la facturation de cette activité.

Un temps de secrétariat supplémentaire permettrait d'assurer les vérifications nécessaires à l'optimisation de la facturation des actes d'odontologie et la mise en place d'une politique d'acompte.

Il serait utile pour un pilotage optimum d'avoir un retour sur l'activité de bloc opératoire réalisé dans le cadre du GCS chirurgie.

La prise en charge de certains patients en situation de handicap devrait être éligible à un niveau de prise en charge « intermédiaire » situé entre l'activité externe et la prise en charge en hôpital de jour (circulaire frontière).

2-Activité prévisionnelle

Le projet de formation et de santé régionale que nous portons se veut cohérent et équilibré entre la ville et l'hôpital avec en tête de pont, la faculté d'odontologie de Tours. Depuis 2022, ce projet se construit en collaboration avec les CH supports de GHT (Orléans, Blois Bourges, Chartres, et Châteauroux) ainsi qu'avec nos collègues libéraux et l'ARS dans le cadre de conférences hospitalo-universitaires. Nous travaillons dans une perspective de structuration d'une offre de soins de recours et de parcours de soins coordonné au niveau régional notamment en ce qui concerne la PDS, les SNP ainsi que le parcours de soins des personnes les plus fragiles (personne en situation de handicap, les enfants et les patients comorbides et polymédicamentés).

Dans ce projet de formation et de santé régionale nous avons l'ambition d'investir le champ de la prévention et de de promotion de la santé orale dans le cadre d'une approche inter et transdisciplinaire comme nous le faisons déjà avec la gériatrie au sein du réseau ERVMA . Nous contribuerons dans cet esprit à déployer la télémédecine bucco-dentaire en appui de l'organisation du parcours de soins des patients institutionnalisés dans le cadre d'un plan d'action régional financé par L'ARS Centre-Val de Loire.

En 2024, nous élargirons progressivement notre offre de soins à des patients de ville pour satisfaire à l'augmentation du nombre d'étudiants et d'enseignants (32 salles de soins à l'horizon 2030 vs 5 actuellement) qui contribuerons à augmenter le volume global de patients pris en charge.

Il est raisonnable de penser que nous puissions tripler à terme le volume de patient par rapport à celui pris en charge actuellement (entre 6500 et 7500 patients/an). Dans cette perspective nous devrions accueillir à terme environs 20 000 patients tous les ans. Les recettes devraient pouvoir suivre cette même trajectoire. A ces recettes de soins courants nous devons agréger les recettes liées aux actes réalisés sous AG dans le cadre du GCS chirurgie à Chinon, celles générées par le cone-beam (environ

100 000€/an actuellement fléchées sur le service de radiologie), les MERRI étudiants et celles liées aux points SIGAPS générés par le service.

En tant que service support, les actes réalisés « non facturables » devront être pris en compte dans le cadre de l'activité du service.

C'est tout le sens d'un relèvement de la part étudiant de la MERRI de la dotation socle afin qu'elle soit proportionnelle au nombre d'étudiants formés. Une autre solution pourrait consister à la constitution d'une MIG d'équilibre dans la mesure où désormais des surcoûts d'exploitation existent dans les unités d'odontologie et qui jusqu'à présent étaient insuffisamment pris en compte.

2-1-Effectifs hospitalo-universitaire et hospitalier en 2028

En 2028, environ 150 étudiants ayant le statut d'externe seront à former ainsi que 16 internes. Le projet prévoit un recrutement progressif des personnels seniors (PU-PH, MCU-PH et A-HU) à compter de septembre 2021 et jusqu'en 2027 (tableau 4). Les effectifs hospitalo-universitaires ont été établis sur la base d'un ratio encadrants/nombre d'étudiants constaté au niveau d'autres services d'odontologie accueillant des étudiants en formation initiale.

Tableau 1 : Recrutement hospitalo-universitaire de 2022 à 2028 (CNESER)

EC/BIATSS	Corps/Grade	rentrée 2022	rentrée 2023	rentrée 2024	rentrée 2025	rentrée 2026	rentrée 2027	rentrée 2028
EC	PU-PH	1	2	2	2	2	3	3
EC	MCU-PH	1	2	3	4	5	5	5
SS tot titulaire		2	4	5	6	7	8	8
EC	AHU	3	3	4	4	6	8	8
EC	MCF ass	1	1	1	1	1	1	1
ss tot ens contractuel		4	4	5	5	7	9	9
total enseignants		6	8	10	11	14	17	17
BIATSS	B	2	2	2	2	2	2	2
BIATSS	C				1	1	2	2
ss total BIATSS		2	2	2	3	3	4	4
Total personnel		8	10	12	14	17	21	21

Des postes Hospitaliers viendront compléter les effectifs médicaux. Trois équivalents temps plein sont attendus pour compléter les effectifs du service et contribuer à l'encadrement des étudiants de deuxième et troisième cycle (internes).

2-2-Budget prévisionnel

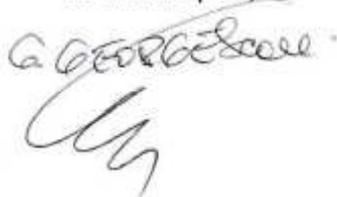
La direction des affaires financières du CHU estime le coût des PM à 933 218 €/an à terme en intégrant les évolutions salariales conséquentes des mesures Ségur.

Le coût total des charges de personnels médicaux est estimé à 2 053 924 € à compter de 2029.

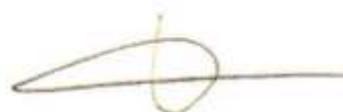
A terme, la charge des PM seniors ne sera pas uniquement supportée par le CHU, mais également par les établissements de la région dans lesquels l'activité sera réalisée. Le coût supporté par les autres CH pour ces charges de PM seniors a été estimé à 250 000 € dans ce chiffrage (recette en T3 ; environ 30 % de la dépense totale).

La base de calcul de référence utilisée correspond aux charges PNM de l'unité 2423 de 2019. Le projet prévoit une augmentation des charges de personnels de 50 % ainsi qu'une hausse annuelle de 2 % liée au GVT. A cela est ajouté à compter de 2023, 1 ETP d'ouvrier principal pour la stérilisation. Un renfort d'adjoint administratif a également été chiffré pour intégrer les effets substantiels que la création d'une faculté aura sur la charge de travail de l'équipe de gestion de la Direction des affaires Médicales à compter de la rentrée de septembre 2022.

Le chef de pôle,

Handwritten signature in black ink, appearing to read "A. GEORGE".

Le chef de service,

Handwritten signature in black ink, consisting of a stylized loop and a horizontal line.

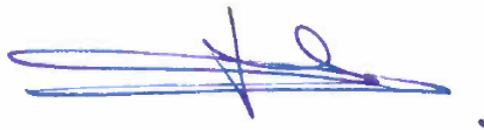
RAPPORT DE PRE-CNU EN VUE DU RECRUTEMENT AUX FONCTIONS DE PU-PH

Candidat : **Dr Gaël ROCHEFORT**

Date : le 11 décembre 2023

Après audition de M. Gaël ROCHEFORT en date du 11 décembre 2023, j'émet un avis favorable à sa candidature pour un concours au poste de PU-PH, sous réserve de validation de la mobilité dont le dossier m'a été adressé et est en cours d'analyse. Les membres de la sous-section, ont apprécié la qualité du dossier scientifique du candidat, et l'ont encouragé à suivre des formations à la pédagogie médicale, et apporter un éclairage plus précis, sur ses activités et projets en lien avec la valence hospitalière du poste de PU-PH, pour lequel il préparer sa candidature.

Pr Assem SOUEIDAN
Président de la Sous-Section 57-01



REPARTITION SIGAPS 2022

POLE	CR	Total
AFFAIRES MEDICALES, RECHERCHE ET INNOVATION	DIRECTION DE LA RECHERCHE	179 481,35 €
Total AFFAIRES MEDICALES, RECHERCHE ET INNOVATION		179 481,35 €
ANESTHESIE - REANIMATIONS	ANESTHESIOLOGIE BR.	33 143,66 €
	ANESTHESIOLOGIE CLOCHEVILLE	5 617,57 €
	ANESTHESIOLOGIE TR.	92 970,78 €
	REANIMATIONS CHIRURGICALES TR.	10 392,50 €
Total ANESTHESIE - REANIMATIONS		142 124,51 €
BIOLOGIE MEDICALE - PATHOLOGIE	ANATOMIE & CYTO.PATHOLOGIQUES BR	325 538,16 €
	ANATOMIE & CYTO.PATHOLOGIQUES TR	275 541,79 €
	BACTERIOLOGIE VIROLOGIE ET HYGIENE	482 830,11 €
	BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE	571 306,83 €
	GENETIQUE	188 750,34 €
	HEMATOLOGIE BR.	138 753,97 €
	HEMATOLOGIE TR	320 763,23 €
	IMMUNOLOGIE	108 419,09 €
	LABO.MEDEICINE NUCLEAIRE	105 048,55 €
	MOYENS COMMUNS BIOLOGIE	121 339,50 €
	PARASITOLOGIE	169 931,48 €
	PHARMACOLOGIE MEDICALE	450 248,20 €
Total BIOLOGIE MEDICALE - PATHOLOGIE		3 258 471,26 €
BLOC OPERATOIRE	BLOCS B2A	57 860,97 €
Total BLOC OPERATOIRE		57 860,97 €
CANCEROLOGIE - UROLOGIE	CLINIQUE ONCOLOGIE-RADIOTHERAPIE	91 285,51 €
	CONSULTATIONS EXTERNES CANCERO	21 627,64 €
	HEMATOLOGIE ET THERAPIE CELLULAIRE	272 733,00 €
	MOYENS COMMUNS CANCERO URO	29 211,36 €
	ONCOLOGIE MEDICALE	111 227,88 €
	ONCOLOGIE PEDIATRIQUE	46 064,07 €
	UROLOGIE	324 695,52 €

Total PSYCHIATRIE - ADDICTOLOGIE		509 375,76 €
RECONSTRUCTION PEAU MORPHO APP LOCOMOTEUR	CENTRE ODONTOLOGIE	3 255,86 €
	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	67 064,03 €
	DERMATOLOGIE	254 381,20 €
	MED.PHYSIQUE & READAPTATION	14 853,54 €
	RHUMATOLOGIE	58 420,54 €
Total RECONSTRUCTION PEAU MORPHO APP LOCOMOTEUR		397 975,16 €
SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	SIMEES	6 444,09 €
Total SANTE PUBLIQUE - PREVENTION		6 444,09 €
TETE ET COU	MOYENS COMMUNS TETE & COU	1 920,03 €
	NEURO et NEUROPHYSIO.CLINIQUE	55 812,57 €
	NEUROCHIRURGIE BRETO	65 902,67 €
	O.R.L.CHIR.CERVICO-FACIALE	11 637,85 €
	OPH et EXPL.FONCT.OPH	8 410,40 €
	UNITE MUTUALISEE ORL-OPH	7 375,82 €
Total TETE ET COU		151 059,33 €
URGENCES - MEDECINE LEGALE	SAMU - SMUR	15 359,42 €
	URGENCES TROUSSEAU	21 765,81 €
Total URGENCES - MEDECINE LEGALE		37 125,23 €
VIEILLISSEMENT	MEDECINE AIGUE GERIATRIQUE	54 693,03 €
Total VIEILLISSEMENT		54 693,03 €
Total		4 618 567,68 €

CAS MMOP et/ou K pour septembre 2024

Vote CA 25/09/2023

Répartition des places offertes en 2e année des formations en Santé Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie, MMOP et K à la rentrée universitaire 2024 (CAS 2024)

CAS 2024	Médecine			Maïeutique	Odontologie				Pharmacie	Total MMOP	Kiné	Total MMOPK
	425				49							
	Tours	Orléans	Total		Tours	Nantes	CF	Total				
	325	100	425	35	32	10	7	49	120	629	100	729
PASS	151	45	196	16	13	4	3	20	40	272	47	319
LAS 1	56	20	76	6	6	2	2	10	34	126	21	147
LAS 2/3	98	30	128	11	10	4	2	16	36	191	27	218
Passerelles	17	5	22	2	3	0	0	3	8	35	4	39
Sportif de Haut Niveau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Candidats hors UE	3	0	3	0	0	0	0	0	2	5	0	5

Pour
information

DFGSO 2 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

L2 - 1er semestre (S3)	SESSION 1			SESSION RATRAPAGE			Durée à titre indicatif	ECTS
	Points	Type Epreuve	Nature	Points	Type Epreuve	Nature		
UE 1 - Anatomie - Radiologie Dentaire	30	CC/10 et ET/20	E	30	ET/30	E	30 minutes	3
UE 2 - Hygiène - Prévention - Ergonomie	40	CC/20 et ET/20	E	40	ET/40	E	1 heure	4
UE 3 - Prothèse (Pré-clinique)	40	CC/20 et ET/20	E	40	ET/40	E	30 minutes	8
UE 4 - Biostatistiques	30	CC/10 et ET/20	E	30	ET/30	E	30 minutes	3
UE 5 - Biomatériaux	20	ET/20	E	20	ET/20	E	30 minutes	3
UE 6 - Sémiologie Générale	20	ET/20	E	20	ET/20	E	30 minutes	3
UE 7 - Biopathologie moyenne d'exploration	20	ET/20	E	20	ET/20	E	30 minutes	3
UE 8 - Deux modules d'enseignements de SHS (UERSH) ou d'enseignement libres (UEL) ou d'enseignements en recherche biomédicale (UERB)	2 Modules à valider			2 Modules à valider				3
TOTAL								30 Ects

Coefficient 1

L2 - 2ème semestre (S4)	SESSION 1			SESSION RATRAPAGE			Durée à titre indicatif	ECTS
	Points	Type Epreuve	Nature	Points	Type Epreuve	Nature		
UE 9 - Anatomie tête et cou croissance oro-faciale	20	ET/20	E	20	ET/20	E	30 minutes	3
UE 10 - Histologie dentaire	20	ET/20	E	20	ET/20	E	30 minutes	3
UE 11 - Génétique	20	ET/20	E	20	ET/20	E	30 minutes	3
UE 12 - Sciences Humaines et Sociales (SHS)	40	CC/20 et ET/20	E	40	ET/40	E	30 minutes	4
UE 13 - OCE (Pré-clinique)	40	CC/20 et ET/20	E	40	ET/40	E	30 minutes	8
UE 14 - Immunologie	20	ET/20	E	20	ET/20	E	30 minutes	3
UE 15 - Langue Vivante (Anglais)	20	CC/20		20	ET/20	O		2
AFGSU Niveau 1	Validation en présentiel			Validation en présentiel				1
Stage Soins Infirmiers								2
Stage observation praticien libéral								1
TOTAL								30 ects

Coefficient 1

Mutualisation L2 Médecine Tours

ET/Examen Terminal
CC/Contrôle ContinuE/Ecrit
O/Oral

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2023/2024**

- Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études d'odontologie modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime d'études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du

**Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Odontologiques
DFGSO2 – L2**

GENERALITES

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la première partie des études en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres organisées par l'Université.

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines après la publication des résultats.

2023-2024 - MAQUETTE DFGSO2 – L2

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 3		30				
UE 1 – Anatomie et Radiologie dentaire	1	3	13	4	13	30
UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention et ergonomie	1	4	23	14		37
UE 3a – Prothèse (Pré-clinique)	1	4	8		50	58
UE 4 – Biostatistiques	1	3	12	6		18
UE 5 – Biomatériaux	1	3	21			21
UE 13a – OCE (Pré-clinique)	1	4	11		37	48
UE 6 – Sémiologie Générale – Mutualisation DFGSM2	1	3	20			20
UE 6b – Physiologie	1	2	16			16
UE 7 – Bio-pathologie : moyen d'exploration – Mutualisation DFGSM2	1	3	12			12
UE 8a – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1		20		20
VOLUME HORAIRE Semestre 3			136	44	100	280
SEMESTRE 4		30				
UE 3b – Prothèse (Pré-clinique)	1	4	7		50	57
UE 8b – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1		20		20
UE 9 – Anatomie tête et cou et croissance oro-faciale	1	3	21			21
UE 10 – Histologie	1	3	22			22
UE 11 – Génétique	1	3	10			10
UE 12 – Sciences Humaines et Sociales	1	3	11	2		13
UE 13b – OCE (Pré-clinique)	1	4	8		42	50
UE 14 – Immunologie	1	3	10			10
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	1	2		21		21
ENSEIGNEMENTS PRATIQUES						
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin/juillet ou août)	1	2				140
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1	1	1				12
Stage d'observation chez le praticien libéral	1	1				50
VOLUME HORAIRE Semestre 4			89	43	92	426
TOTAL DFGSO 2			225	87	192	706

DFGSO 2 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continue – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif
SEMESTRE 3	30								
UE 1 – Anatomie et Radiologie dentaire	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention et ergonomie	4	CC/20 - ET/20	E	1	1h	ET/40	E	1	1 h
UE 3a – Prothèse (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 4 – Biostatistiques	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1h
UE 5 – Biomatériaux	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 13a – OCE (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 6 – Sémologie Générale – Mutualisation DFGSM2	3	ET/20	E	1	30mn	ET/20	E	1	30mn
UE 6b - Physiologie	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 7 – Bio-pathologie : moyen d'exploration – Mutualisation DFGSM2	3	ET/20	E	1	30mn	ET/20	E	1	30mn
UE 8a – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1 UE à valider				1 UE à valider			
SEMESTRE 4	30								
UE 3b – Prothèse (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 8b – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1 UE à valider				1 UE à valider			
UE 9 – Anatomie - Croissance oro-faciale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 10 – Histologie dentaire	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 11 – Génétique	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	30mn
UE 12 – Sciences Humaines et Sociales	3	CC/20 – ET/20	E	1	1h	ET/40	E	1	1h
UE 13b – OCE (Pré-clinique)	4	CC/10 – ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 14 – Immunologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	2	CC/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
ENSEIGNEMENTS PRATIQUES									
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin ou juillet ou août)	2	Validation par le Doyen							
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1	1	Validation CHRU Tours par attestation							
Stage d'observation chez le praticien libéral	1	Validation par le Doyen							

DFGSO 2 : Semestres 3 et 4

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, un stage de soins infirmiers, la formation AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence), une certification informatique et un stage d'observation chez un praticien libéral.

Attestation à la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1 (AFGSU) :

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 AFGSU.

Langue vivante :

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

Stage d'observation cabinet libéral :

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un cabinet libéral. Ce stage à hauteur de 50 heures est obligatoire

UE Libre : Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement de SHS (UERSH) ou d'enseignement libre (UEL) ou d'enseignement en Recherche Biomédicale (UERB) un au semestre 3 et un au semestre 4.

Validation DFGSO 2 (Semestres 3 et 4) :

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1^{ère} session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

Enseignements théoriques : Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

Stage d'initiation aux soins infirmiers : Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des cadres infirmiers.

Stages observation en libéral : Le stage doit être validé par le Doyen après évaluation par les Maîtres de Stages Universitaires.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP **est obligatoire.**

Dettes :

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques à l'exception des UE suivantes :

- UE 1 – Anatomie dentaire
- UE 3 – Prothèse
- UE 13 – OCE

Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin de la L3. Les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

Redoublement :

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

MODIFICATIONS DEMANDEES POUR 2023/2024

Après une première année de fonctionnement et un retour de l'équipe pédagogique et des étudiants, les modifications suivantes sont demandées afin de rééquilibrer le DFGSO2 :

REPARTITION DES UE 3 – 8 et 13 sur l'ensemble de l'année universitaire

- Concernant l'UE3 Prothèse (Pré-clinique), initialement prévue sur le semestre 3 sera réparti sur les deux semestres 3 et 4
- Concernant l'UE13 OCE (Pré-clinique), initialement prévue sur le semestre 4 sera réparti sur les deux semestres 3 et 4
- Concernant l'UE 8 – UEL/UESH/UERB, initialement prévue sur le semestre 3 sera réparti sur les deux semestres 3 et 4

AJOUT D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

- Ajout de l'UE 6b – Physiologie – 16 h CM au semestre 3 (cf fiche ci-dessous)

MODIFICATION VOLUME HORAIRE

- | | |
|--|-------------------------------|
| - UE 1 Anatomie et Radiologie dentaire | 39 h en 22/23 ⇨ 30 h en 23/24 |
| - UE 2 Hygiène bucco-dentaire, prévention, ergonomie | 50 h en 22/23 ⇨ 37 h en 23/24 |
| - UE 5 Biomatériaux | 25 h en 22/23 ⇨ 21 h en 23/24 |
| - UE 10 Histologie | 20 h en 22/23 ⇨ 22 h en 23/24 |
| - UE 12 Sciences Humaines et Sociales | 18 h en 22/23 ⇨ 13 h en 23/24 |
| - UE Anglais | 20 h en 22/23 ⇨ 21 h en 23/24 |

SEMESTRE 3			
UE 6b - PHYSIOLOGIE GENERALE		ECTS	2
Responsable : G. ROCHEFORT			
VOLUME HORAIRE : 16 h CM			
	Volum h		
INTITULE	TD	CM	ENSEIGNANT (S)
Physiologie de la régulation de la digestion et métabolisme générale. Fonctions digestives : œsophage, estomac, foie, vésicule biliaire, pancréas et intestins.		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie rénale		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie de la salivation, déglutition et phonation		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie des sens : vision, audition, olfaction, gustation		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie pulmonaire		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie cardiaque et vasculaire		2	Gaël ROCHEFORT
Neurophysiologie musculaire		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie générale du système endocrinien		2	Gaël ROCHEFORT
		16	Gaël ROCHEFORT

Cahier des charges des formations hospitalo- universitaires en odontologie

Mission d'accompagnement
à la création des formations supérieures en odontologie

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Jean-François PICQ
Inspecteur général de l'Éducation
du sport et de la recherche

Direction générale
de l'offre de soins

Ministère de la Santé
et de la Prévention

Bernard GIUMELLI
Professeur émérite
Ancien doyen de l'UFR d'odontologie
de l'université de Nantes

Décembre 2022

Remerciements

La mission remercie :

les doyens de santé ;

les enseignants hospitalo-universitaires et les chefs de projets des sites créés et en création ;

les chefs de services d'odontologie et les praticiens hospitaliers ;

les représentants de la profession et les représentants étudiants ;

ainsi que les conseillers des cabinets des ministres de tutelle

et le professeur Philippe Morlat conseiller « formation et recherche » à la DGOS.

L'ensemble de ces acteurs a apporté une contribution décisive à la rédaction de ce cahier des charges ;

en outre, la mission souhaite tout particulièrement remercier le CNU pour ses conseils et apports.

Table des matières

Avant-propos.....	4
Synthèse	5
1. Le cursus universitaire répond à l'exigence de professionnalisation	6
1.1. La formation clinique n'intervient qu'à l'issue d'un premier cycle de deux années qui prépare aux gestes techniques nécessaires à la prise en charge des patients	7
1.2. La formation clinique délivrée en deuxième cycle doit permettre à l'étudiant d'acquérir une véritable autonomie dans l'exercice de sa discipline	8
1.3. Le troisième cycle clef de voûte du dispositif de maillage territorial	9
2. L'encadrement des étudiants en milieu hospitalier est exigeant.....	13
2.1. Principes applicables à l'encadrement des étudiants	14
2.2. Encadrement nécessaire pour la formation clinique des étudiants	15
3. Schéma d'organisation de la partie clinique de la formation.....	21
3.1. Rappel des principes de fonctionnement de l'activité hospitalière des étudiants	22
3.2. Agencement des plateformes médicotéchniques en CHU	23
3.3. Répartition des fauteuils entre CHU et CH	25
Rappel des recommandations.....	28
Conclusion.....	29
Tableaux, graphique et encadrés	31
Table des sigles	32

Avant-propos

Jusqu'en 1965, l'enseignement de la chirurgie dentaire n'existait en France que dans des écoles privées, ou dans quelques instituts contrôlés en partie par des organismes publics (municipalités, facultés). Le décret du 22 septembre 1965 crée les écoles nationales de chirurgie dentaire (ENCD) et les centres de soins d'enseignement et de recherche dentaires (CSERD) où est dispensé l'enseignement clinique.

Les écoles nationales de chirurgie dentaire sont intégrées en 1970 dans les universités comme unité d'enseignement et de recherche (UER) et deviendront des unités de formation et de recherche en 1984 (loi Savary).

Le décret du 24 janvier 1990 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires (ex CSERD) marque une première étape dans l'alignement des statuts des enseignants hospitalo-universitaires titulaires en odontologie avec celui des hospitalo-universitaires de médecine.

Les UFR d'odontologie préexistantes aux créations ont plus d'un demi-siècle d'existence¹. Chaque unité de formation et de recherche s'est organisée selon un modèle lié à un historique et un contexte local qui lui est propre sans qu'il existe de mode opératoire pour la mise en place de formations créées *ex nihilo*. La mission s'est rapportée chaque fois que possible aux textes qui encadrent la pratique hospitalière, de façon à constituer un vade-mecum à usage des six nouveaux sites de plein exercice en création, à la suite de l'annonce du premier ministre en date du 2

décembre 2021. En outre, le présent cahier des charges permet de disposer d'indicateurs en matière d'équipement, d'infrastructure et d'encadrement des étudiants en milieu hospitalier. Il prépare les conventions de partenariat entre les universités porteuses de la formation et les centres hospitaliers universitaires. Ces derniers mettent à disposition les ressources humaines, logistiques et matérielles permettant aux étudiants hospitaliers l'apprentissage des gestes et des pratiques sur les patients. Cet assemblage doit être planifié selon un **schéma directeur d'équipement hospitalier** rigoureux, permettant une montée en charge progressive et continue des promotions d'étudiants jusqu'à l'atteinte du plein effectif.

Ce cahier des charges ne constitue pas lui-même une source de réglementation supplémentaire, mais il permet de rappeler l'existence des textes fondamentaux en vigueur à la date de sa parution.

Il constitue une aide à la décision en matière programmatique, ainsi qu'un guide pratique pour l'organisation et de fonctionnement des services odontologiques destinés à la formation clinique des étudiants.

Deux types de recommandations émaillent le présent cahier des charges :

- les premières revêtent un aspect pratique, à l'attention des sites eux-mêmes pour des questions d'organisation et de mode de fonctionnement² ;
- les secondes constituent des réflexions à l'attention des tutelles³.

¹ A noter la création des UFR de Brest et Nice en 1978

² Textes précédés de flèches et encadrés

³ Recommandations numérotées de 1 à 6

Synthèse

Les dernières créations de formation supérieure en odontologie avant celles annoncées par le communiqué de presse du premier ministre du 2 décembre 2021, étaient celles de Brest et de Nice en 1978. Les six créations de plein exercice mises en place à partir de 2022 représentent 40 % des formations existantes. Ces deux éléments de contexte montrent l'importance de l'évolution engagée en même temps que le volontarisme qui en est à l'origine.

Ce Cahier des charges a pour vocation d'aider les sites hospitalo-universitaires à préparer l'accueil des étudiants de deuxième et troisième cycle en formation hospitalière dans le respect des normes d'encadrement en vigueur. Il constitue de ce fait une aide à la programmation des investissements hospitaliers permettant de répondre au niveau d'exigence de formation requis.

Une première partie explicite les spécificités de cette formation. Lors de la réalisation des premiers actes sur un patient, les personnels d'encadrement hospitalo-universitaires doivent être prêts à intervenir à tout instant pour valider et contrôler les étapes successives de soin. C'est pourquoi, une attention particulière doit être portée à l'environnement humain nécessaire à l'encadrement des six disciplines cliniques odontologiques permettant aux étudiants de deuxième cycle d'acquérir la polyvalence nécessaire à l'exercice de leur profession. L'un des effets induits est l'allongement du temps opératoire de l'étudiant de deuxième cycle par rapport à celui de l'étudiant de sixième année ou d'un interne et *a fortiori* d'un praticien senior.

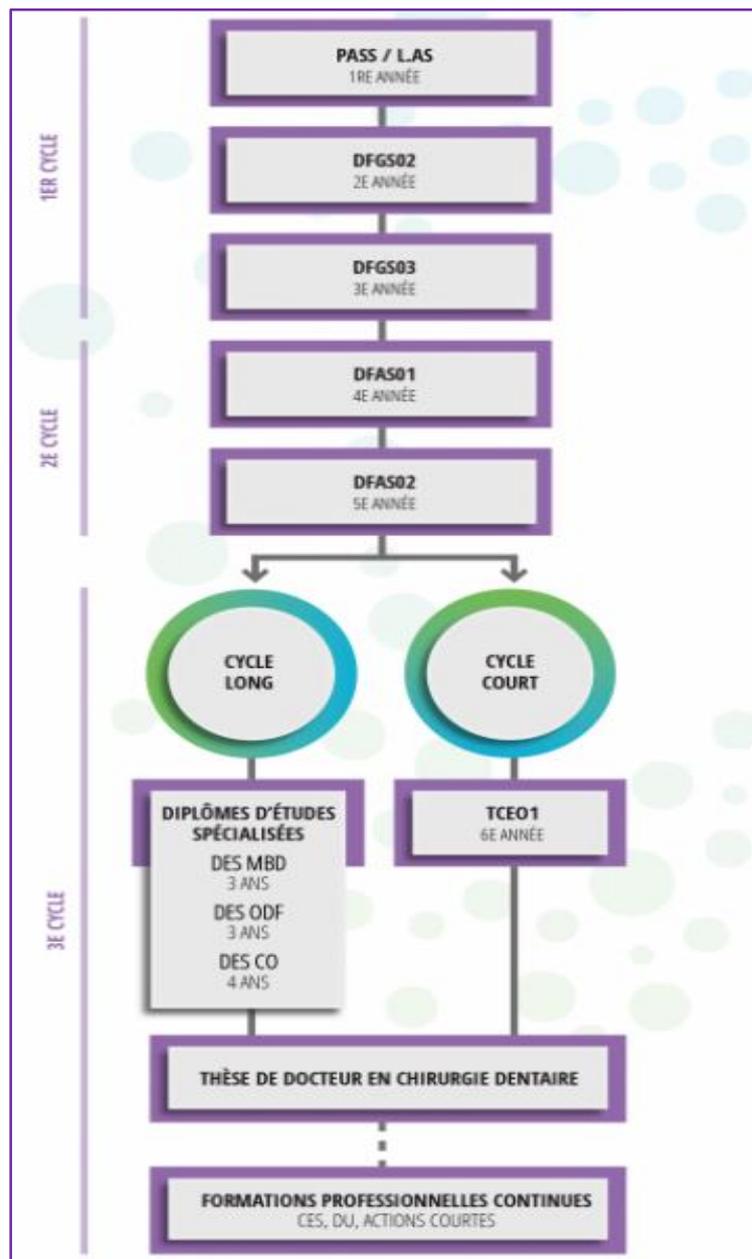
La deuxième partie indique les taux d'encadrement requis pour chacun des cycles d'études. Lors de l'atteinte du plein effectif, avec un flux de cinquante étudiants, l'encadrement requis en personnels médicaux est de 18 praticiens hospitaliers dont 16 hospitalo-universitaires en centre hospitalier universitaire (CHU) et de deux en centre hospitalier (CH) partenaire. Pour les personnels non médicaux (PNM), le nombre requis est de 18 PNM en CHU et trois en CH. Ces taux doivent être entendus comme des seuils minimum à atteindre. Dans l'intervalle, les paliers à atteindre sont fixés site par site en fonction du rythme de croissance des effectifs étudiants, de l'augmentation du nombre de fauteuils et de l'expansion éventuelle des lieux de stages prévus.

La troisième partie aborde la question de l'équipement. Pour le flux de cinquante étudiants, chaque site doit disposer d'un parc de cinquante fauteuils dentaire a minima, répartis entre 36 fauteuils au CHU et 14 *a minima* dans les CH partenaires. En pleine charge, ce nombre comportera nécessairement quelques unités supplémentaires, pour prendre en compte les aspects opérationnels d'organisation.

Les schémas directeurs d'équipement hospitalier doivent intégrer ces données au fur et à mesure de la montée en charge des effectifs étudiants, en encadrement et en équipement.

1. Le cursus universitaire répond à l'exigence de professionnalisation

Schéma n° 1



Source : schéma mis à disposition de la mission par l'UFR d'odontologie de l'Université de Lorraine⁴

⁴ Disponible sur le site <http://odonto.univ-lorraine.fr/content/formation-initiale>

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

Article 1 Les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire se composent de trois cycles :

1° Le diplôme de formation générale en sciences odontologiques sanctionne le premier cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence ;

2° Le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques, défini au présent arrêté, sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master ;

3° Le troisième cycle comporte :

— soit un cycle court de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques, défini au présent arrêté ;

— soit un cycle long, en application des dispositions de l'article L. 634-1 du code de l'éducation, de six à huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours de l'internat en odontologie ;

— la soutenance de la thèse.

Les étudiants inscrits dans la présente formation effectuent un service sanitaire dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique.

1.1. La formation clinique n'intervient qu'à l'issue d'un premier cycle de deux années qui prépare aux gestes techniques nécessaires à la prise en charge des patients

Pendant toute la période des travaux pratiques de deuxième et troisième année, soit environ 6 heures hebdomadaires pendant quatre semestres, les étudiants se préparent sur des simulateurs (fantômes) à l'exercice clinique sur les patients qui leur seront confiés à partir de la quatrième année. Ce programme de simulation concerne les disciplines de **prothèses** et **d'odontologie restauratrice** et **endodontie** pour l'essentiel. Disciplines pratiquées quotidiennement par les chirurgiens-dentistes libéraux.

Grâce aux nouveaux types de simulateur, les conditions de travail sont proches de celles que l'étudiant rencontrera au fauteuil au cours du 2ème cycle puis du 3ème cycle, à l'exception bien évidemment, du contact avec les patients, leur personnalité, leur gabarit, leur ouverture buccale, leur vécu, leur motivation, en un mot, leur dimension humaine.

À l'issue de la troisième année, après leur formation préclinique sur simulateurs, les futurs cliniciens doivent acquérir entre autres durant leur deuxième cycle de formation, la maîtrise à la fois de l'instrumentation et du geste. Celle-ci n'est cependant pas suffisante pour accéder une **autonomie contrôlée** que les étudiants et internes pourront acquérir lors de leur troisième cycle. C'est par

conséquent durant leur deuxième cycle que leur formation clinique les y conduira. Le passage de la salle de simulation qui se déroule sous forme de travaux pratiques vers un service hospitalier d'odontologie constitue une véritable épreuve pour les étudiants qui se transforment en étudiants hospitaliers. Certains d'entre eux, ont besoin d'un accompagnement spécifique pour franchir le pas de la matière au vivant.

1.2. La formation clinique délivrée en deuxième cycle doit permettre à l'étudiant d'acquérir une véritable autonomie dans l'exercice de sa discipline

1.2.1. La formation de deuxième cycle en odontologie prépare à l'exercice de responsabilités professionnelles.

Si l'on compare la formation en médecine générale avec la formation clinique en odontologie, cette dernière se distingue par trois caractéristiques :

a) Nature de l'acte pratiqué

L'étudiant en formation clinique va manipuler des instruments extrêmement efficaces tournant à 400.000 t/mn (fraises carbure, diamantées etc..) sur un volume approximatif d'un centimètre cube de tissu très minéralisé. La particularité de ces tissus, exception faite de leur dureté extrême, est leur incapacité à se réparer ou se régénérer. On comprend dès lors que maîtrise et précision constituent les bases fondamentales de l'apprentissage, quelles que soient la pathologie rencontrée, l'âge du malade, les difficultés anatomiques etc.

Dans ce contexte, même si le patient bénéficie la plupart du temps d'une anesthésie locale, il reste parfaitement conscient, ce qui nécessite que le clinicien compose avec le psychisme de son malade, sa mobilité, sa patience etc., autant de dimensions complexes à prendre en compte au cours de l'apprentissage.

b) Responsabilité déontologique et professionnelle

La dent est un tissu dur, l'émail comme la dentine ne se « réparent » pas. Toute atteinte est irréversible et peut parfois être considérée comme une mutilation. Pour un Chirurgien-Dentiste en activité, en cas de mutilations, les sanctions peuvent être ordinales, relever d'une juridiction civile voire pénale. Un étudiant hospitalier n'est pas inscrit au Conseil de l'Ordre, mais les patients peuvent se retourner contre le praticien responsable de l'activité hospitalière au moment des faits, contre le CHU.

c) Une formation dispensée simultanément à tous les étudiants de deuxième cycle

En chirurgie, un senior forme techniquement une poignée d'étudiants, et procède par compagnonnage direct « *un formateur-un formé* ». En odontologie, la formation clinique dispensée au cours du deuxième cycle concerne simultanément deux promotions d'étudiants afin qu'ils acquièrent les gestes fondamentaux leur permettant d'accéder en troisième cycle d'études avec une autonomie contrôlée tant diagnostique que thérapeutique, soit un « formateur pour dix à douze formés ».

La formation de deuxième cycle en odontologie est validée par l'examen national du certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) qui autorise l'étudiant à réaliser des remplacements dans

un cabinet libéral. La formation clinique dispensée en deuxième cycle constitue le cœur de l'apprentissage du métier de chirurgien-dentiste, ce qui explique que le niveau d'encadrement soit renforcé. Cf. *infra* 2.1.

1.2.2. Le deuxième cycle d'études est sanctionné par l'obtention du diplôme de formations approfondie en sciences odontologie délivrée par l'université et le certificat de synthèse clinique et thérapeutique

À l'issue du deuxième cycle, l'accès de l'étudiant en sixième année est conditionné par l'obtention du diplôme de formation approfondie en sciences odontologie, (DFASO 2) délivrée par l'université ; et par l'examen nationale du certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT).

L'épreuve de CSCT se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale qui portent sur les six disciplines cliniques odontologiques qui valide un socle de compétences dans chacune des six disciplines odontologiques :

- *odontologie conservatrice, endodontie (OCE) ;*
- *prothèse dentaire ;*
- *orthopédie dento-faciale (ODF) (classiquement appelée orthodontie) ;*
- *odontologie pédiatrique (pédodontie) ;*
- *parodontologie ;*
- *chirurgie orale (CO).*

Les caractéristiques techniques des épreuves constituant le CSCT attestent de la nécessité pour les étudiants de 4^e et 5^e année d'être encadrés, y compris dans la partie pratique de leur apprentissage par des hospitalo-universitaires spécialistes dans les six disciplines cliniques. Cette condition est nécessaire à l'acquisition d'un socle de compétences qui leur confère une polyvalence sur l'ensemble des disciplines cliniques.

Le CSCT autorise l'étudiant de sixième année à effectuer le stage actif de 250 heures en cabinet libéral qui constitue un stage obligatoire prévu dans le cursus, et par ailleurs le CSCT autorise l'étudiant à effectuer des remplacements en cabinet libéral.

Le CSCT donne le droit à ses titulaires de prescrire et d'exercer pendant un an après le troisième cycle court, (sixième année), dans l'attente de l'obtention du diplôme de chirurgien-dentiste qui autorise l'étudiant à exercer après s'être inscrit à l'ordre national des chirurgiens-dentistes.

1.3. Le troisième cycle clef de voûte du dispositif de maillage territorial

À l'issue de la 5^e année, deux orientations sont possibles, selon le projet professionnel de l'étudiant ainsi qu'en fonction de ses résultats :

a) Le cycle court conduisant au diplôme de chirurgien-dentiste

Suivi par plus de 90 % des étudiants, le cycle court, en 1 an après la 5^e année, prépare à l'exercice du métier. Il s'agit d'une approche globale du patient, gestion d'une patientèle, comptabilité, etc. Les étudiants passent l'essentiel de leur temps en stages. Stage clinique en milieu hospitalier, où l'étudiant pratique en relative autonomie. Pour obtenir le DE (diplôme d'État) de docteur en chirurgie dentaire, il faut valider les enseignements et les stages, et soutenir une thèse d'exercice.

Dans les régions qui bénéficient de nouvelles créations de plein exercice, (Normandie, Centre-val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté ; ex Picardie) ou d'antennes nouvelles (Grenoble, Poitiers, ainsi que Le Mans pour prendre le dernier exemple de création), les stages hospitaliers des sixièmes années

constituent un vecteur important permettant d'apporter une offre de soins nouvelle dans les zones aujourd'hui sous-denses. Ce maillage pourrait être encore renforcé avec les stages actifs de 250 heures ainsi que les remplacements. Dans ces conditions, une partie des étudiants ayant tissé des liens avec ces territoires à l'occasion de leur stage, s'installeraient sur place, contribuant ainsi à répondre à l'objectif premier de ces créations de formation. Un indicateur de mesure consistera à dénombrer les installations de jeunes diplômés dans les territoires concernés.

Les universités, en lien avec les centres hospitaliers partenaires, pourront d'autant plus facilement organiser ce nouveau maillage territorial, que les étudiants percevraient une rémunération similaire à celle des internes de médecine. Par ailleurs, dans chacune des régions concernées, la mobilisation des ressources émanant des pouvoirs publics et/ou de la profession, permettant de renforcer l'offre de logements et la prise en charge des déplacements des étudiants conforterait grandement le dispositif.

- ⇒ **Prévoir a minima un semestre de stage hospitalier dans un centre hospitalier partenaire d'un CHU situé en zone sous-dense ;**
- ⇒ **Inciter les étudiants de sixième année à réaliser leur stage actif de 250 heures à proximité du centre hospitalier partenaire où ils sont affectés, et les engager à réaliser leur remplacement à proximité du centre hospitalier partenaire ;**
- ⇒ **Lorsque la durée de stage s'étend sur une année, le constat est celui d'une meilleure intégration dans le milieu professionnel, public et privé.**

Pour faciliter la mise en œuvre de ce maillage la mission émet une recommandation à l'adresse des ministères de tutelle et une recommandation auprès des comités de pilotage des formations nouvelle en région. Pour cela, la mission préconise une rémunération des stagiaires de sixièmes années équivalente à celle que toucherait un interne de médecine générale de première année pour la même quotité de temps de travail ainsi qu'un accompagnement « logement-transport » à la hauteur des enjeux de ces territoires.

À l'adresse des comités de pilotage de sites la mission recommande de :

➔ **Mobiliser toutes les ressources existantes (pouvoirs publics et représentants de la profession), pour renforcer l'offre de logements et la prise en charge des transports des étudiants stagiaires de sixième année.**

La réflexion relative à l'évolution du statut des étudiants de sixième année doit pouvoir s'articuler, comme pour la médecine générale, avec l'amélioration de la territorialisation de l'offre de soins en odontologie.

Recommandation n° 1 : assurer aux étudiants de 6^{ième} année, au niveau national, une rémunération équivalente à celle que toucherait un interne de médecine générale de première année pour la même quotité de temps de travail.

- b) La voie d'accès au troisième cycle long pour une carrière d'hospitalo-universitaire ou de personnel hospitalier à l'issue d'un internat de trois ou quatre ans

Le cycle long ou internat d'odontologie se déroule en trois ou quatre ans après la cinquième année. Il est accessible sur concours auquel les étudiants peuvent se présenter une première fois à l'issue du second semestre de la DFASO2 (5^{ème} année) ou une seconde et dernière fois en fin de second

semestre de TCE01 (6ème année). À la différence de celui de médecine, il est facultatif et offre un nombre limité de places. Il est notamment indiqué pour une carrière d'Hospitalo-Universitaire, de praticien hospitalier ou de chercheur. La désaffection conjoncturelle des étudiants pour emprunter cette voie constitue une raison supplémentaire pour en faire la promotion à l'instar des autres disciplines médicales.

Le concours de l'internat en odontologie est organisé au niveau national par le conseil national de gestion (CNG). A son issue, les étudiants sont classés et choisissent leur faculté d'étude et leur spécialité au mérite.

Les trois filières d'internat proposées, selon le rang de classement et le projet professionnel de l'étudiants sont :

- orthopédie dento-faciale (ODF), plus communément appelée orthodontie, en 3 ans ;
- médecine bucco-dentaire, (MBD) en 3 ans ;
- chirurgie orale (CO) internat à double entrée : Odontologie Médecine, en 4 ans.

Les internes effectuent des stages semestriels, tout en suivant quelques enseignements théoriques. Leur formation s'effectue essentiellement dans les services hospitaliers de CHU ou de centres hospitaliers. Les obligations de service sont de huit demi-journées de stages hospitaliers et de deux demi-journées hors stages. Articles R 1110-1 à R 6164-5 du code de la santé publique.

L'un des déterminants de la mise en place des formations nouvelles est constituée par le recrutement de personnels hospitalo-universitaires et de personnels hospitaliers. Ce recrutement est conditionné par l'existence d'un vivier d'étudiants de troisième cycle long. Pour encourager les étudiants à embrasser une telle carrière, il convient d'en faciliter les voies d'accès, en ménageant le cas échéant plusieurs étapes. L'une de ces étapes pourrait être constituée par la création d'emplois à temps partiel de PAST, MAST et PH, autorisant les chirurgiens-dentistes à combiner l'exercice en cabinet libéral avec une entrée dans la carrière en milieu hospitalier et/ou universitaire.

Recommandation n° 2 : développer le nombre d'emplois hospitalo-universitaire ou hospitalier à temps partiel hospitalier (PAST ; MAST ; PH) afin d'encourager les internes à embrasser une carrière hospitalo-universitaire et en amont d'inciter les étudiants de cinquième et sixième année à passer le concours de l'internat en odontologie.

A l'issue de ce troisième cycle long est délivré le diplôme d'études spécialisées (DES). Par ailleurs, pour obtenir le diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire, l'interne doit, comme c'est le cas pour le cycle court, soutenir sa thèse d'exercice.

Le diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire permet au diplômé de cycle long comme de cycle court de s'installer à sa convenance sur le territoire national ou dans un Pays membre de la Communauté Européenne.

Conclusion d'étape :

C'est pour satisfaire aux objectifs pédagogiques et cliniques propres au deuxième cycle que l'encadrement doit être quasi permanent lors de la réalisation des premiers actes sur un patient. Toutes les étapes doivent être contrôlées et validées. En conséquence, le temps opératoire est bien plus long que celui d'un praticien senior.

Dans les sites en création, une attention particulière doit être portée à l'environnement humain nécessaire pour l'encadrement des six disciplines, permettant aux étudiants de deuxième cycle d'acquérir la polyvalence nécessaire à l'exercice de leur profession.

L'ensemble des spécificités du cursus en odontologie qui viennent d'être rappelées montre combien il est important de prévoir des moyens adaptés aussi bien en ressources humaines, matérielles et immobilières pour la mise en œuvre de ces formations. C'est l'objet des deux parties suivantes.

2. L'encadrement des étudiants en milieu hospitalier est exigeant



Encadré n° 2 : Textes prévoyant les obligations d'encadrement des étudiants hospitalier en odontologie

Article R6153-68 du code de la santé publique : « *Les étudiants hospitaliers en odontologie mentionnés à l'article R. 6153-63(*) participent à l'activité hospitalière sous la responsabilité du praticien référent désigné par le responsable pédagogique du lieu de stage ou, le cas échéant, sous la responsabilité du praticien responsable de la structure d'accueil selon des modalités prévues par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la santé et, le cas échéant, de la défense. [...] Ils exécutent les tâches et les actes odontologiques qui leur sont confiés par le praticien référent ou le praticien responsable de la structure d'accueil* ».

(*) Article R6153-63 du code de la santé publique : « *Les étudiants hospitaliers en odontologie, qu'ils soient étudiants en odontologie en formation approfondie pendant leur deuxième cycle ou étudiants du troisième cycle court des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire, participent, dans les conditions définies par la présente section, à l'activité hospitalière et ambulatoire* ».

Article R6153-2 du code de la santé publique : I. – *L'interne est un agent public. Praticien en formation spécialisée, il consacre la totalité de son temps à sa formation médicale, odontologique ou pharmaceutique en stage et hors stage.* II. – *En stage, l'interne est sous la responsabilité du praticien responsable de l'entité d'accueil.*

II. – En stage, l'interne est sous la responsabilité du praticien responsable de l'entité d'accueil. Ses obligations de service comprennent huit demi-journées par semaine, cette durée étant calculée en moyenne sur le trimestre.

2.1. Principes applicables à l'encadrement des étudiants

Les principes applicables à l'encadrement des étudiants diffèrent selon leur cycle d'étude : deuxième ou troisième cycle, en distinguant pour ce dernier le troisième cycle court (ou sixième année) et le troisième cycle long.

a) Deuxième cycle

Le niveau d'environnement adéquate, permettant de valider au pas à pas, les gestes des étudiants qui interviennent directement sur des patients, tout en leur offrant un environnement de spécialistes dans les six disciplines odontologiques, nécessite de réaliser les stages de deuxième cycle en CHU. L'ensemble de la communauté hospitalo-universitaire en odontologie y est très attaché.

Lorsque les équipes d'enseignants se renforceront dans le cadre de protocoles pédagogiques et cliniques partagés (HU et PH), de conventions entre CHU et centres hospitaliers partenaires permettant notamment l'envoi d'hospitalo-universitaires dans des CH, la délocalisation d'une partie des cinquièmes années arrivés en deuxième semestre vers les centres hospitaliers non universitaires pourra être envisagée.

⇒ **Le deuxième cycle de formation se déroule en centre hospitalier universitaire**

Les étudiants ayant atteint le second semestre de la cinquième année, jugés les plus aptes, pourront être autorisés (par les chefs de services et le doyen) à effectuer leur stage clinique en centre hospitalier non universitaire.

- ⇒ Dans le but d'harmoniser les méthodes de formations cliniques et théoriques, les HU et les PH doivent travailler ensemble à l'établissement de protocoles applicables dans le CHU et les CH partenaires.
- ⇒ L'encadrement théorique nécessaire pour les étudiants de deuxième cycle doit être en permanence de l'ordre de deux hospitalo-universitaires pour environ 12 fauteuils (soit 12 binômes d'étudiants), soit un hospitalo-universitaire pour 12 étudiants.

b) Troisième cycle court (sixième année)

A l'issue du deuxième cycle, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique, (CSCT) reconnaît à l'étudiant les compétences lui permettant d'effectuer des remplacements de chirurgiens-dentistes libéraux, mais il ne les dispense pas de l'obligation de disposer d'un référent lorsqu'il est en milieu hospitalier ou lorsqu'il est en situation de stagiaire en cabinet, où le référent est son « maître de stage ».

- ⇒ **Que ce soit en CHU ou CH, la présence d'un référent habilité à assurer l'encadrement des sixièmes années est obligatoire, à concurrence d'un encadrant pour 12 fauteuils, soit 24 étudiants. La présence d'un second praticien est requise de façon à être en mesure de faire face à toute situation.**

Dans le cadre de la création des formations supérieures en odontologie, les sixièmes années ont vocation à se rendre en principal dans les centres hospitaliers non universitaires, sous réserve d'un encadrement senior suffisant, ce qui correspond à la volonté de renforcer le maillage territorial.

c) Troisième cycle long

Chaque interne doit pouvoir se référer à un sénior spécialiste de la discipline dans laquelle il s'est engagé pour son DES.

- ⇒ **La présence d'un référent est obligatoire pour tout interne en stage hospitalier, le référent doit être qualifié dans la discipline dans laquelle l'interne est en formation.**

2.2. Encadrement nécessaire pour la formation clinique des étudiants

Les taux d'encadrement indiqués concernent les personnels médicaux, praticiens hospitalo-universitaires et praticiens hospitaliers, ainsi que les personnels non médicaux (PNM) indispensables au bon fonctionnement des services odontologiques. On distingue l'encadrement en CHU et l'encadrement dans chacun des centres hospitaliers partenaires.

Comme précédemment indiqué, le présent cahier des charges rédigé à l'attention des six sites de formation de plein exercice en odontologie fait état des besoins en encadrement pour un flux de cinquante chirurgiens-dentistes en formation, soit 100 étudiants en deuxième cycle (quatrièmes et cinquièmes années) ; 50 étudiants en sixième années et cinq à dix internes. Il s'agit de la situation des sites lorsque la totalité de l'effectif étudiant en stage hospitalier sera présent.

Le taux d'encadrement du personnel médical diffère selon le cycle d'études des étudiants, alors que l'encadrement du personnel non médical est indiqué ici tous cycles confondus. De plus, il convient de

distinguer les cas de figure selon que le service de chirurgie maxillo-faciale est contigu ou non avec le service odontologique.

L'encadrement des personnels médicaux doit être comptabilisé en plus de l'encadrement déjà existant, quel que soit le cas de figure.

Pour les personnels non médicaux, deux cas de figure sont à considérer :

- Cas où le service odontologique est contigu au service de chirurgie maxillo-faciale : le recrutement supplémentaire de personnels non médicaux (PNM) nécessaires à l'appui du fonctionnement du service odontologique du CHU s'ajoute pour tout ou partie à celui existant ;
- Cas où le service odontologique est distant du service de chirurgie maxillo-faciale : Le recrutement supplémentaire de personnels non médicaux (PNM) nécessaires à l'appui du fonctionnement du service odontologique du CHU comprend l'intégralité des moyens présentés ci-dessous en 2.2.2.

2.2.1. L'encadrement assuré par le personnel médical

a) L'encadrement du second cycle

Le principe énoncé précédemment : 2 ETP HU pour 12 fauteuils et 24 étudiants, conduit à prévoir 8 ETP HU pour 100 étudiants de deuxième cycle.

La diversité des statuts des hospitalo-universitaires en odontologie et notamment la prolongation des temps partiels hospitaliers non titulaires jusqu'en 2029 avec l'extinction progressive du corps MCU-PH temps partiels hospitalier, conduisent à prendre en compte une multiplicité de situations individuelles des encadrants pour organiser leurs emplois du temps respectifs. Par ailleurs, les personnels HU qui doivent également assurer des enseignements facultaires et réaliser de la recherche n'exercent en milieu hospitalier qu'à mi-temps.

Les huit équivalents temps plein nécessaires pour l'encadrement du deuxième cycle nécessitent de disposer de seize personnes physiques hospitalo-universitaires compte-tenu d'une part de la triple mission des personnels de santé en formation ; activité clinique et recherche ; et compte-tenu d'autre part de l'obligation pour le deuxième cycle d'assurer une surveillance de tous les instants.

- L'utilisation de 8 ETP nécessite de disposer d'un volant de 16 personnes physiques HU ;
- Par ailleurs, un ratio recommandé d'AHU / titulaires se situe environ à 40%.

La conjugaison de ces normes conduit à une répartition optimum des 16 personnes physiques en 10 titulaires (4 PUPH et 6 MCUPH) et 6 contractuels AHU. Ce total peut s'exprimer en termes de norme de recrutement en personnels médicaux permettant d'encadrer les stages cliniques de deuxième cycle de la façon suivante :

⇒ **Sont nécessaires pour l'encadrement du deuxième cycle comprenant 100 étudiants en stage hospitalier : 8 ETP, soit 4 personnes physiques PU-PH + 6 personnes physiques MCU-PH + 6 personnes physiques AHU pour un total de 16 personnes physiques HU.**

b) L'encadrement des sixièmes années en CHU

La norme d'encadrement pour les sixièmes années est d'un encadrant PH, ou le cas échéant HU, pour douze fauteuils, soit 24 étudiants simultanément présents (situation réputée ne jamais être atteinte

dans la mesure où les sixièmes années ont vocation à se rendre à titre principal dans les CH partenaires).

Si tout ou partie des personnels hospitaliers ou HU sont à temps partiel, il faut doubler le nombre de personnes physiques de façon à prendre en compte les aménagements d'emplois du temps.

⇒ **2 personnes physiques sont nécessaires pour l'encadrement des sixièmes années en CHU**

c) L'encadrement des internes et l'encadrement de spécialités pour l'ensemble des étudiants en stage hospitalier

L'encadrement des internes suppose que chacun d'eux dispose d'un référent spécialiste de la discipline dans laquelle il s'est engagé pour son diplôme d'études spécialisées (DES).

Spécialités permettant de couvrir l'entièreté du spectre des DES :

- un PH et/ou un HU référent en MBD ;
- un PH et/ou HU référent en CO ;
- un PH et/ou HU référent en ODF.

soit 3 personnes physiques PH ou HU.

Par ailleurs, une couverture optimale des différentes spécialités pour l'ensemble des étudiants, tous cycles confondus, nécessite un encadrement pour :

- l'utilisation du MEOPA⁵ ;
- la pratique de l'anesthésie générale;
- la prise en charge des patients en situation de précarité

soit 3 personnes physiques PH ou HU.

Pour les six spécialités ci-dessus énumérées, 6 personnes physiques HU ou PH sont nécessaires.

⇒ Le nombre de référents spécialistes permettant d'assurer l'encadrement des spécialités au sein du service odontologique du CHU pour les internes, et pour l'ensemble des étudiants, nécessite la présence de **6 personnes physiques a minima se répartissant entre MBD, CO, ODF, MEOPA, anesthésie générale et prise en charge des patients en situation de précarité.**

d) L'encadrement du troisième cycle en centre hospitalier partenaire

En centre hospitalier, le nombre de postes de praticiens hospitalier permettant d'accueillir des étudiants de troisième cycle est : *a minima* un ETP en permanence, soit deux personnes physiques de PH et/ou HU, avec une déclinaison à prendre en compte selon le nombre de fauteuils et le nombre d'étudiants simultanément accueillis, ainsi que leur cycle d'étude. Les propositions d'encadrement sont énoncées pour des CH disposant de 7 fauteuils dentaires au maximum.

⇒ **2 personnes physiques (PH ou HU) par centre hospitalier partenaire**

En plus des personnels titulaires, le renouvellement des cadres médicaux et l'attractivité des carrières justifient que les sites disposent de quelques enseignants associés supplémentaires.

⁵ MEOPA : mélange équimolaire oxygène-protoxyde d'azote

Pour tous les types d'encadrements, les sites doivent prévoir également quelques emplois de PAST et MAST.

En résumé :

Tableau n° 1 : Encadrement des étudiants en stage hospitalier par les personnels médicaux (PM)

Niveau d'encadrement en personnes physique	En CHU	Dans chacun des CH partenaires Disposant d'un nombre maximum de fauteuils = 7
Etudiants de deuxième cycle	4 PUPH + 6 MCUPH + 6 AHU = 16 HU	Cas particulier
Etudiants de sixième année	2 PH (*)	2 PH (*)
Etudiants de troisième cycle long et encadrement des spécialités tous cycles confondus	6 praticiens (H ou HU) (MBD, CO, ODF, MEOPA et anesthésie générale et prise en charge des patients en situation de précarité) (**)	
Total en pleine charge	18 praticiens dont <i>a minima</i> 16 HU (***)	2 PH
Toutes catégories confondues	Quelques emplois de PAST et de MAST	

(*) l'activité d'encadrement peut aussi être celle d'un HU sur son temps hospitalier, y compris en CH partenaire ;

(**) dans la plupart des services, ces spécialistes feront partie des catégories précédemment énoncées ;

(***) sous réserve que l'ensemble des spécialités soient couvertes parmi les encadrants prévus pour les étudiants de 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle court. De plus ce nombre n'inclut pas les praticiens sans fonction d'encadrement qui restent nécessaires pour répondre aux besoins de soins et à l'équilibre médico-économique du pôle.

2.2.2. L'encadrement assuré par le personnel non médical

Les conséquences de la carence en personnel d'assistance dentaire sur l'organisation des soins méritent réflexion, et d'une façon générale il paraît très important d'anticiper les besoins en personnels non médicaux pour éviter les difficultés de fonctionnement et préparer au mieux l'organisation des services odontologiques.

Les métiers d'appui nécessaires à la bonne marche d'un service odontologique sont quantifiés à l'échelle des services odontologiques dans leur ensemble, pour le CHU et pour les CH partenaires, et non par cycle d'étude des étudiants encadrés HU comme c'est le cas pour les personnels médicaux.

Pour déterminer le nombre adéquate de personnels non médicaux (PNM) nécessaire au bon fonctionnement du service odontologique, une première méthode consiste à observer la pratique existante à partir des ratios d'encadrement des différents CHU disposant d'un service odontologique accueillant des étudiants en stage clinique. Le nombre de personnels non médicaux est obtenu, tous métiers confondus, en le rapportant au nombre de fauteuils⁶. Une seconde méthode⁷ distingue le nombre de personnes nécessaires par type de métier d'appui, ce qui permet de calibrer le nombre d'ETP selon qu'il s'agit de personnels paramédicaux, administratifs ou techniques.

⁶ Méthode utilisée par la conférence des DAF de CHU ayant partagé les résultats de son enquête avec la mission

⁷ Les deux méthodes conduisent au même résultat

Dans le cas des personnels non médicaux, le décompte se fait en ETP et non plus en personne physique comme c'est le cas pour les personnels médicaux. En cas de multiplicité de missions exercées, (secrétariat et de facturation), il est possible de répartir le temps imparti entre les différentes missions en ETP beaucoup plus facilement que pour les personnels médicaux.

Les principaux métiers paramédicaux sont constitués des infirmiers et aides-soignants ; les métiers administratifs du secrétariat pour la prise en charge de la patientèle et de la facturation⁸, des techniciens en charge de la maintenance des équipements et d'un cadre de santé chargé de coordonner la bonne marche du service.

Synthèse :

Tableau n° 2 : Encadrement des étudiants en stage hospitalier par les personnels non médicaux (PNM)

Métiers d'appui en ETP	CHU	Par CH partenaire dont le nombre de fauteuils est au max. de 7
Aide-soignant	8	0,5
Infirmier	2	0,5
Cadre de santé	1	0,5
Secrétariat	3	0,5
Facturation	2	0,5
Prothésiste	1	0,5
Technicien de maintenance	1	
Total	18	3

⇒ **18 ETP de personnels non médicaux (PNM) sont nécessaires pour l'appui au fonctionnement du service odontologique du CHU et 3 pour chacun des CH partenaires disposant au maximum de 7 fauteuils.**

Recommandation n° 3 : Veiller à doter les sites en emplois HU et PH année après année, à l'occasion de la révision des effectifs, de façon à permettre l'accompagnement de la montée en charge progressive des étudiants.

Recommandation n° 4 : Prendre en compte les besoins en personnels non médicaux année après année, de façon à garantir un fonctionnement optimum des services odontologiques.

⁸ Facturation dont la codification permettra de suivre un certain nombre d'indicateurs permettant de mesurer la progression du maillage territorial

Conclusion d'étape

Pour les personnels médicaux comme pour les personnels non médicaux, les objectifs indiqués dans cette partie consacrée à l'encadrement nécessaire des étudiants en milieu hospitalier, constituent un seuil minimum à atteindre à l'issue de la montée en charge des flux étudiants.

Dans l'intervalle, les paliers à atteindre sont fixés localement en fonction du rythme de croissance des effectifs étudiants, de l'augmentation du nombre de fauteuils et de l'expansion éventuelle des lieux de stages prévus.

L'activité d'encadrement débutera en septembre 2024 dans 5 CHU (Besançon, Caen, Dijon, Rouen, Tours) et probablement au CH du Havre ; en septembre 2025 au CHU d'Amiens et à partir de 2026 dans l'ensemble des autres centres hospitaliers partenaires.

3. Schéma d'organisation de la partie clinique de la formation



Encadré n ° 3 : réglementation applicable au nombre de demi-journées de stages hospitalier

L'instruction interministérielle DGOS-DGESIP 2020/225 du 9 décembre 2020 relative à l'accueil et l'organisation des stages des étudiants de deuxième cycle en M.O.P. précise que les étudiants hospitaliers exercent leur fonction à mi-temps à raison de cinq demi-journées par semaine en moyenne, lissées sur douze mois.

Article R6153-64-1 du Code de la santé publique Article R6153-64-1 du Code de la santé publique :
« Le temps de présence en formation pratique des étudiants hospitaliers en odontologie est fixé à cinq demi-journées par semaine en moyenne sur douze mois. Ils prennent part aux cours, contrôles et examens sur leur temps de présence universitaire ».

Article R6153-2 du code de la santé publique :

I. La présente sous-section s'applique aux étudiants qui accomplissent la phase 1 dite socle du troisième cycle des études [...] d'odontologie pour les étudiants inscrits en chirurgie orale, la phase 2 dite d'approfondissement du troisième cycle des études [...] d'odontologie pour les étudiants inscrits en chirurgie orale, et le troisième cycle des études [...] d'odontologie, hormis pour les étudiants inscrits respectivement en biologie médicale ou en chirurgie orale. Ces étudiants sont dénommés internes. Praticiens en formation spécialisée, les internes sont des agents publics.

II. – En stage, l'interne est sous la responsabilité du praticien responsable de l'entité d'accueil. Ses obligations de service comprennent huit demi-journées par semaine, cette durée étant calculée en moyenne sur le trimestre.

3.1. Rappel des principes de fonctionnement de l'activité hospitalière des étudiants

Le nombre et l'agencement des fauteuils permettant d'organiser l'activité hospitalière des étudiants en odontologie en milieu hospitalier répond à la réglementation nationale ainsi qu'aux usages pour garantir le niveau de formation attendue.

Pour rappel, le flux commun à tous les sites en création est de 50 étudiants par an, soit un stock de 100 étudiants en second cycle, 50 en troisième cycle court (sixième année), hors redoublement, et entre cinq et dix internes. Dans cette partie, les rappels des principes d'organisation concernent le nombre de fauteuils requis pour l'accueil des étudiants.

Les prérequis de l'organisation des stages hospitaliers sont rappelés ci-dessous successivement pour les étudiants de deuxième cycle, de troisième cycle court et de sixième année.

a) Activité hospitalière des étudiants de deuxième cycle

- Les stages cliniques des étudiants se déroulent sur 5 demi-journées (encadré ci-dessus);
- Pratiquer deux rotations en une journée, une le matin, une l'après-midi, apparaît comme le meilleur compromis entre l'optimisation des surfaces et de l'équipement, et la préservation des ressources humaines disponibles au CHU notamment les PNM. Il s'agit dans ce dernier cas, des contraintes horaires et des tensions qui seraient engendrées par une organisation en trois rotations.
- L'encadrement prévu est de deux personnels d'un corps obligatoirement hospitalo-universitaire pour 10 à 12 fauteuils, soit 20 à 24 étudiants ;

- Les étudiants de second cycle doivent pouvoir être intégralement accueillis au CHU qui est le lieu de formation pratique par défaut.

b) Activité hospitalière des étudiants de troisième cycle court (sixième année)

- Les étudiants de sixième année pourront intervenir en binôme sur un fauteuil, sous la supervision d'un encadrant PH ou HU ; chaque superviseur peut encadrer jusqu'à 24 étudiants travaillant en binôme sur douze fauteuils.
- Le temps de présence en formation pratique des sixièmes années en odontologie est fixé à cinq demi-journées par semaine ;
- Les sixièmes années peuvent se partager indistinctement entre le CHU et les CH non universitaires.

c) Activité hospitalière des étudiants de troisième cycle long (DES internat)

- Chaque interne dispose d'un fauteuil ;
- Le temps de présence en formation pratique des internes en odontologie est de huit demi-journée par semaine ;
- L'encadrant est un spécialiste de la discipline du DES (orthopédie dento-faciale en 3 ans ; médecine bucco-dentaire en 3 ans, chirurgie orale, avec les médecins, en 4 ans).
- Les internes peuvent intervenir indistinctement entre le CHU et les CH non universitaires dès lors que le service est équipé avec l'encadrant requis.

3.2. Agencement des plateformes médicotechniques en CHU

3.2.1. Principe de répartition des étudiants en binôme

Les étudiants de deuxième cycle sont affectés par binôme constitué d'une quatrième année et d'un étudiant de cinquième année. L'un soigne, l'autre assiste, puis les rôles sont inter changés. Ils interviennent idéalement dans un box contenant toute l'infrastructure nécessaire pour soigner, tout en étant largement ouvert afin que l'encadrant puisse intervenir en tant que de besoin.

Organiser des binômes associant un étudiant de quatrième année avec un étudiant de cinquième année comporte de nombreux avantages pour l'apprentissage des étudiants et la mise en œuvre des stages cliniques :

- L'étudiant de cinquième année accompagne son camarade de quatrième année pour lui permettre de franchir plus aisément le pas pour une intervention directe sur le patient ;
- Pour chacun des membres du binôme, l'alternance entre le rôle d'opérateur et celui d'assistant participe d'une approche réflexive de sa progression tout au long de son parcours d'apprentissage ;
- Cette organisation permet en outre de suppléer une partie du personnel d'appui pour toutes les tâches d'assistantat aux soins, fonction qui est insuffisamment développée dans les services hospitaliers d'odontologie.

⇒ **Privilégier l'organisation des stages cliniques de deuxième cycle avec des binômes composés d'un étudiant de quatrième année et un étudiant de cinquième année**

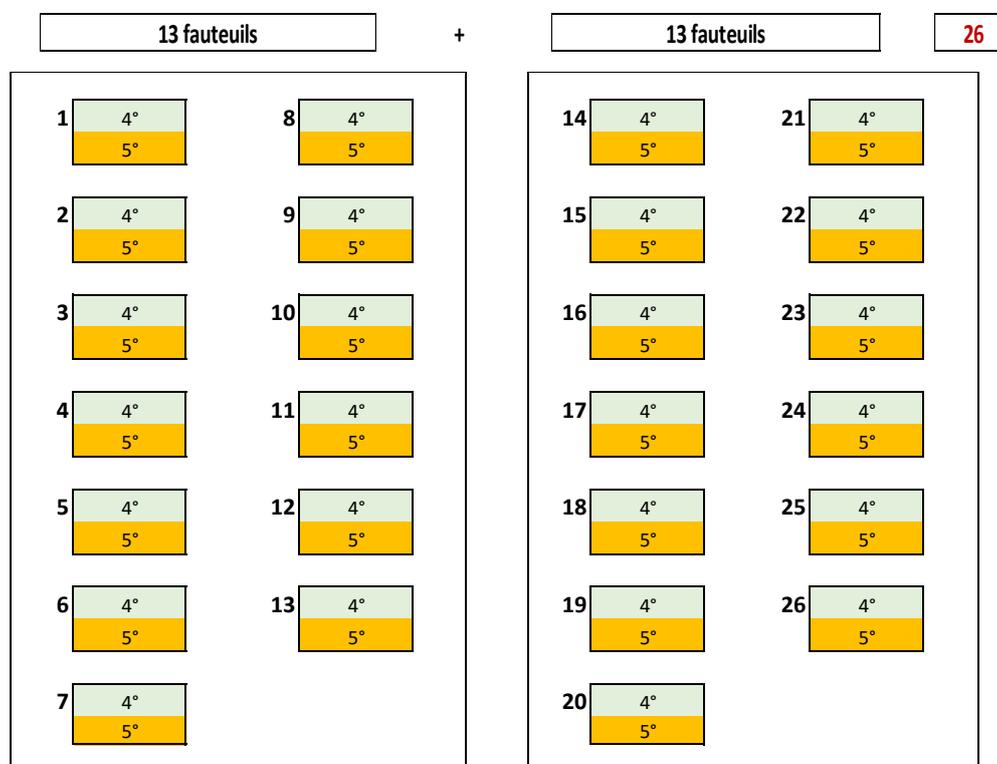
Compte tenu de l'absence d'assistants dentaires, et lorsque l'organisation le permet, les étudiants de sixième année peuvent également être répartis en binôme par fauteuil. S'ils travaillent seuls, leur activité de soins est notablement ralentie.

C'est ainsi que la configuration schématique présentée ci-dessous doit permettre d'accueillir le patient et deux étudiants dans chacun des boxes, tout en ménageant la supervision des encadrants.

3.2.2. Agencement des fauteuils

Les fauteuils sont répartis dans des boxes d'une douzaine de m² accessibles par une circulation permettant de faciliter la supervision de leur activité par les personnels encadrants. Un fauteuil nécessite environ 40 m² de surface dans œuvre, ce qui comprend toutes les infrastructures et installations qui concourent au bon fonctionnement du service odontologique.

Schéma n° 2 : Exemple d'organisation de plates-formes d'accueil pour l'activité clinique des étudiants de deuxième cycle. Dans le cas d'espèce : deux plateformes disposant de 13 fauteuils chacune



▪ **Nombre d'étudiants**



▪ **Niveau d'encadrement**



▪ **Nombre de rotations**

Deux rotations par jour permettant d'accueillir chacune 52 étudiants sur cinq demi-journées, avec 26 fauteuils et 8 ETP d'hospitalo-universitaires (nécessitant la présence de 16 personnes physiques HU, cf. *supra*).

3.2.3. Nombre de fauteuils nécessaires pour l'ensemble du site

Tableau n° 3 : Parc de fauteuils nécessaire pour organiser l'activité hospitalière d'un flux de 50 étudiants en odontologie

	Deuxième cycle	Troisième cycle court Sixième année	Internat DES	Activités spécialisées	Total
Années où l'intégralité des effectifs seront présents selon les sites	100 étudiants entre 2027 à 2030 Selon les sites	50 étudiants entre 2028 à 2031 Selon les sites	De 3 à 9 internes entre 2031 à 2034 Selon les sites	Soins spécialisés	
étudiants	100	50	9		153 à 159
Fauteuils	26	13 + 1 fauteuil encadrant au moins	4	6	50 au moins

⇒ **L'accueil d'une cohorte de cinquante étudiants en formation en odontologie nécessite l'existence *a minima* d'un parc de 50 fauteuils répartis entre le CHU et les centres hospitaliers non universitaires.**

L'étude préliminaire⁹ réalisée par la conférence des DAF de centre hospitaliers universitaires (CHU) sur un panel de 12 CHU sur les quinze existants, aboutit aux mêmes chiffres avec une moyenne qui oscille entre 0,8 et 1,2 fauteuil par étudiant (en flux).

3.3. Répartition des fauteuils entre CHU et CH

Le choix de l'installation du nombre de fauteuils entre les centres hospitaliers dépend des caractéristiques de chaque région. En revanche, l'organisation de l'activité clinique des étudiants et du service odontologique du centre hospitalier universitaire nécessite de prévoir un nombre de fauteuils minimum pour celui-ci.

a) Activités spécialisées du service d'odontologie

Le service odontologique du CHU doit être en capacité d'accueillir des activités spécialisées qu'il est souvent le seul à pouvoir offrir à certaines catégories de populations ou pour certaines pathologies. Cette spécificité lui permet en outre d'offrir des terrains d'application variés aux étudiants.

- Prise en charge de patients souffrants d'un handicap ;
- Odontologie Pédiatrique et traumatismes dentaires ;
- Sédation Consciente MEOPA¹⁰ pour enfants et adultes phobiques en situation de soins notamment ;
- Patients irradiés/cancers des voies aériennes digestives supérieures
- Prothèse Maxillo-Faciale ;
- Maladies rares/Recherche clinique ;

⁹ MM. Thibault BOUCHENOIRE et Yoann LAGORCE, respectivement DAF des CHU de Tours et d'Amiens sont, en lien avec la DGOS (Philippe MORLAT), en cours de finalisation de l'étude et de réalisation d'un travail complémentaire relatif aux recettes et dépenses prévisionnelles de fonctionnement des structures hospitalières concernées. »

¹⁰ Mélange équimolaire oxygène protoxyde d'azote

- Conception et réalisation Assistée par Ordinateur : CFAO ;
- Implantologie ;
- Bloc anesthésie générale ;
- Etc.

⇒ **Six fauteuils installés au CHU** sont nécessaires pour permettre d'organiser l'ensemble de ces activités autour des six disciplines cliniques. D'autres fauteuils supplémentaires réservés à des activités spécialisées peuvent être installés dans les centres hospitaliers non universitaires.

b) Activité hospitalière des étudiants en second cycle d'odontologie

Le CHU doit être en capacité de contenir l'ensemble des étudiants de 4° et 5° année

⇒ **26 fauteuils sont nécessaires au CHU** pour l'accueil des 100 étudiants de deuxième cycle (avec un volant supplémentaire de quatre redoublants sur l'ensemble du second cycle).

c) Activité hospitalière des sixièmes années

Les sixièmes années peuvent être partagés indistinctement entre les centres hospitaliers non universitaires et le CHU, à condition de disposer de référents (1 référent PH ou HU pour 12 à 14 étudiants). Il faut que les référents en CH partenaires soient présents toute la semaine pour encadrer les 6^{ème} année et les internes. Ils doivent également couvrir l'année civile pour assurer la continuité des soins.

Pour les 50 étudiants (avec un volant supplémentaire de deux redoublants) de sixième année, 13 fauteuils « étudiants » sont nécessaires auquel s'ajoute un fauteuil pour le référent, et chaque centre hospitalier accueillant des sixièmes années doit disposer d'un fauteuil supplémentaire pour le référent¹¹.

⇒ **Soit treize fauteuils étudiants + 1 fauteuil en CHU** + autant de fauteuils pour les encadrants qu'il y a de CH partenaire accueillant des sixièmes années.

d) Activité hospitalière des internes

Le CHU devra être en capacité d'accueillir les internes au moins durant la phase 1 dite « phase socle du troisième cycle » (cf. supra article R6153-2 du code de la santé publique).

⇒ **4 fauteuils installés au CHU** environ, constituent le seuil minimum permettant aux internes d'exercer leur activité clinique en rapport avec leur formation hospitalière. D'autres fauteuils peuvent être installés dans les centres hospitaliers non universitaires.

¹¹ Pour trois centres hospitaliers non universitaires accueillant des étudiants de sixième année, en plus du CHU, le nombre de fauteuils nécessaires pour les référents sera de 1 au CHU et de 3 pour les CH non universitaires. Le nombre total de fauteuils permettant d'organiser l'accueil des sixièmes années sera donc de 13 + 1 + 3 = 17.

⇒ La configuration minimale théorique est de **36 fauteuils au CHU et 14 fauteuils dans l'ensemble des autres centres hospitaliers**. Sur le plan pratique, dès lors que des sixièmes années ou des internes se rendent dans un CH partenaire, il convient de prévoir un fauteuil supplémentaire pour le référent.

Le partage du parc de fauteuils nécessaire pour accueillir l'activité odontologique en centres hospitaliers est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 4 : répartition du nombre de fauteuils entre le CHU et les CH non universitaires

	Nombre de fauteuils au CHU	Nombre de fauteuils dans les centres hospitaliers non universitaires	Total
Activité des praticiens spécialiste du service odontologique	6	En fonction de l'activité dans les CH	Minimum 6
Activité des internes	4	En fonction de l'activité idem	Minimum 4
Activité des étudiants de quatrième et cinquième année	26	exception	26
Activité des étudiants de sixième année	13 fauteuils étudiants + 1 référent <i>a minima</i> (*)		14
Activité des praticiens référent pour les sixièmes années	1 fauteuil au moins par CH recevant des sixièmes années		Autant de fauteuils que de centre hospitaliers accueillants des 6 ^e années
Nombre de fauteuils total	36	14	50 minimum

(*) Prévoir autant de fauteuils référents qu'il y aura de centres hospitaliers susceptibles d'accueillir des étudiants de sixième année en stage.

Recommandation n° 5 : Ne pas multiplier le nombre de centres hospitaliers partenaires au démarrage des nouveaux sites, compte-tenu de la nécessité de disposer d'un encadrement minimum dans chaque service odontologique.

Recommandation n° 6 : veiller à ce que le schéma directeur d'équipement hospitalier permette l'accueil des flux d'étudiants, sans interruption, au fur et à mesure de la montée en charge des promotions d'étudiants.

Conclusion d'étape

Le flux de cinquante étudiants à former en odontologie sur un site hospitalo-universitaire nécessite de disposer d'un parc de cinquante fauteuils *a minima*, répartis entre 36 pour le centre hospitalier universitaire et 14 pour l'ensemble des autres centres hospitaliers partenaires. À pleine charge, ce nombre comportera nécessairement quelques unités supplémentaires, pour permettre d'optimiser le fonctionnement de chacun des centres hospitaliers.

Les schémas directeurs d'équipement hospitalier doivent prendre en compte ces chiffres en terme de cible, mais également à chaque étape de développement durant les années de croissance des effectifs étudiants. De plus, les schémas directeurs doivent intégrer les recrutements nécessaires à l'encadrement des étudiants année après année durant la croissance des effectifs étudiants et l'augmentation du nombre de CH partenaire.

Rappel des recommandations

Recommandation n° 1 : assurer aux étudiants de 6^{ème} année, au niveau national, une rémunération équivalente à celle que toucherait un interne de médecine générale de première année pour la même quotité de temps de travail ;

Recommandation n° 2 : développer le nombre d'emplois hospitalo-universitaire ou hospitalier à temps partiel hospitalier (PAST ; MAST ; PH) afin d'encourager les internes à embrasser une carrière hospitalo-universitaire et en amont d'inciter les étudiants de cinquième et sixième année à passer le concours de l'internat en odontologie ;

Recommandation n° 3 : Veiller à doter les sites en emplois aussi bien HU que PH année après année, à l'occasion de la révision des effectifs, de façon à permettre l'accompagnement de la montée en charge progressive des étudiants.

Recommandation n° 4 : Prendre en compte les besoins en personnels non médicaux année après année, de façon à garantir un fonctionnement optimum des services odontologiques.

Recommandation n° 5 : Ne pas multiplier le nombre de centres hospitaliers partenaires au démarrage des nouveaux sites, compte-tenu des questions d'encadrement ;

Recommandation n° 6 : Vérifier que le schéma directeur d'équipement hospitalier permet la montée en charge des promotions d'étudiants sans interruption.

Conclusion

La formation des étudiants en odontologie comporte un premier cycle universitaire suivi par deux cycles qui se déroulent en grande partie en milieu hospitalier sous forme d'un partenariat étroit entre l'université et le CHU¹². Cette formation atypique à bien des égards est particulièrement exigeante en matière d'équipement, d'encadrement et de locaux spécialisés nécessaire à son déploiement.

La formation d'un chirurgien-dentiste comporte une série d'étapes validées tout au long de son parcours d'étudiant par l'université ainsi qu'un examen national intervenant à l'issue du deuxième cycle. Durant cette formation, l'étudiant va côtoyer ses professeurs magistraux et ses professeurs de travaux pratiques lors du premier cycle, les hospitalo-universitaires et praticiens hospitaliers qui vont le guider tout au long de ses stages cliniques ; et les chirurgiens-dentistes libéraux chez lesquels il accomplira le stage actif ainsi que des remplacements. Cette succession de compagnonnages inscrits dans le parcours de formation en constituent la richesse et contribuent à la robustesse de la formation.

La création des nouveaux sites de formation en odontologie constitue un évènement marquant, qui plus est, contemporain de la fusion des statuts des personnels hospitalo-universitaires en médecine, pharmacie et odontologie, alors que la R3C est en cours et qu'une réflexion sur « l'universitarisation » de la formation des professions paramédicales s'inscrit progressivement dans l'agenda. Autant de signes qui indiquent des évolutions significatives du paysage des études de santé dans lesquelles les créations de formations universitaires en odontologie doivent s'inscrire.

La pierre angulaire de la réussite de ces créations est constituée par le recrutement des personnels hospitalo-universitaires et hospitalier en région. Pour cela, la mission préconise l'utilisation de tous les types d'emplois disponibles (enseignants titulaires HU et PH temps plein, enseignants associés et praticiens hospitaliers à temps partiel), à la fois pour permettre un encadrement suffisant des promotions à venir et pour faciliter l'entrée dans la carrière universitaires et hospitalière des troisième cycle longs, condition *sine qua non* pour disposer d'un vivier répondant aux besoins des sites.

La réussite du maillage territorial sous-jacent à ces créations, repose en grande partie sur la faculté des sites d'organiser les stages des sixièmes années dans les centres hospitaliers des zones sous-dense, et à inciter les jeunes diplômés à s'y installer. Pour cela, la mission préconise une rémunération des stagiaires de sixièmes années équivalente à celle que toucherait un interne de médecine générale de première année pour la même quotité de temps de travail ainsi qu'un accompagnement « logement-transport » à la hauteur des enjeux de ces territoires. La réflexion relative à l'évolution du statut des étudiants de sixième année doit pouvoir s'articuler, comme pour la médecine générale, avec l'amélioration de la territorialisation de l'offre de soins en odontologie. La réussite de ces créations dépend étroitement de l'adéquation des schémas directeurs hospitaliers avec le présent cahier des charges.

Enfin pour l'avenir il paraît pertinent que puissent être précisés et documentés des indicateurs de suivi pluriannuel du maillage territorial en odontologie. En premier lieu, il s'agira de dénombrer les installations de jeunes diplômés dans les territoires concernés. Par ailleurs, au-delà, du périmètre strict de notre mission, il paraît nécessaire qu'une réflexion soit conduite sur les modalités de financement des activités d'un service d'odontologie accueillant des étudiants, tant les rencontres avec les acteurs nous ont permis de mettre en évidence des difficultés à cet égard. Les conséquences de la carence en personnel d'assistance dentaire sur l'organisation des soins méritent aussi réflexion.

¹² ainsi que les autres centres hospitaliers en région disposant d'un service odontologique.

Recommandations de type pratique à l'adresse des sites

- Prévoir a minima un semestre de stage hospitalier dans un centre hospitalier partenaire d'un CHU situé en zone sous-dense ;
- Inciter les étudiants de sixième année à réaliser leur stage actif de 250 heures à proximité du centre hospitalier partenaire où ils sont affectés, et les engager à réaliser leur remplacement à proximité du centre hospitalier partenaire ;
- Lorsque la durée de stage s'étend sur une année, le constat est celui d'une meilleure intégration dans le milieu professionnel, public et privé ;
- Mobiliser toutes les ressources existantes (pouvoirs publics et représentants de la profession), pour renforcer l'offre de logements et la prise en charge des transports des étudiants stagiaires de sixième année ;
- Le deuxième cycle de formation se déroule en centre hospitalier universitaire ;
- Dans le but d'harmoniser les méthodes de formations cliniques et théoriques, les HU et les PH doivent travailler ensemble à l'établissement de protocoles applicables dans le CHU et les CH partenaires ;
- L'encadrement théorique nécessaire pour les étudiants de deuxième cycle doit être en permanence de l'ordre de deux hospitalo-universitaires pour environ 12 fauteuils (soit 12 binômes d'étudiants), soit un hospitalo-universitaire pour 12 étudiants ;
- Que ce soit en CHU ou CH, la présence d'un référent habilité à assurer l'encadrement des sixièmes années est obligatoire, à concurrence d'un encadrant jusqu'à 24 étudiants pour 12 fauteuils ;
- La présence d'un référent est obligatoire pour tout interne en stage hospitalier, le référent doit être qualifié dans la discipline dans laquelle l'interne est en formation ;
- Sont nécessaires pour l'encadrement du deuxième cycle comprenant 100 étudiants en stage hospitalier : 8 ETP, soit 4 personnes physiques PU-PH + 6 personnes physiques MCU-PH + 6 personnes physiques AHU pour un total de 16 personnes physiques HU ;
- 2 personnes physiques sont nécessaires pour l'encadrement des sixièmes années en CHU ;
- Le nombre de référents spécialistes permettant d'assurer l'encadrement des spécialités au sein du service odontologique du CHU pour les internes, et pour l'ensemble des étudiants, nécessite la présence de 6 personnes physiques a minima se répartissant entre MBD, CO, ODF, MEOPA, anesthésie générale et prise en charge des patients en situation de précarité ;
- 2 personnes physiques (PH ou HU) par centre hospitalier partenaire ;
- 18 ETP de personnels non médicaux (PNM) sont nécessaires pour l'appui au fonctionnement du service odontologique du CHU et 3 pour chacun des CH partenaires disposant au maximum de 7 fauteuils ;
- Privilégier l'organisation des stages cliniques de deuxième cycle avec des binômes composés d'un étudiant de quatrième année et un étudiant de cinquième année ;
- L'accueil d'une cohorte de cinquante étudiants en formation en odontologie nécessite l'existence a minima d'un parc de 50 fauteuils répartis entre le CHU et les centres hospitaliers non universitaires ;
- La configuration minimale théorique est de 36 fauteuils au CHU et 14 fauteuils dans l'ensemble des autres centres hospitaliers. Sur le plan pratique, dès lors que des sixièmes années ou des internes se rendent dans un CH partenaire, il convient de prévoir un fauteuil supplémentaire pour le référent.

Tableaux, graphique et encadrés

Tableau n° 1	Encadrement des étudiants en stage hospitalier par les personnels médicaux	P 18
Tableau n° 2	Encadrement des étudiants en stage hospitalier par les personnels non médicaux	P 19
Tableau n° 3	Parc de fauteuils nécessaire pour organiser l'activité hospitalière d'un flux de 50 étudiants en odontologie	P 25
Tableau n° 4	Répartition du nombre de fauteuils entre le CHU et les CH non universitaires	P 27
Schéma n° 1	Cursus des étudiants en odontologie	P 6
Schéma n° 2	Exemple d'organisation de plates-formes d'accueil pour l'activité clinique des étudiants de deuxième cycle.	P 24
Encadré n° 1	Texte organisant la formation en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire	P 7
Encadré n° 2	Textes prévoyant les obligations d'encadrement des étudiants hospitalier en odontologie	P 14
Encadré n° 3	réglementation applicable au nombre de demi-journées de stages hospitalier	P 22

Sigles utilisés

AHU	assistant hospitalier universitaire
CFAO	Conception et réalisation Assistée par Ordinateur
CH	centre hospitalier
CHU	centre hospitalier universitaire
CNG	conseil national de gestion
CO	chirurgie orale
CSCT	certificat de synthèse clinique et thérapeutique
CSERD	centre de soins d'enseignement et de recherche dentaires
DES	diplôme d'études spécialisées
DFASO	diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques
DFGSO	diplôme de formation générale en sciences odontologiques
DU	diplôme universitaire
ENECD	école nationale de chirurgie dentaire
ETP	équivalent temps plein
HU	Hospitalo-universitaires
LAS	licence accès santé
MAST	maitre de conférence associé
MBD	médecine bucco-dentaire
MCU-PH	maître de conférences des universités-praticien hospitalier
MEOPA	mélange équimolaire oxygène-protoxyde d'azote
ODF	orthopédie dentofaciale
PASS	parcours accès spécifique santé
PAST	professeur associé
PH	personnels hospitaliers
PM	personnels médicaux
PNM	personnels non médicaux
PU-PH	Professeur des universités - praticien hospitalier
TCE01	troisième cycle d'étude (sixième année)
UFR	unité de formation et de recherche

TOURS, le 07/09/2023

Madame la directrice
du C.H.R.U. DE TOURS

Monsieur le doyen de la faculté d'Odontologie de
TOURS

Monsieur le Président de la C.M.E. du C.H.R.U.
de TOURS

**Monsieur le Ministre des Solidarités et de la
Prévention**

- Direction Générale de l'offre de soins
- Sous-direction des ressources humaines du système de santé
- Bureau des ressources humaines hospitalières RH4

**14 avenue Duquesne
75350 PARIS CEDEX 07 SP**

**Madame la Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche**

- Secrétariat Général
- Direction générale des ressources humaines
- Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Sous-direction du recrutement et de la gestion des carrières
- Département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé
DGRH A2-3

**72-76 rue Régnault
75243 PARIS CEDEX 13**

OBJET : Préparation de la révision des effectifs des personnels hospitaliers et universitaires de l'année 2024

Nous vous adressons nos demandes d'ouvertures de postes de **PU-PH, MCU-PH, Prof. ass, MCU ass, PHU et AHU** au titre de l'année 2024. Ces demandes sont conformes aux perspectives de recrutement précisées dans le dossier présenté au CNESER en juillet 2022. Ces demandes s'inscrivent dans une perspective qui s'échelonne jusqu'en 2027. Elles sont en adéquation avec un taux d'encadrement compatible avec la dispensation d'une formation de qualité et conforme aux recommandations de la mission d'accompagnement pilotée par Monsieur l'inspecteur général IGESR Jean-François Picq et Monsieur le Professeur émérite Bernard Giumelli (Cf. Cahier des charges des formations HU en Odontologie).

1 - le contexte

Monsieur le premier ministre, a annoncé le 2 décembre 2021 l'ouverture de 8 nouveaux sites de formation en odontologie.

La région Centre-Val de Loire (RCVL), région située dans la « diagonale des faibles densités » est particulièrement impactée par la pénurie de professionnels de santé. La démographie des chirurgiens-dentistes n'échappe pas à cette conjoncture. C'est la raison pour laquelle l'université de Tours, la Faculté de Médecine, l'URPS chirurgiens-dentistes, la région Centre-Val de Loire, l'ARS Centre Val-de Loire, le Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes, Tours Métropole, le CHU de Tours et le CHR d'Orléans ont porté ensemble la création d'un cursus complet d'odontologie innovant et pragmatique, évolution naturelle et opportune de l'antenne hospitalo-universitaire ouverte en 2018 à l'université de Tours.

Jusqu'à présent, le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études en odontologie à l'issue de la PASS/LAS à la Faculté de Médecine de Tours était de 29. Ces étudiants étaient répartis entre les facultés d'Odontologie de Nantes, Clermont-Ferrand et Montpellier. Le taux de retour en RCVL de ces étudiants était très faible puisque moins d'un étudiant sur trois s'installait en RCVL selon les estimations du Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes.

Dès la rentrée 2022, nous avons augmenté notre capacité d'accueil d'étudiants en santé au sein de notre université en faisant passer notre numérus apertus en odontologie de 29 à 49 (+70%). A la rentrée 2022, nous avons accueilli nos premiers 28 étudiants en DFGSO 2. Après une montée en charge progressive jusqu'en 2027 nous formerons à partir de cette date une cinquantaine d'étudiants tous les ans avec une équipe pédagogique d'une vingtaine d'HU temps plein.

2 - La dynamique de formation

A la rentrée 2023, nous accueillerons une nouvelle promotion d'étudiants en DFGSO 2. Les effectifs de ces nouveaux étudiants viendront se cumuler à ceux des étudiants admis en DFGSO3. En parallèle, nous travaillons à l'accréditation du DFASO dans la perspective d'une faculté de plein exercice en 2027. En 2025, nous porterons nos effectifs à 39 étudiants puis 49 en 2027.

Outre les enjeux pédagogiques liés à la montée en charge de nos effectifs les questions liées aux développements de la recherche en odontologie au sein de notre UFR, de notre université et de notre CHU est un sujet d'importance. Ce sujet est passé relativement sous silence dans le cahier des charges des formations hospitalo-universitaires en odontologie. Or, la construction des savoirs de demain passent par la recherche. De plus, elle est un vecteur d'attractivité pour des HU susceptibles de nous rejoindre mais aussi pour accompagner les plus jeunes dans la construction de leurs « Titres et Travaux ».

Dans la perspective de notre projet territorial de formation et de santé, nous projetons d'universitariser les services supports de GHT. Pour des raisons historiques et conjoncturelles en lien avec la création du CHU d'Orléans, l'universitarisation du service d'Odontologie d'Orléans est une priorité. Nous développons en parallèle la formation des Maitres de Stage Universitaires en Odontologie. L'ensemble de ces démarches visent à positionner nos étudiants au plus proche des besoins de soins et de santé lorsqu'ils atteindront le 3^{ème} cycle de formation des études en Odontologie. Ces démarches s'inscrivent dans les nécessaires réformes que devront apporter la R3C en Odontologie. D'abord pour désenclaver la formation des chirurgiens-dentistes des murs de l'hôpital (90% d'entre eux se destinent à un exercice libéral) et créer du lien avec les chirurgiens-dentistes installés dans les territoires et aussi répondre à des missions de soins primaires tout en structurant l'offre de recours hospitalière.

Vous trouverez ci-dessous, les effectifs HU à la rentrée 2023 ainsi que les perspectives de recrutement en 2024.

- **Un Poste PU-PH** crée en 2023 (section 56-02 Santé publique) sur lequel le Dr Frédéric Denis (université de Tours /faculté d'odontologie) a été promu à la rentrée 2023.
- **Un poste MCU-PH** occupé précédemment par le Dr DENIS. Ce poste mis à disposition par la faculté de médecine de Tours **sera réaffecté aux effectifs de la faculté de médecine en 2024.** A la rentrée 2023, ce support de poste MCU-PH permettra transitoirement le recrutement du Dr Maha Daou (Prof. Ass temps partiel section 56 Pédodontie). Le Dr Maha Daou sera candidate à un poste PU-PH en 2025 (cf. argumentaire en annexe 1).
- **Un Poste MCU-PH** crée en 2023 (section 58-Prothèse). Le Dr Matthieu Renaud AHU à l'université de Tours /faculté d'odontologie en 2022 a été promu sur ce poste à la rentrée 2023.
- **Un poste PU-PH** crée en 2022. Ce poste a été occupé en 2022/2023 par le Dr Sélimovic (Prof.ass temps plein). Depuis le 1^{er} septembre ce poste est occupé par le Dr Gael Rochefort (Prof.ass temps partiel). Le Dr Rochefort, candidat non chirurgien-dentiste, est qualifié aux fonctions PU section 65 et 66, (cf. argumentaire en annexe 2). Il est prêt à candidater sur ce poste en 2024 dans une discipline odontologique et mixte section CNU 57 Sciences biologiques en vertu de l'arrêté du 29 juin 1992 et de l'article 49 du décret n°84-135. Une valence hospitalière est possible au CHU de Tours pour ce candidat.
- **Un poste MCU-PH** créé en 2022. Il a été occupé par le Dr Christine Romagna (Prof. Associée temps partiel + 50% PHC) en 2022/2023. Au 1^{er} septembre 2023, le Dr Eve Malthiery MCU-PH (CNU 57-Chirurgie orale) à la faculté d'odontologie de Montpellier occupera ce poste dans le cadre d'une mise en disposition d'un an. En 2024, le Dr Malthiery candidatera sur ce poste pour une mutation à la faculté d'odontologie de Tours, Université de Tours, (Cf. argumentaire en annexe 3).
- **Un Poste MCU associé temps partiel** crée en 2023 (section 58 OCE) pour le Dr Guillaume Savard pour la rentrée 2023. Le Dr Guillaume Savard postulera à un poste MCU-PH en 2026, (Cf. argumentaire en annexe 4).
- **Un poste AHU** crée en 2022 et occupé par le Dr Alexis Delpierre à temps plein à la rentrée 2023
- **Un poste AHU** crée en 2022 et occupé par le Dr Alice Bodin à temps partiel (poste libéré par le Dr Renaud)
- **Un poste AHU** créé occupé par le Dr Solène Menneteau à temps partiel,
- *Un poste CCA territorial occupé par le Dr Hervé Becquet (Orléans) à temps partiel,*
- *Un poste CCA territorial occupé par le Dr Cléa Wagner (Orléans) à temps partiel*
- *Un poste CCA territorial à temps partiel est en cours de création pour le Dr Nagot Carole (Orléans).*

Pour résumer :

Nous demandons pour la rentrée 2024, conformément au tableau de recrutement (cf. dossier CNESER) et aux recommandations du Cahier des charges des formations HU en Odontologie (Picq et Giumelli)

- **La création d'un poste de Professeur associé temps partiel** pour le Dr Maha Daou en section 56 pédodontie (cf. argumentaire en annexe 1).
- **La création d'un poste de Maître de conférences associé temps partiel** pour le Dr Carol Moussa en vue d'une candidature MCU-PH en 2026 en section 58 OCE (cf. argumentaire en annexe 5).
- **La création d'un poste d'AHU** pour le Dr Amina Mezari qui postulera à un poste MCU-PH en 2025 en section 56 orthopédie dento faciale (Cf. argumentaire Annexe 6).

- **La création d'un poste de Maître de conférences associé temps partiel** pour le Dr Becquet dans la perspective de **l'universitarisation du CHU d'Orléans** en section 56 santé publique et les perspectives de la R3C court d'odontologie (Cf. argumentaire en annexe 7).
- **Le réhaussement du poste d'AHU du Dr Delpierre en PHU** pour une période de 3 ans, en accord avec le CHU de Tours, (2 postes AHU sont occupés à temps partiel). Le Dr Delpierre sera candidat à un poste MCU-PH (section 57-parodontologie) en 2027.
- **La création d'un poste de CCA territorial** pour le Dr Nagot Carole (Orléans), en section 58-prothèse.

NB : Nous demandons l'attribution d'un numéro de poste pour chacun des postes d'AHU créés en 2022

3 - La dynamique recherche

La recherche est le fer de lance d'une faculté. Elle est un vecteur d'attractivité pour des HU candidats à la mutation et permet d'offrir un terreau fertile pour accompagner des candidatures locales susceptibles de postuler à des postes HU. C'est dans cette perspective que **nous soutenons la candidature au poste PU/PU-PH du Dr Gael Rochefort.**

- Depuis 2018, environ 800 points SIGAPS ont été produits par l'équipe du service d'odontologie.
- Deux membres de l'équipe de la Faculté d'odontologie sont affiliés à l'EA 75-05 Education-Ethique-Santé EES de l'université de Tours dont la co-direction est assurée par Frédéric Denis.
- Deux membres de l'équipe sont affiliés à l'unité INSERM U1253 de l'université de Tours.
- Au sein du service d'odontologie nous avons enclenché une dynamique fructueuse avec le CHU dans le domaine de la recherche clinique (6 essais cliniques en cours dont un PHRC I, un PREPS, un FUI et un PHRC (co-investigateur). Dans le prolongement d'une collaboration à un projet financé dans le cadre d'un FUI, nous projetons de candidater à un RHU sur une thématique d'imagerie ultrasonore des poches parodontales.
- Sur le plan académique un collègue membre de l'EA 75-05 Education-Ethique-Santé EES de l'université de Tours a été lauréat d'une ANR flash COVID.

4 - Révision des effectifs HU 2024 :

Pour la révision des effectifs 2024, l'ensemble de nos demandes sont résumées dans le tableau ci-dessous, avec un rappel des effectifs 2023.

2023 : Postes disponibles	Demandes pour 2024
1 poste PU-PH actuellement occupé par un Prof. Ass temps partiel (non chirurgien-dentiste, le Dr Rochefort)	Candidature du Dr Gael Rochefort dans une discipline odontologique et mixte (section 57)
1 poste MCU-PH section 57 (chirurgie orale) pour la mise à disposition du Dr Malthiery Univ/CHU de Montpellier	Mutation du Dr Malthiery (MCU-PH) de Montpellier section 57 (chirurgie orale) sur ce poste
1 poste de MCU associé temps partiel section 58 (OCE) pour le Dr Savard	Maintien du poste MCU associé temps partiel en section 58 (OCE) pour le Dr Savard
2024 : Demande de postes supplémentaires	
Conformément au plan de recrutement exposé dans le dossier d'accréditation	Un poste de Professeur associé temps partiel section 56 (Pédo-dontie) pour le Dr Daou

1 poste de MCU associé temps partiel section 58 (OCE) pour le Dr Savard	Maintien du poste MCU associé temps partiel en section 58 (OCE) pour le Dr Savard
2024 : Demande de postes supplémentaires	
Conformément au plan de recrutement exposé dans le dossier d'accréditation validé par le CNESER et recommandations Picq/Giumelli.	Un poste de Professeur associé temps partiel section 56 (Pédodontie) pour le Dr Daou
	Un poste de MCU associé temps partiel section 58 (OCE) pour le Dr Moussa pendant 3 ans
	Un poste AHU pour le Dr Mezari section 56 (orthopédie dento faciale)
	Un poste de MCU associé temps partiel section 56 (Santé publique) pour le Dr Becquet à Orléans
2025 : Perspectives	
1 Poste PU-PH	
1 Poste MCU-PH	

Tous les candidats proposés ont un avis favorable de leurs CNU respectifs, après les réunions de pré CNU qui se sont tenues en 2023. Le candidat PU est qualifié aux fonctions de PU par le CNU en section 65 et 66 et une fonction hospitalière non clinique lui est destinée au CHU de Tours dans l'hypothèse d'un arbitrage en faveur d'une candidature sur un poste HU. Ces demandes sont conformes aux perspectives de recrutement précisées dans le dossier présenté au CNESER en juillet 2022 et validées par les membres de la mission d'accompagnement des nouveaux sites de formation en odontologie ainsi que le conseil d'UFR de la faculté d'Odontologie Tours.

Nous vous prions de croire, Madame et Monsieur les Ministres, en l'assurance de notre haute considération.

Le Doyen



Pr Frédéric DENIS

Le Président de la CME,



Pr Frédéric PATAT

La directrice du CHU de Tours,

Le Directeur Général Adjoint,



Mme Floriane RIVIERE

Annexe 1

Argumentaire pour le maintien du poste Prof. Associé temps partiel pour le Dr Maha Daou section 56 (Pédodontie) et un poste PU-PH en 2025

Le Dr Maha Daou est née le 15 juillet 1966 elle est diplômée de Faculté de médecine dentaire, Université Saint-Joseph (USJ), Beyrouth, Liban (1989). Elle a obtenu **un doctorat en biologie et biomatériaux et biomatériaux du milieu buccal** de la Faculté de Médecine Dentaire, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban en 2010. Elle est aussi titulaire (1992) d'un **Certificat d'études supérieures - B (CES - B) en pédodontie** - prévention, Université Paris VII, France et d'un **Certificat d'études supérieures - A (CES - A) en technologie des matériaux dentaires**, Université Paris VII, France (1992). Actuellement elle est **titulaire d'une licence et d'un permis d'exercice** de la profession de dentiste en Belgique qui lui donnera dans deux ans la capacité d'un plein exercice dans la communauté européen.

Sur le plan académie , la Dr Daou a été avant de rejoindre le corps professoral de la faculté d'odontologie de Tours **Professeur associé à la Faculté de médecine dentaire (MCU-PH)**, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban où elle assurait **la chefferie du département de dentisterie pédiatrique** et communautaire, Faculté de médecine dentaire, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban, la Co-Responsabilité de la division des biomatériaux, laboratoire de recherche craniofaciale, faculté de médecine dentaire, université Saint-Joseph de Beyrouth, ainsi que la direction de l'enseignement des biomatériaux dentaires au niveau du premier et du deuxième cycle, Faculté de médecine dentaire, Université Saint-Joseph de Beyrouth, Beyrouth, Liban (60h de CM dispensés tous les ans).

Le Dr Daou est **l'autrice de 33 articles dans des revues internationales** avec comité de lecture et de 68 communications orales et affichées. Elle a encadré plus de 20 projets de recherche dans le cadre de masters recherche et de doctorat. Elle a aussi **été Professeur invitée** à la Faculté de médecine dentaire et des sciences de la santé bucco-dentaire. Université McGill. Montréal, Canada. Elle soutiendra son HDR à l'automne 2023.

Avec plus de **20 ans d'expérience en pédodontie**, la Dr Daou postulera à un poste PU-PH en 2025 (section 56-pédodontie) après avoir soutenu son HDR et confirmé sa capacité à exercer en France.

Un pré-audition par le CNU en 2023 a confirmé la recevabilité de cette candidature. Nous demandons donc le maintien du poste Professeur associé pendant 3 ans.

Annexe 2

Argumentaire pour la candidature du Dr Rochefort à un poste PU-PH pour un non chirurgien-dentiste dans une discipline odontologique et mixte (section 57 ou 58)

Le candidat pressenti pour candidater à ce poste est le Dr Gael Rochefort. Né en 1980, le Dr Rochefort réside à Tours et est depuis 2020 chef de projet de recherche au sein de la société SATT Lutec qui est spécialisée dans la maturation et le transfert des technologies issues des laboratoires de recherche de l'alliance Sorbonne Université (UPMC, CNRS, Université de Technologie de Compiègne, Museum national d'Histoire naturelle, Institut Curie, Université Panthéon-Assas, INSEAD et Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle). Après des stages post doctoraux réalisés à IPROS, l'UMR INSERM U658 et EA4708 I3MTO d'Orléans entre 2007 et 2012, il est nommé en 2013 MCU Associé au sein de l'EA 2496 de la Faculté de chirurgie dentaire de Montrouge, Université Paris Descartes,

puis PU Associé de 2015 à 2020. Le Dr Rochefort est une **Personne Compétente en Radioprotection** et peut assurer différentes missions d'évaluations relatives à la nature et à l'ampleur des risques en termes d'utilisation des dispositifs de radiologie dentaire. Ses compétences en recherche clinique en fait **un candidat naturel à des fonctions hospitalières (non cliniques) au sein du service de médecine et chirurgie bucco-dentaire du CHU de Tours. La recherche clinique étant un sujet d'importance du projet de service.**

Sur le plan de son parcours académique, Gael Rochefort a obtenu à la Faculté des sciences et techniques, Tours, Indre et Loire (37) une Maîtrise Biologie cellulaire et physiologie animale, en 2003, puis un DEA Signalisation et interactions cellulaires et moléculaires en 2004 et **soutenu sa thèse de doctorat Sciences de la vie et de la Santé en 2007.** Après différents stages Post-doctoraux **il a soutenu son Habilitation à Diriger des Recherches en 2013** à l'Université Paris V René Descartes, Faculté d'Odontologie (92). Il a effectué sa mobilité en 2006 au sein du laboratoire Vascular Biology Resarch Group, situé à Edmonton, Alberta, Canada, spécialisé dans l'étude des cellules vasculaires au cours du développement de diverses pathologies (dont hypertension pulmonaire, cancer métastatique). Les axes de recherche de Gael Rochefort visent dans le domaine des pathologies génétiques et du métabolisme minéral à comprendre les mécanismes pathobiologiques qui conduisent à une perturbation des processus impliqués dans la minéralisation de l'os et de la dent. Dans celui de la régénération musculosquelettique, ils visent à développer et à caractériser des hydrogels cellularisés servant de « substituts tissulaires » pour la réparation et la régénération par bio-ingénierie tissulaire. L'ensemble de ses recherches sont réalisées in vitro, à l'échelle moléculaire et cellulaire, mais également in vivo avec des modèles animaux précliniques avec un objectif d'application en médecine régénératrice humaine.

Il est l'auteur de 56 articles dans des revues internationales avec comité de lecture, 3 articles didactiques (1er auteur), 8 ouvrages et chapitres d'ouvrages, 11 conférences invitées, 25 communications orales, 40 communications affichées et 2 brevets. Il est membre du comité éditorial de différentes revues scientifiques et de différentes sociétés savantes. **Il a obtenu différents financements concurrentiels** (dont Synchrotron Soleil : Short Time Proposal pour l'allocation de temps de faisceau, Gif-sur-Yvette, France en 2011 et 2012 ; Fondation des maladies rares : Modèle préclinique de régénération partielle pulpaire à partir des cellules souches pulpaires mésenchymateuses chez le miniporc en 2015 ; ANR PRC : "Vasorin" en 2017). Il a aussi participé l'établissement d'un accord cadre international entre les Universités Paris Descartes et McGill de Montréal, Canada, suivi par deux conventions spécifiques : une entre la Faculté de Chirurgie Dentaire de Montrouge (Université Paris Descartes), et la Faculté de Médecine Dentaire de Montréal (Université McGill Canada), et une entre la Faculté de Chirurgie dentaire de Montrouge (Université Paris Descartes) et le département des Mines (Université McGill).

Ces activités d'enseignement se déroulent essentiellement dans les filières DFGSO (Histologie, Morphogenèse craniofaciale, Recherche fondamentale et clinique en odontologie) Licence et Master "Biomatériaux, Biothérapies, Ingénierie tissulaire". En ce qui concerne la forme, elle est globalement équilibrée : cours magistraux pour 50%, travaux dirigés pour 30% et enseignements pratiques pour 20%.

Annexe 3

Argumentaire pour la mutation à l'université de Tours du Dr Malthiery en section 57- (Chirurgie orale) en 2024

Le Dr Eve Malthiery, née en 1983 est diplômée de la faculté d'Odontologie de Brest en 2011. Elle est **MCU-PH titulaire en chirurgie orale (CNU 57-01)** à la faculté d'Odontologie de Montpellier, Université de Montpellier depuis 2020. Après une période de mise à disposition à Tours depuis le

1/09/2023, elle souhaite poursuivre sa carrière à la faculté d'odontologie de Tours. Elle occupe un poste de MCU-PH vacant à la faculté d'odontologie de Tours sur lequel elle souhaite pourvoir candidater en septembre 2024.

Sur le plan de son parcours académique, elle a réalisé son internat à Brest en chirurgie orale de 2008 à 2011 puis son assistanat à Nantes et à Montpellier avant d'être nommé MCU-PH en 20220. Elle est **titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures en Chirurgie Buccale et d'un Master 2 Biologie, Biotechnologie et Recherche Thérapeutique** ainsi que **d'un doctorat d'Université** en Sciences Chimiques et Biologiques pour la Santé.

Ses domaines de recherche fondamentale sont l'étude des effets de la biostimulation par laser sur l'angiogenèse lors de la régénération osseuse et l'étude du rôle de l'interleukine-33 dans la maladie parodontale sur un modèle murin. En recherche clinique, son expertise se développe sur l'utilisation des lasers dans le cadre de la chirurgie orale.

Elle est l'autrice **de 6 publications dont 4 internationales, de 3 chapitres de livres et 9 communications orales.**

Ces enseignements dans le champ de la chirurgie orale couvrent le DFASO 1 et 2 en formation initiale (CM). Elle dispense également des enseignements en formation continue (DU d'injection d'acide hyaluronique et certificat de formation à la chirurgie dentaire laser assistée, CM et TP).

La mutation du Dr Malthiery viendra renforcer notre équipe d'enseignant et elle assurera la responsabilité académie et clinique de la chirurgie orale au sein de notre faculté. Elle candidatera à un poste PU-PH en 2026.

Annexe 4

Argumentaire pour le maintien du poste de Maître de conférences temps partiel pour le Dr Guillaume Savard section 58 (Odontologie-Conservatrice-Endodontie)

Le Dr Guillaume Savard. Né en 1977, est diplômé (2003) de la faculté d'odontologie de Montrouge, université de Paris V. Guillaume Savard est actuellement praticien libéral et ancien AHU de la faculté d'Odontologie de Paris Descartes, (sous-section santé publique et OCE en clinique). Il est titulaire d'un **Master 2 de sciences de l'éducation (Paris Descartes) et d'un Master 2 d'Éthique Médicale et Biologique (Paris Descartes)**. Il est aussi titulaire d'un DU odontologie, clinique et vieillissement (Paris Descartes, Montrouge).

De 2005 à 2011, il a été co-responsable d'un projet d'envergure dans le Val d'Oise pour la santé orale des résidents en EHPAD. Large étude-action pendant 2 ans (groupe test et témoin d'EHPAD), planification, conception des outils, évaluation, communication, formation notamment auprès des médecins et des personnels soignants en gériatrie.

Il est l'auteur **d'une vingtaine de publications nationales dans des revues à comité de lecture** (Clinic, Information dentaire, Le file dentaire, Le Chirurgien-Dentiste de France...).

Le Dr Savard a rejoint la faculté d'odontologie de Tours en 2022 en tant que chargé d'enseignements et praticien contractuel au sein du service d'odontologie. En septembre 2023, il sera nommé sur un poste de **Maître de conférences à temps partiel pour assurer la responsabilité académique et clinique de l'Odontologie Conservatrice Endodontie (OCE), section CNU 58**. Il a construit avec brio une équipe solide pour le seconder dans ses missions académiques et cliniques pour le DFGSO

(200h ED/CM) et du DFASO (60h CM/ED). Une audition en pré-CNU en 2023 a confirmé qu'une **candidature en 2026 était compatible avec la feuille de route présentée** lors de cette audition. Nous demandons donc le maintien du poste Maître de conférences à temps partiel pendant trois ans avant la création d'un poste MCU-PH en 2026 sur lequel le Dr Savard sera candidat.

Annexe 5

Argumentaire pour la création d'un poste de Maître de conférences associé temps plein section 58 (OCE) pour le Dr Carol Moussa

Le Dr. Carol MOUSSA a obtenu **son diplôme en Médecine Dentaire en 2017** ainsi que son Master en Dentisterie Esthétique et Prothétique en 2021 à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ). Elle est membre du corps enseignant de la Faculté de Médecine Dentaire dans le service de Dentisterie Restauratrice et Esthétique à l'USJ, où elle enseigne les travaux cliniques et précliniques depuis 2018. Elle offre des soins dentaires au sein d'une polyclinique à Beyrouth et actuellement, elle poursuit une formation continue (CES) en **Odontologie Conservatrice et Endodontie à l'Université Paris Cité, et est inscrite en M2 Méthodologie et Statistiques en Recherche biomédicale** à l'Université Paris-Saclay pour l'année scolaire 2022-2023.

Elle a réalisé jusqu'à ce jour ses enseignements au sein du département de Dentisterie Restauratrice et Esthétique à la Faculté de Médecine Dentaire de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et elle possède une expertise en CAD-CAM : 3Shape TRIOS, Scanning and designing (CFAO).

Elle est aussi l'auteurice de **3 publications internationales**. Désireuse de poursuivre sa carrière en France elle débute son **doctorat d'université à la rentrée 2023 à l'université de Tours** sous la direction d'enseignants de faculté d'odontologie de Tours. En parallèle, elle engage les démarches pour une reconnaissance de son diplôme de chirurgien-dentiste en France afin de postuler à un poste MCU-PH en 2026.

Annexe 6

Argumentaire pour la création d'un poste de MCU-PH section 56 Orthopédie dento faciale pour le Dr Amina Mézari en 2025

Le Dr Amina Mezari, née le 5 juin 1976, elle est **praticienne hospitalière spécialiste qualifiée en Orthopédie dento faciale (ODF) depuis 2003** (service d'ODF-CHU Alger, Algérie). Elle est aussi **Maître de conférences hospitalo-universitaires en ODF** depuis 2016 à la faculté d'Alger au sein du département de Médecine dentaire. Elle est **depuis 2015 lauréate du concours d'équivalence (EVC) en ODF**.

En septembre 2023, un contrat de praticien associé au CHU de Tours et une convention avec le département d'ODF du CHU de Nantes lui permettra de valider son année de stage puis son inscription au conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes.

Titulaire d'un doctorat et auteurice de plusieurs communications internationales et articles scientifiques, elle est aussi titulaire d'un certificat de pédagogie médicale. Elle est également membre de plusieurs sociétés savantes dont l'association internationale des orthodontistes francophone. Elle est aussi membre du comité de lecture de la revue « odonto-stomatologie ».

Le Dr Mézari présente le curriculum pour candidater à un poste MCU-PH en section 56 (Orthopédie dento faciale) en 2024 pour une nomination en 2025.

Annexe 7

Un poste de Maître de conférences associé temps partiel section 56 Santé publique (Orléans)

Le Dr Becquet est **CCA-T au CHU d'Orléans** (service d'odontologie) à temps partiel depuis le 1^{er} septembre 2022. Il est aussi praticien libéral et est élu au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Loiret. Il participe activement à l'encadrement universitaire et clinique des étudiants provenant des facultés d'Odontologie de Nantes et de Clermont-Ferrand au sein du service d'odontologie d'Orléans.

Depuis la rentrée 2022, il **assure les fonctions d'assesseur aux relations territoriales au sein du bureau décanal** de la faculté d'Odontologie de Tours. Dans ce contexte, il a la charge de préfigurer les terrains de stage dans les cabinets libéraux pour les étudiants de 3^{ème} cycle court de la faculté et de **former les futurs maîtres de stage universitaires en Odontologie** à la pédagogie médicale. Son action est fondamentale tant sur le plan académique que pour les liens qu'il crée sur l'ensemble du territoire avec les décideurs et les associations d'usagers. Son action se trouve au cœur du projet de soins et de formation de la faculté d'odontologie de Tours.

Sur un plan académique, il est **chargé de cours au sein de l'UFR d'Odontologie** (UE Santé publique). Il participe également à l'encadrement de travaux pratiques pour le DFGSO.

Sa **nomination en tant que Maître de conférences associé temps partiel au CHU d'Orléans à la rentrée 2024** est pleine de sens dans le cadre du projet territorial que nous portons avec un accent fort sur le partage d'expériences de terrain des praticiens libéraux dont nous voulons faire bénéficier nos étudiants. Ce projet s'ancre dans les perspectives de la R3C court d'odontologie.

CONVENTION DE SERVICE D'ENSEIGNEMENT

Entre

Nantes Université,
1 quai de Tourville, BP 13522, 44035 Nantes cedex 01
Représentée par sa Présidente, Mme Carine BERNAULT

Et

Université de Tours
66 rue du Plat d'Étain - 37000 TOURS
Représentée par son Président, Monsieur Arnaud GIACOMETTI

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les enseignants figurant à l'annexe 1 effectuent au cours de l'année universitaire 2023-2024 un enseignement correspondant aux heures indiquées à l'annexe 1 au sein de la formation DFGSO 2^{ème} année et DFGSO 3^{ème} année à la Faculté d'Odontologie de l'Université de Tours.

Article 2 : La rémunération principale des enseignants figurant à l'annexe est servie par Nantes Université pendant toute la durée de ladite convention.

Article 3 : Cet enseignement est comptabilisé dans le service statutaire que les enseignants figurant à l'annexe 1 doivent assurer à Nantes Université au titre du décret n° 84-431 modifié du 06 juin 1984.

Article 4 : Les enseignements enregistrés devront nous être transmis en totalité avant le 15 octobre 2023 pour mise en ligne dans l'emploi du temps des étudiants.

Article 5 : En contrepartie, l'Université de Tours, Faculté d'Odontologie de Tours, s'engage à reverser à Nantes Université, une somme correspondante à :

99 heures TD calculées sur la base de 43.50 € de l'heure
Pour un total de 4306.50 € hors charges, soit 4521.82 € charges comprises.

Le paiement des prestations indiquées s'effectuera sur présentation d'une facture émise par Nantes Université et le versement aura lieu sur le compte bancaire de M. l'Agent comptable de cet établissement.

Visa du Doyen de l'UFR Odontologie de Tours
Pr Frédéric DENIS

Fait en deux exemplaires, à Nantes, le 26 septembre 2023

La Présidente
de Nantes Université

Le Doyen

Le Président de l'Université de Tours

p/ A. Bernault

Pr Arnaud GIACOMETTI

Mme Carine BERNAULT

M. Arnaud GIACOMETTI

ANNEXE 1 – Liste des cours dispensés par les enseignants hospitalo-universitaires de l'UFR d'odontologie de Nantes à l'UFR d'Odontologie de Tours

COURS ENREGISTRES

DFGSO2

Anatomie dentaire	1h CM	Dr JORDANA
Anatomie des dents définitives	1h CM	Dr JORDANA
Anatomie des dents temporaires	1h CM	Dr JORDANA
Formes et fonctions des dents	1h CM	Dr JORDANA
Organisation des arcades	1h CM	Dr JORDANA
Radiologie en odontologie	1h CM	Dr JORDANA
Bases physiques de la radiologie	1h CM	Dr JORDANA
Interactions rayonnements matières	1h CM	Dr JORDANA
Clichés rétro-alvéolaires	1h CM	Dr JORDANA
Clichés rétro-coronaires	1h CM	Dr JORDANA
Clichés panoramiques	1h CM	Dr JORDANA
Les plaques dentaires	1h CM	Dr AMADOR
Alimentation et santé bucco-dentaires	1h CM	Dr AMADOR
Les déterminants de la carie dentaire	1h CM	Dr AMADOR
L'immunisation contre les lésions carieuses	1h CM	Dr AMADOR
Diagnosics précoces des caries	1h CM	Dr AMADOR
Evaluation de la susceptibilité à la carie	1h CM	Dr AMADOR

DFGSO3

Microbiologie endodontie : infection primaire	1h CM	Dr AMADOR
Diagnostic clinique des pathologies pulpaire	3h CM	Dr ARMENGOL et Dr DUPAS
Prise en charge globale du patient	1h CM	Dr DUPAS
Hypersensibilité dentaire	1h CM	Dr AUBEUX
Thérapeutique bioconservatrice	3h CM	Dr DUPAS
Anatomie endocanalaire	3h CM	Dr ENKEL
Traitement endodontique initial : définition, objectifs, indications et contre-indications	1h CM	Dr ARMENGOL
Traitement endodontique initial : reconstitution pré-odontique, champ opératoire, cavité d'accès	3h CM	Dr ARMENGOL
Traitement endodontique initial : irrigation canalaire	1h CM	Dr ARMENGOL
Traitement endodontique initial : détermination de la longueur de travail	1h CM	Dr ARMENGOL
Traitement endodontique initial : préparation canalaire (manuelle et mécanique)	3h CM	Dr ARMENGOL
Traitement endodontique initial : obturation canalaire (temporaire et définitive)	3h CM	Dr ARMENGOL
Prise en charge de la douleur en OCE	1h CM	Dr ENKEL
Thérapeutiques d'urgence des palpites	1h CM	Dr ARMENGOL

COURS DISPENSES EN 2023/2024 sur le site de l'Université de Tours/UFR Odontologie

Biomathématiques et biostatistiques appliquées à la santé	6h CM	Dr MAITRE
Epidémiologie (descriptive, analytique Et d'évaluation)	6h TD	Dr MAITRE
	6h CM	Dr MAITRE

Les produits interm�diaires d'obturation	1h CM	Dr JORDANA
Les ciments d'obturation canalaire	1h CM	Dr JORDANA
La gutta-percha	1h CM	Dr JORDANA
Les alliages non-pr�cieux	1h CM	Dr JORDANA
Les r�sines � prise retard�e	1h CM	Dr JORDANA
Les membranes	1h CM	Dr JORDANA
Les mat�riaux de suture et les colles chirurgicales	1h CM	Dr JORDANA

INTERNAT ODONTOLOGIE
4. Propositions pluriannuelles pour l'internat pour 2024-2028

Université :

TOURS

(à sélectionner dans le menu déroulant en B4)

A renseigner par l'ARS à l'issue de la réunion du comité régional

	Rappel du nombre de postes ouverts pour l'année 2023-2024	Propositions de postes à ouvrir					TOTAL 2024- 2028
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
Chirurgie orale (filière odontologie)	#REF!	1	1	1	1	1	5
Orthopédie dento-faciale	#REF!						0
Médecine bucco-dentaire	#REF!	1	1	1	1	1	5
Total	#REF!	2	2	2	2	2	10

Recueil pour les argumentaires relatifs aux propositions annuelles de postes à ouvrir à l'internat d'odontologie – Rentrée universitaire 2024

À remplir et à retourner sur la plateforme ONDPS
<https://ecu.collab.social.gouv.fr/dir/DREES/SPARC/ONDPS>

Le XX XX 2023

ARS XXXX

Chargé(e) du suivi du dossier : Mme/M. XXXX XXXX

Fonction : XXXX

Département : XXXX

Direction : XXXX

Courriel : XXXXXXXX@ars.sante.fr

Tél : XX XX XX XX XX

Ce recueil a pour objet d'accompagner la demande de postes d'internes à ouvrir à l'internat d'odontologie – Rentrée universitaire 2024.

Nous vous proposons un schéma simple d'argumentation synthétique des priorités que vous avez identifiées pour la région et pour la ou les subdivisions qui en dépendent :

- une présentation des demandes prioritaires pour la région : les points de vigilance, les problèmes conjoncturels/structurels de capacités de formation ; des résultats d'études ou enquêtes menées au niveau de la région sur l'offre de soins ou sur les besoins de la population ; des éléments complémentaires sur lesquels vous souhaitez attirer l'attention de l'ONDPS,...
- et une présentation d'argumentaire par subdivision, des demandes que vous soutenez plus particulièrement.

Ce recueil peut être accompagné de documents complémentaires que vous jugerez utiles de transmettre à l'ONDPS.

Postes à ouvrir – les priorités de la région

La faculté d'odontologie de Tours construit un projet de formation et de soins territoriale en lien avec le CHU d'Orléans et les CH support de GHT (Châteauroux, le blanc, Blois, Chartes, Bourges et Dreux) et les chirurgiens-dentistes formés à la maîtrise de stage universitaire.

Une offre de recours pour la prise en soins de patients nécessitant des actes de chirurgie orale est largement plébiscitée par les chirurgiens-dentistes libéraux tout comme la prise en soins de patients comorbides, polymédicamentés et/ou à besoins spécifiques.

Dans le contexte démographique déficitaire en chirurgien-dentiste de la Région centre-Val de Loire il est nécessaire de structurer une offre de recours de qualité au plus proche du domicile des patients dans une logique de parcours de soins la plus efficiente possible.

C'est pourquoi il est nécessaire d'accueillir des internes de chirurgie orale et de médecine bucco-dentaire d'abord au CHU de Tours puis au CHU d'Orléans et à terme sur les centres hospitaliers support de GHT dont les terrains de stages seront agréés pour accueillir des internes de ces spécialités dans les années futures.

Au CHU de Tours, un MCU-PH (CNU 57-chirurgie-orale) est en poste ainsi qu'un MCU-PH (CNU 58 et qualifié en médecine bucco-dentaire). Ces deux collègues ont vocation à être les référents de ces spécialités odontologique au niveau régionale.

La politique d'universitarisation de l'odontologie que nous conduisons au CHU d'Orléans ouvre la perspective d'agrément de terrain de stage pour ces spécialités à très brèves échéances. A ce titre une commission d'agrément pour ces deux spécialités devrait être créée dans la mesure où elle n'existe pas pour l'odontologie.

Postes à ouvrir – Demandes plus particulièrement soutenues par l'ARS, par subdivision

Au stade actuel du projet de formation et de soins de la faculté d'odontologie de Tours, il est urgent et prioritaire de soutenir l'ouverture à la rentrée 2024 :

- D'un poste en Médecine bucco-dentaire
- D'un poste en chirurgie-orale



CONVENTION

Réglant les conditions de mise à disposition des locaux pendant le temps scolaire

En application de la circulaire n°93-294 du 15/10/1993, la présente convention est établie :

Entre les soussignés :

d'une part



Le **LYCÉE PROFESSIONNEL VICTOR LALOUX**

6 avenue Monge 37200 TOURS

Représenté par **Madame Hélène BOUTET-GILOT**, en sa qualité de Proviseure dûment habilité par décision du conseil d'Administration du 03/07/2023

ci-après désigné « Lycée Victor Laloux »



La **Région Centre-Val de Loire**, représentée par son Président, **Monsieur François BONNEAU**, dûment habilité par décision de l'Assemblée plénière en date des 24 et 25/02/2022 DAP n°21.02.03

et



L'**Université de Tours**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 60 rue du Plat d'Étain 37020 TOURS Cedex 1

Représentée par **Monsieur Arnaud GIACOMETTI**, en sa qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes

ci-après désignée « Université de Tours »

Dans le cadre du label "lycée de métiers", du développement des relations Ecole-Entreprise, des coopérations technologiques et de la promotion de la formation continue tout au long de la vie, il a été convenu de créer un partenariat local entre l'Université de Tours et le Lycée Victor Laloux.

Il a été préalablement exposé ce qui suit

Présentation des deux partenaires et de leurs motivations à s'engager sur un même projet.

1°/ La Faculté d'Odontologie de Tours est une composante de l'Université de Tours, qui a pour activité la formation de Docteur en Chirurgie dentaire depuis septembre 2022.

2°/ Le Lycée des Métiers Victor Laloux, dans le cadre de son projet d'établissement et de sa Cellule École Entreprise propose d'héberger et participer à la formation des étudiants en odontologie. Cette coopération technologique portera sur l'acquisition de compétences élémentaires en prothèse dentaire et la compréhension du processus de fabrication d'une prothèse.

3°/ Cette convention a pour objet de définir le cadre des actions négociées avec les personnels du Lycée V. Laloux, auprès du Professeur Frédéric DENIS Doyen de la faculté d'odontologie pour l'utilisation du plateau technique de prothèse dentaire pour l'année scolaire 2023-2024 et les interventions à but pédagogique réalisées par un enseignant du lycée Victor Laloux en collaboration avec un enseignant de l'Université de Tours.

L'Université de Tours et le Lycée Victor Laloux souhaitent conjointement favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes du lycée, et participer à l'animation des filières présentes au lycée Victor Laloux et plus particulièrement les formations :

- Baccalauréat Professionnel Technicien Prothèse Dentaire

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de décrire les conditions et modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par le lycée Victor Laloux pour l'Université de Tours :

- Une occupation pour 50 heures de formation du plateau technique de prothèse dentaire, selon le planning établi conjointement par les deux partenaires de ladite convention ;
- L'intervention d'un formateur du lycée Victor Laloux, M. Antony CHANDONNAY ;
- La réalisation et production de prothèses dentaires, en qualité d'objets confectionnés.

ARTICLE 2 : Modalités de mise à disposition d'utilisation du plateau technique

2.1°) Durée et fin de l'occupation

L'Université de Tours utilisera le plateau de prothèse dentaire du lycée Victor Laloux exclusivement en vue de la (des) activité(s) pratiquée(s) et négociées, présentées dans cette convention de mise à disposition.

Il est convenu ce qui suit :

Pour la période du 01/09/2023 au 30/06/2024, pendant le temps scolaire et selon un calendrier impliquant une mise à disposition de 50 heures lors des périodes de PFMP des élèves du lycée Victor Laloux.

DFGSO 2		DFGSO 3	
Date	Heures	Date	Heures
20/11/2023	8	27/11/2023	6
28/11/2023	6		
05/12/2023	6		
12/12/2023	6		
19/12/2023	6		
12/03/2024	6		
19/03/2024	6		
	44		6

La présente convention entre en vigueur et prend fin de plein droit aux dates mentionnées à l'alinéa précédent.

Elle pourra faire l'objet d'une prolongation avec accord réciproque de tous les partenaires

2.2°) Désignation de la dépendance domaniale mise à disposition

L'Université de Tours est autorisée à occuper la dépendance domaniale suivante :

- Laboratoire de Prothèse Dentaire (salle A304) du Lycée Victor Laloux (6 avenue Monge 37200 TOURS – 3^e étage) ;
- Salle DAO (salle A301) du Lycée Victor Laloux (6 avenue Monge 37200 TOURS – 3^e étage).

L'Université de Tours est autorisée à utiliser tous les équipements et matériels présents dans les lieux cités précédemment, faisant l'objet de la convention de partenariat.

2.3°) État du plateau technique mis à disposition

Le plateau de prothèse dentaires du lycée Victor Laloux est mis à la disposition de l'Université de Tours qui devra le restituer en l'état ;

Un procès-verbal signé contradictoirement entre le lycée Victor Laloux et l'Université de Tours constate avant et après la période d'occupation l'état de la dépendance mise à disposition.

2.4°) Modalités d'exploitation de l'activité

L'activité exercée doit être compatible avec l'affectation du domaine public universitaire ainsi que conforme à l'objet de la présente convention, aux statuts et règlement intérieur du lycée Victor Laloux.

L'occupant sera seul responsable de la gestion financière de l'activité exercée sur le domaine public, après validation par les personnes ressources du lycée Victor Laloux de la nature des dépenses que cette activité occasionne.

Il fera son affaire des résultats d'exploitation de son activité, en respect de la réglementation en vigueur sur les objets confectionnés (cf. article 4).

Si l'exploitation de l'activité se fait à l'aide de salariés, ces derniers doivent être recrutés et rémunérés par l'Université de Tours et agir sous sa responsabilité et autorité, dans le respect de la législation et réglementation en vigueur (droit du travail, sécurité sociale, droit fiscal).

L'Université de Tours s'assure et veille au bon fonctionnement des biens dont elle a la garde ainsi qu'à la sécurité des usagers. Les frais d'entretien, de maintenance ou de remplacement des biens de l'Université de Tours sont à sa charge.

L'utilisation du plateau technique du lycée Victor Laloux mis à disposition de l'Université de Tours nécessite la nomination d'une personne ressource du lycée V. Laloux qui veillera à la bonne utilisation des équipements et matériels qui composent ce plateau technique. La personne ressource est Monsieur Antony CHANDONNAY. En son absence l'accès au plateau technique ne sera pas autorisé.

En cas de dysfonctionnement causé par l'activité de l'Université de Tours, celle-ci s'engage à procéder dans les plus brefs délais à la résolution des problèmes rencontrés. À défaut, le lycée Victor Laloux se réserve le droit d'exercer la procédure prévue à l'article 6.4.

ARTICLE 3 : Dispositions relatives à la sécurité

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer,
- Avoir procédé avec le chef d'établissement ou son représentant à une visite du (des) bâtiment(s), des locaux et voies d'accès effectivement utilisés ;
- Avoir constaté avec le chef d'établissement ou son représentant l'emplacement des moyens d'extinction, et avoir pris connaissance du fonctionnement des systèmes d'alarme, des itinéraires d'évacuation et des issues de secours ;
- La personne à contacter, notamment en cas d'incidents techniques est Madame Armelle GROSS, Adjointe Gestionnaire et agent de prévention au 02.36.93.66.10

ARTICLE 4 : Modalités d'intervention du formateur

Monsieur Antony CHANDONNAY, en tant que personne ressource et Professeur titulaire en Lycée Professionnel – discipline Prothèse dentaire, réalisera les heures de formation à destination des étudiants de la faculté d'Odontologie sous la forme de vacations en tant que « chargé de travaux pratiques ».

Ces séquences pédagogiques se dérouleront au sein du lycée Victor Laloux, sur le plateau technique de prothèse dentaire (salle A302 – Laboratoire de Prothèse dentaire et salle A301 – DAO).

Ces interventions pédagogiques se dérouleront selon un planning préalablement établi et validé par l'Université de Tours et le lycée Victor Laloux.

ARTICLE 5 : Modalités de réalisation et production de prothèses dentaires

De l'utilisation des matériels et équipements du plateau technique prothèse dentaire du lycée Victor Laloux peut résulter la fabrication de prothèses dentaires.

Celles-ci ne pourront faire l'objet d'un usage à destination de patients que dans le cadre d'objets confectionnés régis par une réglementation spécifique (Circulaire n°IV-69-64 du 5 février 1969 relative au régime des objets confectionnés et des travaux exécutés dans le cadre de l'activité pédagogique des établissements dispensant un enseignement technique ou professionnel - code de l'Éducation, et notamment ses articles L132-2 (principe de gratuité), et R421-58 - tarifs des objets confectionnés dans le budget de l'EPL)

Il sera possible de réaliser une fabrication d'objets confectionnés pour laquelle les partenaires devront déterminer les éléments du cahier des charge via un avenant.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

6.1°) Redevance

L'occupation de la dépendance domaniale par l'occupant donne lieu à la perception d'une redevance fixe, versée selon l'échéancier ci-après, d'un montant de 1500 euros TTC correspondant 50 heures d'occupation du plateau x 30 €/heure.

6.2°) Modalités de règlement

Le règlement de la redevance mentionnée à l'article précédemment est effectué en deux fois :

- 1/3 en fin d'année comptable 2023 (décembre 2023)
- 2/3 en fin d'année scolaire correspondant à la fin du calendrier d'occupation établi (juin 2024)

La facturation de ces 2 échéances se fera après constatation du service fait.

L'adjointe gestionnaire du lycée Victor Laloux adressera à l'Université de Tours une facture mentionnant la somme due, la date de mise en recouvrement, la date d'exigibilité et la date limite de paiement.

Le règlement est effectué par virement sur le compte dont les coordonnées sont les suivantes :

Code banque	10071
Code guichet	37000
N° compte	00001000381
Clé	32
Domiciliation	TPTOURS
IBAN	FR76 1007 1370 0000 0010 0038 132
BIC	TRPUFRP1

ARTICLE 7 : Dispositions relatives à l'exécution de la convention

7.1°) Gestion de la convention

La gestion du contrat est assurée :

Pour le lycée Victor Laloux,

- La convention est pilotée par Christèle MONTANÉ / D.D.F.P.T. Mail : ddfpt37.v-laloux@ac-orleans-tours.fr. Tel : 02 36 93 66 10
- La gestion administrative est assurée par Christèle MONTANÉ / D.D.F.P.T. Mail : ddfpt37.v-laloux@ac-orleans-tours.fr. Tel : 02 36 93 66 10
- La gestion financière est assurée par Armelle GROSS / Adjointe gestionnaire. Mail : armelle.gross@ac-orleans-tours.fr. Tel : 02 36 93 66 10

Pour l'occupant, par Sophie LAVERGNE • Mail : sophie.lavergne@univ-tours.fr • Tél. : 02 47 36 60 73.

Les correspondances postales doivent être envoyées au siège social des parties.

7.2°) Protection des données à caractère personnel

1. Pour la mise en œuvre des traitements nécessaires à l'exécution de la Convention, l'Université de Tours et son Cocontractant sont considérés, chacun pour les traitements qui les concernent, comme Responsables indépendants de traitement, au sens de l'article 4 (7) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »).

2. Les Parties s'engagent à respecter le cadre juridique régissant les traitements de données à caractère personnel et tout particulièrement le RGPD, les lois et règlements nationaux en vigueur. Les Parties coopèrent pour garantir que les traitements des données sont effectués dans le respect des normes relatives à la protection des données personnelles.

3. Les Parties nomment chacune un Délégué à la protection des données (DPD) facilement joignables par les personnes concernées, notamment par la publication d'un moyen de contact sur leurs sites internet institutionnels respectifs. Les Parties échangent les coordonnées de leurs DPD respectifs et assurent qu'ils puissent librement communiquer entre eux.

Les DPD désignés à la date de la signature sont les suivants :

Pour l'Université de Tours	Pour le cocontractant
Direction des affaires juridiques et du patrimoine 60, rue du Plat d'Etain 37 000 Tours dpo@univ-tours.fr	Lycée Laloux Ddfpt37.v-laloux@ac-orleans-tours.fr

La Partie concernée informe immédiatement l'autre Partie en cas de changement de l'identité ou du moyen de contact de leur DPD désigné.

Les Parties enregistrent le Traitement objet de la Convention dans leur registre des traitements respectifs. Elles maintiennent chacune à jour ce registre.

4. Chacune des Parties est responsable du bon traitement des exercices des droits visés aux articles 15 à 23 du RGPD qui la concernent.

Lorsqu'elles reçoivent une demande d'exercice des droits, chaque Partie a la responsabilité de fournir l'ensemble des informations visées à l'article 13 du RGPD, incluant notamment les grandes lignes de l'accord conclu dans le cadre de la présente Convention.

Chacune des Parties est responsable de la déclaration des violations de données qui concernerait son traitement auprès de l'autorité compétente. Dans le cas où les deux Parties sont susceptibles d'être concernées par la violation de données de l'une des Parties, les Parties s'informent et se coordonnent en cas de communication auprès des personnes concernées.

5. Chaque Partie s'engage à garantir la sécurité des données personnelles en sa possession lors de la réalisation des traitements qui lui sont propres dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

7.3°) Avenants

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

7.4°) Contrôles administratifs

Le lycée Victor Laloux pourra diligenter à tout moment des contrôles afin de vérifier la bonne exécution de la convention par l'occupant.

En cas de violation d'une ou plusieurs obligations, le lycée Victor Laloux pourra mettre en demeure l'Université de Tours de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de transmettre au lycée Victor Laloux toute observation pouvant justifier lesdits manquements. En l'absence de réponse ou de régularisation dans un délai déterminé par le lycée Victor Laloux, ce dernier peut :

- Faire procéder d'office, aux frais et risques de l'occupant, à l'exécution des mesures nécessaires pour mettre un terme aux manquements constatés ;
- Exercer son pouvoir de résiliation unilatérale tel que prévu à l'article 6.5.

7.5°) Résiliation de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

En cas de manquement grave de l'occupant à ses obligations (cession de la convention effectuée sans l'autorisation préalable du lycée Victor Laloux, modification unilatérale de la convention par l'occupant sans sollicitation de l'accord préalable du lycée, etc.), le lycée Victor Laloux peut résilier unilatéralement la convention. Il lui notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi. L'exercice de cette faculté est conditionné à la mise en œuvre préalable d'une procédure contradictoire prévue au second alinéa de l'article 6.4.

En cas de manquement du lycée Victor Laloux à ses obligations, le cocontractant peut résilier unilatéralement la convention. Il lui notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi. L'université ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Toutefois, la résiliation unilatérale ne peut avoir lieu en cas d'opposition du lycée Victor Laloux fondée sur un motif d'intérêt général tiré notamment des exigences du service public. Cette opposition doit intervenir dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la notification susmentionnée. En cas d'exercice de ce pouvoir, l'occupant doit poursuivre l'exécution de la présente convention.

Préalablement à l'exercice de son pouvoir de résiliation unilatérale, l'occupant doit mettre en œuvre une procédure contradictoire consistant en une mise en demeure du lycée Victor Laloux, dans un délai déterminé par lui, de régulariser dans les plus brefs délais la situation et de lui transmettre toute observation pouvant justifier lesdits manquements. La résiliation unilatérale ne peut alors intervenir qu'en cas d'issue infructueuse.

Le lycée Victor Laloux peut résilier unilatéralement la présente convention pour tout motif d'intérêt général ou en cas de force majeure. La résiliation est notifiée à l'occupant par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi.

Ce pouvoir ne pourra être exercé qu'après avoir proposé à l'occupant, dans la mesure du possible, une dépendance du domaine public comparable à celle initialement prévue. En cas d'accord, un avenant à l'article 5 est signé entre les parties.

L'occupant peut exercer son pouvoir de résiliation unilatérale pour tout motif dûment justifié. Il notifie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prend effet dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de l'envoi de ladite lettre, cachet de la poste faisant foi.

Dans le cas où la résiliation est notifiée plus de 10 jours ouvrés avant la date de début de l'occupation des dépendances énoncée à l'article 2.1, la redevance prévue à l'article 5.1 est reversée à l'occupant. Dans le cas où la résiliation est notifiée moins de 10 jours ouvrés avant la date de début de l'occupation des dépendances énoncée à l'article 2.1, la redevance prévue à l'article 5.1 est conservée par le lycée Victor Laloux.

ARTICLE 8 : Assurances et responsabilité

L'occupant est responsable :

- De tous les risques et litiges pouvant provenir de son activité et de ses biens ;
- De la sécurité des personnes qui sont sous sa responsabilité ;
- Envers l'université de toute dégradation du domaine public résultant de son occupation

L'Université de Tours est financièrement responsable vis-à-vis de son personnel, des organismes de sécurité sociale, des impôts, de ses fournisseurs ainsi que de tout tiers en général.

L'occupant souscrit une assurance de responsabilité civile et de biens auprès d'une compagnie notoirement solvable. Il devra justifier d'une telle souscription au jour de la signature du contrat ou, au plus tard, quarante-huit heures avant le début de l'occupation.

ARTICLE 9 : Engagements du Lycée Victor Laloux

9.1°) Communication

Le Lycée Victor Laloux pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente convention et différentes actualités relatives au Projet sur ses différents supports de communication internes et externes.

9.2°) Animation

Le lycée Victor Laloux reste maître de la mise en place des animations et actions proposées dans le cadre de la présente convention, des nécessités de calendrier ou de la disponibilité de locaux.

9.3°) Actions et coopérations technologiques

Le lycée Victor Laloux s'engage à :

- Mettre à disposition de l'Université de Tours, le plateau technique de prothèse dentaire (laboratoire et salle informatique) ;
- Accueillir et/ou organiser des formations au sein de son établissement à destination de étudiants et formateurs autorisés ;
- Ne pas divulguer de quelque façon que ce soit des informations confidentielles qu'elles soient scientifiques, économiques, commerciales ou d'ordre privé.

ARTICLE 10 : Engagements de l'Université de Tours

10.1°) Actions – prestations

Outre à respecter le Règlement Intérieur du Lycée Victor Laloux, l'Université de Tours s'engage à :

- Faire état du partenariat du Lycée Victor Laloux dans toutes les publications ou sur tout support de communication, ou au cours de réunions, en relation avec le Projet ;
- L'occupant s'engage à ne pas manifester, à travers son activité, une croyance ou une appartenance religieuse, ni se voir apposer des signes distinctifs.
- La dépendance occupée ne peut être le lieu d'apposition de publicités et affiches sans lien avec l'activité exercée sur le domaine public universitaire.

- Ne pas accéder aux sites en dehors des dates et horaires indiqués à l'article 2 ;
- Maintenir et rendre la dépendance mise à disposition dans le plus parfait état de propreté ;
- Ne pas causer des nuisances sonores provoqués par une autre source que l'activité pédagogique, notamment pour le bon déroulement des enseignements lorsque l'activité de l'occupant est exercée sur la même période ;
- Faire cesser immédiatement toute situation qui serait contraire aux dispositions relatives à la sécurité et qui serait constatée par les services compétents ou par Le lycée Victor Laloux.
- Ne pas divulguer de quelque façon que ce soit des informations confidentielles qu'elles soient scientifiques, économiques, commerciales ou d'ordre privé.
- À réparer et/ou indemniser l'établissement ou la collectivité propriétaire pour des dégâts matériels éventuellement commis et pour des pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel mis à disposition.

ARTICLE 11 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

À défaut de solution, la partie la plus diligente saisira le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1.

Fait en deux exemplaires originaux

À Tours, le 27/09/2023

Pour l'université de Tours,

Le Président

A. *Giacometti*  université de TOURS

Arnaud GIACOMETTI

À Tours, le

Pour le lycée Victor Laloux,

La Provisoire

Hélène BOUTEY-GILOT



Pour le Président du Conseil Régional *et par délégation*
 Direction de l'Éducation Jeunesse et Sports
 Le Chef du Service Relations aux Établissements

[Signature]

Sophie Leleocqy

MODÈLE

EvaSys

Évaluation des enseignements - CQ 12-17 - Questionnaire licence

Electric Paper
EVALUATIONSYSTEME

Université de Tours

Commission Formation Vie Universitaire

université
de TOURS

Instructions : Veuillez utiliser un stylo fin pour cocher les cases. Ce questionnaire va être traité automatiquement
Correction: Si vous faites une erreur, noircissez complètement la case, et recochez ensuite la "bonne"

1.

Les résultats de cette évaluation permettront à l'enseignant(e) de connaître la façon dont les étudiants perçoivent son enseignement et de trouver le cas échéant, des possibilités d'amélioration. Merci de donner librement votre opinion : ce questionnaire est anonyme.
Veillez cocher, pour chaque question, la case qui correspond à votre opinion et ajouter vos remarques complémentaires si vous le souhaitez. Merci d'avance pour vos réponses !

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans objet
1.1	Le programme de cet enseignement a été clairement présenté	<input type="checkbox"/>				
1.2	Les prérequis de cet enseignement ont été clairement annoncés	<input type="checkbox"/>				
1.3	Il y a coordination entre cours, TD et TP	<input type="checkbox"/>				
1.4	Si non pourquoi ?					

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans objet
1.5	En cas de répétition de notions vues par ailleurs, ces répétitions vous semblent utiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.6	Le contenu de cet enseignement est adapté à votre niveau de connaissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.7	Les supports d'enseignement et documents annexes (bibliographies, photocopiés, e-learning/ cédérom, diaporama, etc.) sont bien adaptés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.8	La prise de notes est aisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.9	Le plan du cours est clair	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.10	Les illustrations sont suffisantes (exemples, cas, expériences, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.11	Cet enseignement est présenté sous une forme stimulante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.12	Les consignes de préparation du contrôle des connaissances sont claires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.13	Vous vous sentez bien préparé(e) aux examens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.14	Les enseignants de cet enseignement sont disponibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.15	Vous procédez aux lectures ou travaux conseillés :	<input type="checkbox"/> Toujours	<input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Souvent	<input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Parfois
1.16	Pour cet enseignement, votre travail personnel hebdomadaire est environ de :	<input type="checkbox"/> Plus de 3h	<input type="checkbox"/> 0-1h	<input type="checkbox"/> 2h-3h	<input type="checkbox"/> 1h-2h	
1.17	Vous avez assisté à cet enseignement :	<input type="checkbox"/> Très régulièrement	<input type="checkbox"/> Assez régulièrement	<input type="checkbox"/> Ponctuellement		

MODÈLE

1. [suite]

1.18 Vous avez trouvé l'enseignement :

Très difficile

Difficile

Moyennement difficile

Facile

1.19 Indiquez, sur une échelle de 0 à 10, votre niveau de satisfaction globale concernant cet enseignement ?
(0 = Pas du tout satisfait ; 10 = Très satisfait)

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

1.20 Si vous avez rencontré des difficultés pour la compréhension de cet enseignement, précisez lesquelles :

1.21 Quels sont les points forts de cet enseignement ?

1.22 Quels sont les points à améliorer ?

Bienvenue sur le questionnaire d'évaluation de votre formation de licence

Comme chaque année, l'université de Tours vous invite à donner votre avis sur votre formation de Licence : sont questionnés, entre autres, l'organisation de la formation, les usages du numérique en formation, vos conditions d'études...

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à cette enquête.

Votre avis est très important pour l'amélioration des formations !





Information sur l'utilisation de vos données personnelles

Conformément à ce qui a été annoncé dans le mail d'invitation, l'université de Tours va utiliser ces données d'enquête ainsi que des données extraites de la base de gestion administrative des inscriptions à des fins statistiques.

Les résultats seront traités de manière anonyme par le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants (CAPE) de l'université de Tours pour être diffusés sous forme de synthèse.

Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de rétractation, de portabilité et d'un droit à la limitation du traitement des données qui vous concernent durant leur durée de conservation. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la protection des données de l'université de Tours (dpo@univ-tours.fr).

Consentez-vous à l'utilisation de vos données dans le cadre défini ?

← Précédent



Suivant →



Votre parcours

Avez-vous effectué la totalité de votre licence à l'université de Tours ?

oui

non, je suis arrivé-e en L2 à l'université
de Tours

non, je suis arrivé-e en L3 à l'université
de Tours

← Précédent



Suivant →



Organisation de la formation

Les propositions ci-dessous concernent l'organisation générale de la formation de licence. Merci d'indiquer votre degré d'accord avec chacune d'entre elles.

	pas du tout d'accord	plutôt pas d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
Il y a une bonne complémentarité entre les enseignements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'emploi du temps hebdomadaire est équilibré	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les cours sont bien répartis sur le semestre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il y a une bonne progression entre les 3 années de Licence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vous vous êtes senti.e bien accompagné.e par vos enseignant.e.s	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vous vous êtes senti.e bien accompagné.e par les services administratifs (scolarité, secrétariat pédagogique...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

← Précédent



Suivant →



L'organisation modulaire de la formation

L'universit  de Tours propose une offre de formation modulaire. Ainsi un.e  tudiant.e en licence a la possibilit  de moduler ses enseignements en suivant :

- deux modules de la discipline dans laquelle il est inscrit (modules 1 et 2)
- un module au choix parmi d'autres disciplines (module d'ouverture) ou de renforcement dans sa discipline (module 3)
- un module 4 de comp tences transversales (langues, outils documentaires, comp tences num riques...)

Avez-vous appr ci  cette organisation en modules ?

oui, tout   fait

oui, plut t

non, pas vraiment

non, pas du tout

← Pr c dent



Suivant →



Concernant les modules disciplinaires (modules 1 et 2), diriez-vous que :

	oui, tout à fait	oui, plutôt	non, pas vraiment	non, pas du tout
Ces modules vous ont permis de bien appréhender la discipline	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vous percevez clairement les liens entre les différents enseignements dans ces modules	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le contenu de ces modules correspondait à vos attentes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Avez-vous apprécié d'avoir pu choisir un module d'ouverture (module 3) au cours de votre licence (entre la L1 et la L3) ?

oui, tout à fait

oui, plutôt

non, pas vraiment

non, pas du tout

non concerné-e
(double licence,
module 3 imposé)

L'offre de modules 3 est-elle suffisamment variée ?

oui, tout à fait

oui, plutôt

non, pas vraiment

non, pas du tout

← Précédent



Suivant →



En plus des 4 modules, auriez-vous apprécié de suivre un module supplémentaire :

oui

non

je ne sais pas

dans votre discipline ?

dans une autre discipline ?

Avez-vous des remarques ou suggestions concernant l'offre modulaire ?

← Précédent



Suivant →



Le num rique

Dans le cadre de votre formation,   quelle fr quence utilisez-vous les outils ci-dessous ?

	Plusieurs fois par jour	Une fois par jour	Plusieurs fois par semaine	Plusieurs fois par mois	Moins souvent	Je ne l'utilise pas
C�l�ne	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Zimbra (messagerie)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Teams	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres outils collaboratifs (Microsoft OneDrive, Google Drive, Padlet...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

← Pr c dent

Suivant →



Indiquez ci-dessous dans quelle mesure vous êtes à l'aise avec les outils numériques et dans quelle mesure vous êtes satisfait.e de ces outils.

Votre niveau d'aisance avec les outils :

Votre niveau de satisfaction par rapport à ces outils :

Céléne

Zimbra

Teams

Autres outils collaboratifs (Microsoft OneDrive, Google Drive, Padlet...)

← Précédent

Suivant →



Utilisez-vous Célène pour *(plusieurs réponses possibles)* :

suivre les cours

travailler en groupe à distance

consulter des documents mis à disposition

déposer des fichiers

déposer des devoirs

autres usages

Si 'autres usages' précisez :

Utilisez-vous Teams pour *(plusieurs réponses possibles)* :

suivre les cours

travailler en groupe à distance

échanger de manière individuelle avec les enseignants

échanger de manière individuelle avec d'autres étudiants

déposer des fichiers

consulter des documents mis à disposition

déposer des devoirs

autres usages

Si 'autres usages' précisez :

Utilisez-vous d'autres outils numériques pour vos cours et si oui, lesquels ?

← Précédent

Suivant →



Au cours de votre parcours scolaire (à l'université ou ailleurs), avez-vous eu une formation ou sensibilisation :

oui

non

au plagiat ?

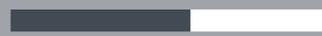
au droit à l'image ?

à la propriété intellectuelle ?

à la protection de vos données personnelles ?

à la fiabilité des informations sur internet ?

← Précédent



Suivant →



Les liens de votre formation avec le monde professionnel

Les propositions ci-dessous concernent les liens de votre formation avec le monde professionnel. Indiquez votre degré d'accord avec chacune d'entre elles.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
La formation vous a apporté une bonne connaissance des débouchés dans votre filière	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Vous avez été suffisamment accompagné-e dans l'élaboration de votre projet professionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
La formation vous a apporté une bonne connaissance des poursuites d'études après votre licence	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Vous avez des difficultés à vous projeter dans votre avenir professionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Souhaitez-vous ajouter des remarques complémentaires concernant les liens de votre formation avec le monde professionnel ?



Le contrôle des connaissances

Les propositions ci-dessous concernent le contrôle des connaissances. Indiquez votre degré d'accord avec chacune d'entre elles.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
L'information sur les modalités de contrôle des connaissances a été claire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les dates d'examens ont été connues suffisamment tôt	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les contrôles/évaluations/examens sont bien répartis au cours du semestre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Souhaitez-vous ajouter d'autres remarques concernant le contrôle des connaissances ?



Vos conditions d'études

La bibliothèque universitaire (BU)

Les conditions matérielles sont-elles satisfaisantes à la BU ?

oui, tout à fait

oui, plutôt

non, pas vraiment

non, pas du tout

je ne la fréquente pas

Avez-vous utilisé les services en lignes des BU listés ci-dessous ?

	oui	non	je ne connais pas ce service
Guide de la BU	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Outil de découverte Colibri	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Affluences	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parcours numérique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Service Questions-réponses	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cours Célène "Découvrir ma BU"	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres services en lignes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Merci de préciser quels sont les autres services en ligne que vous avez utilisés :

← Précédent

Suivant →



Au cours de votre cursus, avez-vous suivi une formation à la recherche documentaire :

oui

non

en présentiel ?

en distanciel ?

Diriez-vous que cette formation en présentiel :

oui, tout à fait

oui, plutôt

non, pas
vraiment

non, pas du tout

a répondu à vos attentes ?



vous a permis d'être plus autonome dans l'utilisation des
ressources de la BU ?



Diriez-vous que cette formation en distanciel :

oui, tout à fait

oui, plutôt

non, pas
vraiment

non, pas du tout

a répondu à vos attentes ?



vous a permis d'être plus autonome dans l'utilisation des
ressources de la BU ?



← Précédent

Suivant →



Vos conditions d'études

A la rentrée universitaire en septembre 2022, vous habitez :

en résidence universitaire du CROUS

dans un logement personnel (y compris en colocation)

au domicile parental

autre logement

Le plus souvent, la semaine, vous résidez :

seul-e

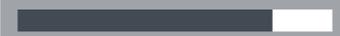
avec d'autres personnes

Disposez-vous d'une pièce calme pour travailler ?

oui

non

← Précédent



Suivant →



Dans le cadre de votre formation, quel équipement utilisez-vous le plus souvent :

ordinateur fixe

tablette

aucun équipement

ordinateur portable

téléphone portable

autre équipement

Si 'autre équipement' précisez :

Comment évaluez-vous l'état de l'équipement que vous utilisez le plus souvent pour vos cours ?

bon état

état moyen

mauvais état

Avez-vous une connexion internet ?

oui, par une box

oui, via un smartphone

oui, par un autre moyen
(console...)

non

Comment évaluez-vous la qualité de votre connexion internet via votre box ?

Très bonne

Assez bonne

Moyenne

Assez mauvaise

Très mauvaise

Comment évaluez-vous la qualité de votre connexion internet via votre smartphone ?

Très bonne

Assez bonne

Moyenne

Assez mauvaise

Très mauvaise

← Précédent

Suivant →



Appréciation générale et perspectives

La formation de licence a-t-elle correspondu aux attentes que vous aviez lors de votre inscription dans cette filière ?

oui, tout à fait

oui, plutôt

non, pas vraiment

non, pas du tout

Les enseignements suivis au cours de votre licence ont-ils renforcé votre intérêt pour la discipline ?

oui, tout à fait

oui, plutôt

non, pas vraiment

non, pas du tout

Indiquez sur une échelle de 0 à 10 votre niveau de satisfaction globale concernant la formation :

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

0

10

(0 signifie que vous n'êtes pas du tout satisfait.e, 10 que vous êtes très satisfait.e)

← Précédent

Suivant →



L'évaluation de la formation repose sur un principe d'anonymat mais aussi de respect des personnes et de l'institution : les commentaires nominatifs ainsi que les commentaires sans lien avec la formation n'ont pas leur place dans les réponses à ce questionnaire.

Quels sont, pour vous, les points forts de votre formation ?

Avez-vous des suggestions pour améliorer la formation ?

← Précédent

Suivant →



Vos perspectives :

L'an prochain, vous envisagez de :

- poursuivre vos études à l'université de Tours
- poursuivre vos études dans un autre établissement d'enseignement supérieur
- arrêter vos études
- vous ne savez pas encore

← Précédent

✓ Enregistrer

CONSEIL DE FACULTE

R union pl ni re du 7 d cembre 2023

Pr sident : Fr d ric DENIS

PRESENTS : A. BECQUET-PERIGON - A. DELPIERRE - F. DENIS - W. FRIAK - S. LAVERGNE - B. MEYMANDI (Procuration F. DENIS) - M. RENAUD - G. ROCHEFORT

ABSENTS : B. GIUMELLI - M.L. ORLOWSKI - F. SPINHIRNY

Approbation du compte-rendu du conseil de facult  du 12 octobre 2023

Le compte-rendu est approuv    l'unanimit 

Avis sur la mise en place de la Commission P dagogique DFGSO2/DFGSO3

Le Doyen pr sente la mise en place d s janvier 2024 d'une commission p dagogique DFGSO2 et DFGSO3. Elle aura pour mission d' laborer des propositions dans le domaine du fonctionnement des formations (calendrier, emplois du temps, structure d'enseignement, MCCC...) et se r unira en janvier, avril, juillet et septembre de chaque ann e. Il sera  galement possible de r unir une commission suppl mentaire exceptionnelle si besoin. Elle sera compos e de :

- 1 Pr sident Matthieu RENAUD - Responsable P dagogique
- 1 Vice-Pr sident Guillaume SAVARD MCA OCE
- 1 repr sentant  tudiant DFGSO2
- 1 repr sentant  tudiant DFGSO3
- L'ensemble des enseignants responsables d'Unit  d'Enseignement

Avis favorable   l'unanimit 

Avis demande de subvention MED et SPORT

Le Doyen pr sente l'organisation par l'association MED'SPORTS de challenges sportifs   destination des  tudiants en sant  intitul s « Jeux Carabympiques ». Il est propos  une dotation de 150 euros.

Avis favorable   l'unanimit 

Questions diverses

↪ Conseil additionnel le 11 janvier 2024 pour pr sentation du dossier d'accr ditation du deuxi me cycle DFASO1 / DFSASO2.

↪ Projet de cr ation du laboratoire recherche Odontologie,  manation d'un th matique (imagerie ultrasons du parodonte) du laboratoire I-Brain INSERM de la Facult  de M decine de Tours.

Le Pr sident du Conseil
Le Doyen
Fr d ric DENIS

Service émetteur :

Affaire suivie par : Julien GUILLAUME
Courriel : julien.guillaume@ars.sante.fr
Téléphone : 02 38 77 47 11

Monsieur Arnaud GIACOMETTI
Président de l'Université de Tours
60, rue du Plat d'Étain
37020 TOURS Cedex 1

Date : 19 janvier 2024

Objet : accréditation 2^{ème} cycle des études en odontologie

Monsieur le Président,

Je vous transmets notre avis favorable au dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle des études en odontologie (DFASO – diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques) qui nous a été présenté par le Pr Frédéric DENIS – Doyen de la faculté d'odontologie de Tours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

La Directrice générale



Clara de BORT

EXERCICE 2024

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 18 janvier 2024**DELIBERATION n°CFVU/2024-001**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 18 janvier 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 11 janvier 2024.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

2.5. UFR Sciences Odontologiques

2.5.1. Modalités de contrôle des connaissances et de compétences du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)

.....

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.5.1. Modalités de contrôle des connaissances et de compétences du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO) pour l'année universitaire 2024-2025.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont ajoutées en pièce jointe.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO) pour l'année universitaire 2024-2025.

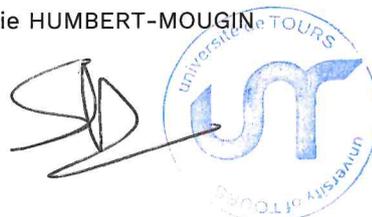
Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 27
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 8	Votes exprimés : 27
Total des membres présents et représentés : 27	Majorité requise : 14
	Pour : 27
	Contre : 0

Fait à Tours, le 24 janvier 2024

La Présidente du Conseil académique

Sylvie HUBERT-MOUGIN

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'SHM', is written over a blue circular stamp. The stamp features the University of Tours logo (the letters 'UT') in the center, with the text 'université de TOURS' and 'University of TOURS' around the perimeter.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

29/01/24

Transmise au recteur le :

29/01/24